CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 14 décembre 2018

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusé, M. Eric JEANSANNETAS a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL.

ORDRE DU JOUR

Mme LA PRESIDENTE. – Au sujet de l'ordre du jour, je tiens à vous signaler que vous sont remis sur table trois correctifs concernant des rapports examinés en première commission.

Par ailleurs, deux rapports vous ont été déposés également sur table.

Le premier, le rapport n°CD2018-12/4/29, concerne le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, en l'occurrence le réseau routier d'intérêt régional. Il s'agit d'une information.

Je vous invite à m'autoriser à vous le présenter lors de cette séance plénière.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Il en est donc ainsi décidé.

Le second, le rapport n°CD2018-12/5/30, est relatif à l'attribution d'une aide de 200 000 à l'APAJH 23 pour une action conventionnée TEPCV, pour la rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHÂTAIN.

M'autorisez-vous à inscrire ce rapport supplémentaire à l'ordre du jour ?
Il n'y a pas d'opposition ?...
Il en est donc ainsi décidé.

DEPÔTS DES MOTIONS

Soutien aux Sapeurs-pompiers de France face à la Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)

Motion déposée par M. Bertrand LABAR, au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. LABAR. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant que les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur, dans l'urgence, que ce soit dans les métropoles, dans les villes et dans nos campagnes, que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies ;

« Considérant que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes ;

« Considérant qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur des inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats ;

« Considérant que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont toujours présents, toujours partants et toujours proches, mais surtout toujours là quand il faut ;

« Considérant que 94 % des effectifs de sapeurs-pompiers en Creuse sont composés de sapeurs-pompiers volontaires ;

« Considérant l'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT ;

« Considérant la fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le Gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets ;

« Considérant le manque de moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers professionnels en nombre, qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à l'abaissement du niveau de sécurité des populations et génèrerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours ;

« Considérant notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure un des piliers de la sécurité civile de notre République ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 14 décembre 2018,

« Demande au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure – gendarmes et militaires – le 18 octobre 2017 à l'Elysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France. En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes ;

« Demande l'engagement du Ministère de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail, la DETT, qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies, ainsi que la mise en chantier d'une directive spécifique permettant, sans modifier la DETT, de protéger l'engagement volontaire dans l'ensemble des services de sécurité et de secours d'urgence. »

(La motion est renvoyée devant la première commission.)

Nécessité d'une réduction de la fracture sociale et territoriale

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT, au nom du Groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Les récents événements qui ont marqué la ville de Paris comme toutes les régions de France, manifestations pacifiques ou violentes sur nos routes et sur les ronds-points ont pris leurs racines le 21 octobre, avec le lancement d'une pétition en ligne : "Pour une baisse des prix du carburant à la pompe !". Rapidement et massivement diffusée sur les réseaux sociaux, relayée par les médias, la pétition a atteint 200 000 signataires en quelques jours, et rapidement plus d'un million. Le 17 novembre, plus de 280 000 personnes, vêtues d'un gilet jaune, ont participé à cette mobilisation dans la France entière, principalement à travers des actions de blocage des routes, au niveau des ronds-points ou péages. A Paris, une manifestation a eu lieu sur les Champs Elysées et certains manifestants ont tenté de se rendre au palais de l'Elysée. Les blocages ont continué et d'autres journées de manifestations se sont déroulées les samedis 24 novembre, 1er décembre et 8 décembre. Ces journées marquent encore l'esprit de tous. L'ampleur du mouvement et la rapidité avec laquelle il s'est constitué, en dehors des organisations syndicales et des partis, tout comme ses modes d'action et ses mots d'ordre nous interpellent tous.

« Considérant que le prix élevé du carburant, un pouvoir d'achat trop faible et la demande d'une équitable redistribution des richesses sont les premières causes de ce mouvement ; que ce dernier est d'abord l'expression des territoires où l'usage de la voiture est particulièrement répandu pour les déplacements contraints ; que ces territoires, de plus en plus fragiles et peu

attractifs, cumulent des handicaps caractérisés par l'importance de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ou dépendant des minima sociaux ;

« Considérant que dans la Creuse comme dans toutes les zones rurales fragiles, s'ajoute légitimement et prioritairement une demande de retour des services publics et d'établissement d'une vraie équité territoriale, par exemple en termes de transports collectifs et de lutte contre les précarités économiques, énergétiques et de santé ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre une réelle intégration aux engagements gouvernementaux des priorités de justice économique et d'équité sociale, avec le préalable d'une ouverture participative citoyenne la plus large possible. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Pour l'implantation du rectorat à Limoges

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Considérant qu'en 2020, chaque grande région n'aura plus qu'un seul rectorat académique régional ;

« Considérant les déclarations du Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : "S'il y a un seul rectorat, normalement il serait à Bordeaux. Mais moi, je souhaite le donner à Limoges parce que nous devons donner un signe à des territoires qui ont perdu leur rôle de capitale régionale et qui se sentent enclavés ou abandonnés." ;

« Considérant que cette demande d'Alain Rousset a été faite au ministère de l'Education nationale et que ce dernier n'envisagerait pas de confier le rectorat régional ailleurs qu'à Bordeaux ;

« Considérant que syndicats et élus limousins avaient manifesté en juin 2018 pour le maintien du rectorat à Limoges, ce qui permettrait de sauvegarder près de 200 emplois ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre d'arbitrer dans le sens de l'équité et de la cohésion territoriale en faisant le choix d'un rectorat régional à Limoges. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Avenir de la RD 941

Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion est ainsi libellée :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Considérant que la RD 941 est un axe routier structurant indispensable au département de la Creuse et à une meilleure desserte routière dans le sud du Département ;

« Considérant que cette ex-route nationale 141 a été transférée le 1er janvier 2006 au Conseil général, portant la voirie départementale à 4 350 km ; que la compensation de ce transfert au domaine départemental par le gouvernement De Villepin demeure peu équitable au regard des charges qui en découlent, tant pour l'entretien que pour une indispensable modernisation ;

« Rappelle que la même année, l'Etat a imposé au Conseil général le transfert de 230 agents des services de l'Equipement ;

« Considérant que face à cette situation, un programme régional avait été sollicité dès le transfert de la RN 141 et obtenu pour aider au financement de l'entretien et de l'amélioration de cet axe ;

« Considérant l'impératif de réussite du Plan Particulier pour la Creuse et ses enjeux, Plan qui prévoit une enveloppe de 10 M€ pour la partie creusoise de la RN 145 ;

« Demande à M. le Premier ministre que des crédits spécifiques soient attribués pour la modernisation de la RD 941 mise à la charge du Département depuis 12 ans, axe majeur d'attractivité et de développement de la Creuse et du Massif central. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la quatrième commission.)

M. LEGER. – Compte tenu du rapport déposé sur table ce jour, sans doute conviendra-t-il d'ajouter un considérant qui pourrait se lire ainsi : « Considérant le classement réseau routier d'intérêt régional potentiel sur la base d'analyses des fréquentations et de critères de désenclavement ;». Ce sera aux membres de la quatrième commission d'apprécier…

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, monsieur LEGER. Concernant cet itinéraire comme d'autres, nous avons tenu à ce qu'il soit inscrit dans le SRADDET, sujet dont nous parlerons lors de l'examen de ce rapport. Pour autant, la Région ne prend aucun engagement en ce qui concerne les investissements.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Aucun, en effet !

Soutien au milieu agricole

Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant les évènements du 10 décembre à GUERET qui ont notamment vu des syndicats d'agriculteurs être dispersés par des tirs de grenades lacrymogènes au seul motif qu'ils se trouvaient à proximité de la préfecture ;

« Considérant que ces syndicats n'ont reçu d'aucun représentant de l'Etat l'écoute et la considération qu'ils méritaient ce jour-là ;

« Considérant que leurs revendications sont légitimes, les retards de paiement des aides qu'ils subissent amenant à des situations personnelles et professionnelles insupportables ;

« Considérant le report de publication des ordonnances concernant une loi Agriculture et Alimentation contenant des annonces déjà bien en deçà des attentes des agriculteurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 14 décembre 2018,

« Demande l'engagement de Mme la Préfète de la Creuse à défendre et écouter un secteur majeur de l'économie de notre département aujourd'hui en détresse ;

« Demande au Gouvernement d'accélérer la régularisation des versements en retard d'aides aux exploitations et la mise en place de mesures fortes, tels des prix rémunérateurs, pour que les agriculteurs puissent – enfin ! – retirer un salaire décent du fruit de leur travail. »

(La motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Crise agricole

Motion d'urgence déposée par Mme Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche

Mme GUILLEMOT. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant que les agriculteurs attendent le paiement de certaines des aides publiques, que des retards de versement des aides PAC dus aux dysfonctionnements de l'organisme national de paiement ont exaspéré et mis en difficulté de nombreuses exploitations ; que cette situation

s'ajoute à des cours de la viande nettement insuffisants au regard de la hausse continue des charges d'exploitation ;

« Considérant que les ordonnances de la loi "EGalim" issues des états généraux de l'alimentation devaient répondre à la nécessité d'un meilleur équilibre des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire et permettre aux agriculteurs de mieux négocier leurs prix de vente ; que la date d'application desdites ordonnances a été brusquement repoussée ;

« Considérant les craintes suscitées par un récent projet d'instauration d'une "redevance pour pollution diffuse", qui pourrait représenter plus de 1 000 € de charges supplémentaires par an pour les agriculteurs ;

Considérant que les pouvoirs publics sont interpellés par la mobilisation des syndicats agricoles du 10 décembre dernier à GUERET contre "l'agribashing", la pression fiscale et pour une meilleure rémunération des agriculteurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre que M. le ministre de l'Agriculture et Mme la préfète du Département soient à l'écoute de l'ensemble de la profession agricole et répondent sans délai aux préoccupations qu'elle vient d'exprimer. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Accessibilité des Creusois au service public de la justice

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN, au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Rappelle que le décret du 15 février 2008 avait modifié le siège et le ressort des tribunaux d'instance et de certains tribunaux de grande instance, réforme qui, pour des raisons d'économie budgétaire, avait déjà porté atteinte aux juridictions de proximité avec la suppression sur les trois départements limousins des tribunaux d'Aubusson, Bourganeuf, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche et Ussel ;

« Considérant que le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice en cours de discussion porte un coup fatal à la carte judiciaire, notamment au moyen d'une dématérialisation à marche forcée des procédures et par la décision de mettre fin à la distinction entre les contentieux relevant des tribunaux de grande instance et d'instance ;

« Considérant qu'une spécialisation arbitraire et réductrice des juridictions de premier ressort et d'appel porterait un coup fatal au maillage territorial indispensable pour l'accès au droit des justiciables les plus défavorisés ;

« Considérant que la concentration de contentieux spécifiques sur de futurs "tribunaux judiciaires" ou à Bordeaux, en raison d'une spécialisation imposée, ne peut qu'entraîner la disparition de la Cour d'appel de Limoges et impacter les territoires les plus en difficulté, particulièrement les zones rurales ;

« Considérant que ces mesures porteraient un préjudice important aux collectivités locales visées, à la proximité et à la nature même du service public au détriment des justiciables les plus fragiles ;

« Demande à Mme la Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de renoncer à la suppression de fait des tribunaux d'instance et de la plupart des Cours d'appel, juridictions de proximité dont l'efficacité est pourtant reconnue, et de renoncer à imposer une dématérialisation et une automatisation massive des contentieux, contradictoire avec une justice humaine, de qualité, soucieuse d'équité et de proximité. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Pour la préservation des services publics

Motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Cette motion d'urgence est ainsi libellée :

« Considérant que la loi de finances rectificative pour 2018 et la loi de finances pour 2019 confirment pleinement la réorganisation territoriale accélérée de la direction départementale des finances publiques et préfigurent la mise en oeuvre du plan "Action Publique 2022", non remis en cause ;

« Considérant que "Action Publique 2022" reste prioritairement et explicitement axée sur un objectif de baisse des dépenses publiques de 3 points de PIB, au prétexte des opportunités qu'apporterait une dématérialisation complète des données et des services ;

« Considérant que les pertes cumulées d'emplois publics ou d'emplois induits dans les bourgs creusois sont considérables, que le démantèlement des services publics de proximité accélère la désertification et accroît dramatiquement les disparités sociales et économiques entre les territoires ;

« Considérant que ces mesures de désengagement sont prises sans concertation ni étude d'impact, ce qui est contraire à l'esprit du Plan particulier pour la Creuse qui affiche pourtant une stratégie de présence des services publics ou de "laboratoire de la ruralité" ;

« Considérant que nos concitoyens les plus fragiles, pauvres, âgés ou jeunes, sont les premiers touchés par la disparition des services de proximité, que le cercle vicieux de la dévitalisation territoriale a lourdement touché le réseau scolaire et impacte durablement l'attractivité du département de la Creuse ; que les manifestations des « Gilets jaunes » et l'opposition qu'a suscitée le projet de hausse des taxes sur les carburants sont une des expressions des difficultés des habitants des zones fragiles en proie à un sentiment d'abandon ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre l'arrêt de la fermeture et de la réduction des services publics en Creuse, préalablement à une évaluation précise et partagée de l'application et de l'impact concret du "Plan pour la Creuse" qui doit "réparer durablement" le Département. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Vice-présidents, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, depuis mardi soir, nous savons que l'Alsace ne se laissera pas gagner par cet esprit de Noël, si cher à ses traditions. Le drame qui s'est déroulé à Strasbourg nous rappelle que l'insécurité, la délinquance et le terrorisme aveugle peuvent nous atteindre là-bas ou ailleurs, véhiculant l'insupportable haine de celui qui est différent, dans ses valeurs, ses croyances, sa façon d'être ou de vivre... au point de vouloir le tuer.

Depuis plus de quatre semaines, ce sont d'autres craintes, d'autres angoisses, d'autres peurs qui se révèlent à La France. La France est agitée, dévoilant à ceux qui ne l'avaient pas encore compris que ceux « qui fument des clopes, roulent au diesel » et dépassent le 80 km/heure veulent que l'on entende leur incompréhension, leur colère face à un modèle social dont ils craignent d'en être les exclus. Ils ont revêtu pour simple étendard, un gilet jaune, celui qui doit nous protéger en cas d'accident !... Quelle symbolique !

Avec une mobilisation sans pareil sur tout le territoire national, si les « Gilets jaunes » chantent la République, ils en malmènent ses institutions. Aux côtés de l'immense majorité des manifestants pacifiques, lorsque notre modèle démocratique devient une cible, nous assistons aux exactions habituelles de l'ultragauche et de l'ultradroite, au retour de la violence politique qui détruit préfectures, trésoreries, banques... Nous assistons au vil opportunisme des casseurs professionnels venus des banlieues, qui pillent les boutiques et l'Arc de Triomphe. La manifestation du 1er décembre a sidéré la France. Comprenons que lorsque l'écoute démocratique du peuple est tronquée, le populisme réapparaît.

Emmanuel Macron, candidat à la présidence de la République, dénonçant, cependant à raison, les exagérations de systèmes fourvoyés dans les partis politiques et les syndicats, a laissé imaginer aux Français, qu'à lui seul, il saurait gouverner, sans opposition qui tienne. En fait, il a créé ce mouvement contestataire, sans représentant, sans leader, sans négociateur, n'usant plus que de leur liberté d'expression et de manifestation.

Son élection fut un paradoxe. Il a chevauché sur la vague de « dégagisme » qui sévit dans les plus grandes démocraties et ne peut être surpris aujourd'hui d'être, à son tour, secoué par elle.

Le Président de la République annonce un grand débat sur la question de la dépense publique, l'impôt et les taxes. Nous avons, nous, élus locaux clairement entendu dire sur les ronds-points que l'argent des impôts et taxes est, mal, voire très mal utilisé et qu'il n'est plus « normal que ceux qui ne travaillent pas gagnent autant que ceux qui travaillent ». La hausse de la taxe sur les carburants n'était que le catalyseur d'une colère sociale qui couvait depuis fort longtemps.

Gérard Larcher, Président du Sénat, mieux que personne, avait mis en garde le pouvoir. Les prémices de la crise des Gilets jaunes se trouvent dans l'affrontement qui, depuis des mois, oppose le Président aux élus locaux : « Les relations avec les collectivités territoriales ne sont pas bonnes ; or derrière les élus des communes, ce sont les citoyens eux-mêmes. »

De « l'appel de Marseille » pour la défense des libertés locales à la création de l'association « Territoires Unis » au Congrès des départements de France à Rennes, les trois grandes associations d'élus viennent de se fédérer en faveur d'un nouveau pacte girondin. Décentralisation, traitement différencié, respect des élus, tel est le message des collectivités à l'égard du Gouvernement, message que l'on pourrait appliquer à la population qui réclame une meilleure prise en compte de ses difficultés, de l'écoute et de la considération.

L'une des résultantes du « nouveau monde En Marche » est celui d'un constat simple : nonobstant les élus, le système bureaucratique a repris le dessus, celui des technocrates totalement déconnectés des réalités des Français... Je vous propose une pause toute dédiée, sur une idée originale de Laurent DAULNY qui a prêté la cour de son école communale permettant ainsi à Gauvain SERS de tourner ce clip…

(Il est procédé à la projection du clip « Les oubliés » de Gauvain SERS)

« On est les oubliés
La campagne, les paumés
Les trop loin de Paris
Le cadet d'leurs soucis »…

C'est dans ce contexte bouleversé et si incertain sur un plan social et budgétaire que notre session plénière de fin d'année, consacrée à l'examen du débat d'orientations budgétaires 2019, va se tenir.

Commençons par préciser qu'il y a eu beaucoup de rendez-vous manqués avec le Gouvernement depuis plusieurs mois : les réponses apportées aux départements pour faire face à la recrudescence des dépenses sociales sont totalement insuffisantes.

Le Gouvernement vient de mettre en place un Fonds de stabilisation pour compenser les restes à charge des AIS supportés par les départements. A l'échelle nationale, ce reste à charge est de 9 Md€, tandis que ledit Fond est de 115 M€ ! Sachez de plus que les critères déterminés par le Gouvernement excluent notre collectivité de ce Fonds ! En Nouvelle-Aquitaine, seuls sont éligibles, le Lot avec plus de 500 000 €, la Haute-Vienne avec 1,2 M€ et la Gironde avec 9 M€… Cherchons l'erreur !

Dans le même temps, le Gouvernement s'est opposé à toute augmentation du taux des DMTO, et le fonds de péréquation horizontale entre départements, à hauteur de 250 M€, va ainsi se traduire pour les départements les plus contributeurs par une baisse nette sur leurs recettes. Il est aisé de comprendre que nombreux sont ceux qui n'ont pas accepté cette mesure et que lors du bureau de l'ADF du 28 novembre dernier, les discussions entre Présidents ont été tendues.

Ce n'est qu'à la faveur de très longs échanges que les départements hyper-ruraux ont été entendus, expressions tangibles des inquiétudes à élaborer les budgets à venir. L'un des engagements que j'ai pris ce jour-là, et mes collègues y ont trouvé du sens, est que dans la ruralité, nous avons besoin de moyens pour faire de l'aménagement du territoire, pour répondre aux grands enjeux de demain – la fibre, les axes routiers, l'habitat, l'éducation – en tentant d'amoindrir la fracture territoriale que nous subissons depuis plusieurs années.

A l'ADF, le groupe de la gauche n'a pas pris part au vote ; les critères de prélèvement et de redistribution ont donc été actés par le seul groupe DCI, Droite, Centre et Indépendants.

Tous les départements seraient contributeurs à hauteur de 0,106 %, la Creuse à hauteur de 158 000 €, quand nous recevrions 6,194 M€. Ce fonds, je l'espère, sera inscrit en loi de finances 2019 ; le Sénat a adopté l'amendement du Gouvernement le 7 décembre dernier, qui sera ensuite examiné à l'Assemblée nationale le 20 décembre prochain.

Le projet de loi de finances pour 2019 contient une autre disposition envers les collectivités départementales : le remplacement de la DGE par une dotation de soutien à l'investissement des départements, la DSID. Une part de notre ex-DGE sera fléchée par le Préfet de Région. Que penser une nouvelle fois de l'ingérence de l'Etat dans nos décisions d'élus ? Demain, nous serons ainsi contraints, dans le choix de nos investissements, de répondre à des objectifs parisiens ou bordelais !

Faire un lien avec nos nouvelles orientations et nos nouvelles pratiques qui vous sont réaffirmées dans notre rapport de développement durable et notre rapport Egalité Femmes/Hommes au travail est opportun, tout comme les propositions que nous vous soumettons, en particulier dans la candidature de notre collectivité à nous insérer au plus vite dans le nouveau Plan de lutte contre la pauvreté.

Quant à de nouveaux financements proposés par l'Etat pour nous inciter à répondre à des politiques d'intérêt national et local, cela peut être une vision novatrice de construire de nouvelles politiques publiques. Une fois encore, nous voulons y croire, et j'ai souhaité que le département de la Creuse soit volontaire et se positionne dans les programmes :

- Territoires pilotes « 100% inclusion » : notre Conseil départemental et l'ARS ont répondu conjointement à l'AMI, l'appel à manifestation d'intérêt, du Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées. Notre MDPH, qui a déjà mis en place la « Réponse accompagnée par tous », pourra ainsi poursuivre et élargir ses actions en faveur des personnes vulnérables.
- Territoires pour « un numérique inclusif », dont l'objectif est d'accompagner les publics vers l'apprentissage des technologies et usages du numérique. Notre Conseil

départemental est engagé dans une stratégie locale d'inclusion numérique, portée par notre équipe de la Direction de l'Insertion et illustrée par la réussite de notre « Journée 100 % inclusif » saluée par l'ensemble des acteurs partenaires présents. Notre démarche a été labellisée en septembre 2018 par le Secrétaire d'Etat chargé du numérique, M. Majhoubi.

- La Creuse, candidate pour expérimenter l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : le 17 novembre dernier, au cours d'une audience à Paris avec le Préfet Serge MORVAN, Commissaire Général à l'Égalité des Territoires en charge de la préfiguration de cette agence, j'ai pu personnellement exprimer l'intérêt que nous portions à co-construire, ce que pourrait être une vision profondément renouvelée de l'action de l'Etat dans ses relations avec les territoires. Notre objectif est que cette Agence soit partenariale, afin qu'elle fonctionne en mode projet global, visant l'efficience d'une ingénierie financière à disposition des élus locaux.

Au moment où le Plan particulier pour la Creuse semble être finalisé dans ses déclinaisons territoriales et opérationnelles, tester l'ANCT en Creuse me paraît des plus propices à l'accompagnement des orientations qui en découlent. La corrélation avec la nouvelle Agence d'Ingénierie qui vient de voir le jour et que, pour l'instant, nous portons avec quelques communes dans le cadre du centre d'instruction des actes d'urbanisme, est évidente. Il nous faudra faire en sorte que cela se traduise sous un format « guichet unique », si nous voulons être simples, clairvoyants et efficaces.

Enfin, je vous le disais, j'ai positionné notre département en tant que territoire prêt à accompagner la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, l'Etat propose aux départements, chefs de file de l'action sociale, de contractualiser afin de décliner un nouvel accompagnement de nos bénéficiaires du RSA, avec la mise en place d'un « service public de l'insertion », nouveau service public de l'emploi. Il s'agit d'un changement postural dans nos pratiques sociales et l'on parle déjà de nouveaux métiers de l'accompagnement vers les formations et l'emploi. Il pourrait aussi être question dès 2020 de tester le « revenu universel d'activité ». J'ai mis à votre disposition sur table un document y faisant trait.

A cet effet, le Gouvernement met en place des financements dédiés, dans un Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, avec une enveloppe nationale de 135 M€ en 2019, 177 M€ en 2020 et 208 M€ en 2021.

Alors que j'ai largement évoqué le mécontentement social au début de mes propos et tandis que vous avez constaté que nous sommes résolus à apporter en partie des réponses à ceux qui sont déjà – ou pourraient être – les exclus du système sociétal, je veux souligner nos inquiétudes renouvelées envers un pan essentiel de notre économie locale : le monde agricole. Avec la nouvelle convention Chambre d'Agriculture que je viens de signer dans un GDA à AUZANCES, j'ai voulu rappeler que nombreux sont ceux qui, parmi nos agriculteurs, nécessitent un accompagnement humain et professionnel en proximité. Nous avons entendu leurs inquiétudes face au changement climatique et à la gestion de la ressource en eau. Voilà pourquoi nous avons réécrit ensemble cette convention autour de ces trois axes majeurs.

Si nous accentuons en cette fin d'année nos soutiens financiers au monde agricole, avec la mise en place d'une aide exceptionnelle supplémentaire de 100 000 € pour l'achat de fourrages à des prix négociés par l'APAC, l'association pour la promotion de l'agriculture creusoise, c'est dire combien nos inquiétudes sont réelles et nos réponses concrètes.

Nous allons être de même dans le très concret, en évoquant le schéma de déploiement du Très Haut Débit et son financement. Si un dossier est complexe, celui-ci en est un sur le plan à la fois technique et financier. Je voudrais saluer notre Vice-présidente Hélène FAIVRE qui, actuellement, travaille avec ardeur – et le mot est faible – sur le 100 % fibre dans notre département à un horizon beaucoup moins lointain qu'on l'imaginait. Il est à noter que la première plaque de fibre est construite, prête à être utilisée par tous les riverains de MASBARAUD-MERIGNAT, BOURGANEUF et FAUX-MAZURAS.

Nous avions annoncé, afin de n'exclure aucun territoire du déploiement, que nous mettrions en place pour chaque communauté de communes qui le souhaiterait des avances remboursables, pour les aider à financer leurs programmes. Nous étudierons aujourd'hui la demande de Creuse Grand-Sud, afin de réaliser 4 299 prises, pour un montant de 570 000 €.

Le débat d'orientations budgétaires dont nous allons nous emparer aujourd'hui condense certains des éléments que je viens de vous exposer, mais nous allons surtout mettre en perspective les prévisions de recettes de fonctionnement et les dépenses que nous souhaiterions réaliser.

En effet, s'il est à espérer des recettes nouvelles dans le cadre des différents fonds ou participations à de nouveaux programmes dans lesquels l'Etat s'engagera à nos côtés, dont les actions du Plan particulier pour la Creuse, ce ne seront pas pour autant des financements à 100 % externes. Ma prudence m'engage à vous le préciser. Nous mesurons déjà l'écart défavorable recettes/dépenses en année budgétaire sur l'application de la loi ASV, par exemple, et l'augmentation nette des dépenses prévisionnelles de l'action sociale pour 2019 nous interpelle plus que de coutume. Les dépenses sociales vont continuer d'augmenter en Creuse : avec une croissance continue des AIS, le Plan Territorial d'Insertion avec de nouvelles actions prévues, s'il mobilise du FSE, demande des financements supplémentaires d'importance. Nous mesurerons l'efficience de ces actions au regard du nombre de bénéficiaires trouvant une formation ou un emploi.

Ce qui crée particulièrement de nouvelles dépenses, importantes proportionnellement à nos publics pris en charge, reste l'accueil des mineurs. Pour autant, concernant l'accueil de MNA, ce serait une dépense nette prévisionnelle légèrement en baisse, puisque l'Etat propose dans le PLF 2019 d'augmenter sa participation financière à leur prise en charge, faisant passer le taux moyen de couverture financière de 12 % à 18 %.

Ainsi, vous l'aurez compris, sans émarger au fonds de stabilisation, sans guère de réelles perspectives d'augmentation de recettes de fonctionnement en 2019, cela signifie qu'il va être bien difficile d'envisager un report d'excédent suffisant pour faire face à de nouvelles dépenses d'investissement. Une fois de plus, cela est clair.

Combien il est amer de constater que le dur combat budgétaire que nous menons depuis fin 2015, les efforts qui ont été faits, l'augmentation de la pression fiscale nous réduisent à vérifier que la baisse de notre DGF de 6,5 M€ était une épée de Damoclès au-dessus de la tête de notre collectivité.

Il est fort probable que nous n'aurons de choix que ceux de poursuivre les programmes d'investissement débutés, avant d'en opérer de nouveaux : les mises en accessibilité et en sécurité, ainsi que le déploiement des classes numériques mobiles dans les collèges creusois, l'amélioration des performances énergétiques, la poursuite des travaux de La Séglière, l'accompagnement croissant pour l'investissement du SDIS. Nous balayerons tous ces sujets à la lecture du document et je vous engage à intervenir, mesdames, messieurs les élus, auprès des Vice-présidents dans les domaines de compétences qui sont les leurs.

Souhaitant clore mes propos sur des aspects dont nous pouvons être fiers et saluer les engagements des acteurs de notre collectivité, c'est avec joie que, avec Marie-Françoise FOURNIER, Directrice générale adjointe du Pôle de Cohésion sociale, et quatre aides à domicile creusois, en présence de nos partenaires, la CNSA, l'ARACT et la CARSAT, j'ai reçu un Prix Territoria d'Or, à l'Assemblée nationale. Ce prix récompensait notre démarche exemplaire d'accompagnement des aidants, en prévention des risques professionnels à domicile dans le cadre de l'APA.

Je voudrais aussi saluer, dans le cadre de la préfiguration de notre Laboratoire d'innovation publique, l'engagement de deux de nos usagers bénéficiaires du RSA qui, accompagnés de travailleurs médico-sociaux, se sont rendus à Paris pendant deux jours, au Lab de Pôle Emploi, à la 27ème Région, pour repenser le Contrat d'engagement réciproque. La semaine de workshop qui s'est déroulée dans les locaux de la MDPH a été aussi un succès, plus d'une quarantaine d'agents de la collectivité y ayant participé.

Quel bonheur, peut-être désuet mais naturel, d'avoir pris part aussi à une journée Pêche de l'Etang des Landes, un évènement qui a fait déplacer plus de curieux qu'en attendaient les percherons tirant le grand filet sur la chaussée. La friture dégustée en circuit ultracourt a remporté un franc succès, tout comme la conférence à LUSSAT en fin d'après-midi. De la simplicité, de la convivialité, une touche de bonne humeur et d'engouement, voici une recette pour briser quelques aménités locales !

Ce sont également des félicitations à l'unité Patrimoine et Paysage pour leurs travaux relatifs aux plaques funéraires des poilus, ayant abouti à une publication et une exposition de grande qualité, dans notre participation à la commémoration du centenaire de la fin de la Première guerre mondiale.

Ce sont encore d'autres félicitations à Lainamac et aux acteurs de la Tapisserie d'AUBUSSON pour leur engagement de longue haleine, récompensés officiellement depuis quelques jours par l'obtention de la reconnaissance officielle de l'Inscription géographique. Les manufactures, les lissiers ont désormais entre leurs mains une légitimation supplémentaire à accrocher à leur savoir-faire.

Enfin, bienvenue à Mme Jeanne MALLET, notre nouvelle Directrice des Archives départementales ! Elle est pleine de talents qu'elle a souhaité mettre à profit d'un département rural, avec une vision assurément numérique de l'archivage, mais aussi probablement une vision qui, aurait-on dit dans une bibliothèque, va dépoussiérer ! Je suis ravie que vous nous ayez choisis. Merci à vous, madame !

Mon esprit bien trop peu synthétique, je vous le concède, chers collègues, vous épargnera encore tant de choses que j'aurais à vous faire partager, sauf peut-être à saluer les nouveaux élus représentants syndicaux des élections du 6 décembre dernier.

Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, en vous remerciant de votre écoute, je vous invite à entamer les débats.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, notre séance plénière de ce jour, comme il a déjà été largement dit, se déroule après une longue séquence et d'ailleurs non achevée de manifestations des Gilets jaunes.

Tout a été dit sur ce mouvement qui, loin de s'en tenir à la simple contestation d'une taxe sur les carburants, a exprimé un profond malaise et une inquiétude sur les fins de mois, sur le pouvoir d'achat, un sentiment d'insécurité économique et d'injustice fiscale, car le pacte fiscal est bien en pleine crise. Mais cette colère est le symptôme d'une puissante fronde contre l'Etat qui dépasse largement le cadre fiscal, comme le soulignent maints sociologues.

A trop concentrer les richesses sur les métropoles, les ruraux et les périurbains souffrent d'un sentiment de relégation, de l'impression de regarder passer les TGV. Ce sont ainsi superposées fractures sociales et fractures territoriales. En effet, nous avons remarqué que la mobilisation des Gilets jaunes recoupait souvent la fameuse diagonale du vide.

Rien ne sert d'afficher que les ruraux reçoivent plus d'argent de l'Etat par habitant, quand nos concitoyens voient les services publics se replier, les professionnels de santé déserter, l'emploi s'éloigner, la vitesse autorisée diminuer, le coût des déplacements augmenter, l'ISF supprimé.

Pour recréer de la cohésion et une confiance partagée, il faut assurer dans notre pays ce que l'on pourrait qualifier rapidement de sécurité territoriale, à l'image de la sécurité sociale pour les soins, les familles et la vieillesse.

La France ravagée et ruinée en 1945 a su mettre en œuvre un mode d'Etat providence, solidaire, pris encore en exemple dans beaucoup de pays. Notre France de 2018, qui n'a jamais été aussi riche, peut-elle concevoir comme particulièrement nécessaire à notre temps l'instauration d'une réelle solidarité territoriale, par exemple au moyen d'une meilleure péréquation verticale et horizontale ? Ne pouvons-nous pas faire nôtres dans notre pays les propos tenus hier par le Chef du Gouvernement espagnol : « Un pays riche ne peut pas avoir de travailleurs pauvres. »

Prenons garde ! L'école ne peut plus jouer son rôle d'ascenseur social. Les inégalités se renforcent. Autant de motifs de rancœurs accumulées et de sentiments de déclassement, voire de mépris qui peuvent déboucher sur des violences inacceptables mais qu'il faut entendre, au risque d'une crise démocratique grave et durable, qui pourrait provoquer les pires choix politiques.

Cette crise des Gilets jaunes qui, à ce jour, ne semble pas achevée traduit également l'érosion des corps intermédiaires – syndicats, partis, collectivités – et nous, élus, nous devons éviter toute tentative de manipulation et de récupération. Certains, au niveau national comme au niveau local, n'en ont même pas eu la décence !

Pour revenir à notre plénière, ce que nous pourrions retenir, avant d'aller plus au fond des rapports soumis aujourd'hui à notre vote, c'est, tout d'abord, une sorte de « dévitalisation » progressive des séances plénières, illustrée notamment par la légèreté du rapport sur le développement durable. Il n'a pour objectif, à mon avis, que de faire oublier nos récentes remarques sur l'absence d'ambition dans ce domaine, de la même façon qu'il avait été édité une petite brochure sur le dialogue social après les manifestations des agents.

Nous retiendrons également un débat d'orientations budgétaires établi sur les mêmes bases que celles qui présidaient voilà un an, avec pour seule discussion celle de la gestion de la pénurie, compte tenu du désengagement de l'Etat.

Nous retiendrons aussi l'aide aux agriculteurs qui sera la bienvenue et nous pouvons dénoncer tous ensemble le mauvais coup qui leur a été porté, comme il a été rappelé dans les motions dont il a été donné lecture en début de séance. Il leur avait été effectivement promis qu'ils puissent bénéficier d'un peu de valeur ajoutée sur leurs produits et qu'ils seraient mieux protégés de la filière et des centrales d'achat. Or les ordonnances ne sont pas publiées. Il ne s'agit pas de procéder ainsi, d'ailleurs ni vis-à-vis des agriculteurs ni vis-à-vis de quiconque, c'est-à-dire de promettre pour ne pas ensuite tenir ses promesses.

Nous retiendrons encore une décision modificative bien timide, qui ne prend pas en compte notamment l'urgence des travaux dans un collège, en l'occurrence Martin Nadaud où tous les quinze jours, élèves et professeurs sont privés d'un à de deux jours de cours. Les collèges sont pourtant une compétence prioritaire du Département et une obligation de résultat s'impose. Que n'avions-nous pas entendu pourtant sur l'état dans lequel nous avions laissé les salles de sciences dans ce même collège ! Alors, nous disons très calmement qu'entre le remplacement des fenêtres du château et les travaux à Martin Nadaud, nous aurions fait un autre choix.

Nous retiendrons enfin, et nous nous en félicitons, la création d'une Agence départementale d'Ingénierie que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. C'était un point fort de notre programme et de nos actions dès 2014. Le projet avait d'ailleurs été voté à l'unanimité, me semble-t-il. Faut-il comprendre qu'il était trop important pour vous pour le mener à bien en 2015 ? C'est ainsi que plus de trois années ont été perdues, mais mieux vaut tard que jamais ! Les communes ainsi privées de certaines aides d'équipement, comme le FDAEC, ont donc dû subir une absence de soutien technique pendant plus de trois ans.

Ce projet d'agence avait donc disparu, comme ont disparu, sans explication, le Conseil général des Jeunes, Agrilocal 23 ou l'ADIAM. Qu'il me soit permis pourtant de me souvenir d'une présentation d'Agrilocal à AUZANCES au printemps 2014. Cette présentation avait recueilli l'unanimité et renforcé la conviction des opportunités que représentent les circuits courts pour l'économie locale et le développement rural durable porté par notre Agenda 21.

La démarche Agenda 21 départementale avait remporté un grand succès dès 2012-2013, marquée par l'ampleur du retour du questionnaire et de la participation à la rencontre thématique de BOUSSAC, BOURGANEUF, DUN, s'appuyant sur un diagnostic préalable. Le Conseil général avait donc ouvert la concertation citoyenne. L'objectif était d'aboutir à un projet partagé de développement territorial. C'était aussi l'occasion de faire fructifier les compétences du Département et la notion de développement durable, afin de concilier développement économique, social et environnemental, autant d'atouts pour notre département. Ce n'est pas parce que l'Agenda 21 avait été recalé une première fois, ce que vous rappelez souvent, madame la Présidente, qu'il fallait en perdre la dynamique lancée.

Je termine en revenant brièvement sur le mouvement des Gilets jaunes. Sans doute que depuis bien des années, les gouvernements n'avaient pas voulu voir une frange de la population, laquelle s'est rappelée à leur bon souvenir. Tandis que je n'ai pas prévu pour ma part de chanson, souvenons-nous de ces quelques vers d'un poème de Victor Hugo :

« *Les uns vont tout courbés sous le fardeau des peines ;*
Au banquet du bonheur bien peu sont conviés ;
Tous n'y sont point assis également à l'aise ; »

Mme LA PRESIDENTE. – Bravo et merci, monsieur LEGER !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mes cher collègues, je cite quelques propos dont l'auteur se reconnaîtra : « vide sidéral »… « Aucun projet de mandature »… « Pas de feuille de route »… « Il fallait nous transformer l'or en plomb »… « Le FDAEC »… « Il aurait été… » Ces propos de votre bouche, monsieur LEGER, sont récurrents depuis trois ans !

Dans cette intervention, vous avez commencé par parler des Gilets jaunes, sujet sur lequel je ne reviens pas, s'agissant d'un constat sur l'origine de ce mouvement que, globalement, nous partageons dans cette assemblée, mouvement qui, malheureusement, n'est certainement pas terminé.

Vous avez évoqué également le fait que les plénières seraient « dévitalisées », que le DOB serait une chambre d'enregistrement et que la DM serait bien « timide ». Monsieur LEGER, et m'adressant à vous, je m'adresse également à vous tous, membres de l'opposition, il est toujours intéressant d'apprécier votre comportement à partir de faits.

Je rappelle que depuis 2015, la Présidente, Valérie SIMONET, vous a tendu la main afin de pouvoir élaborer ensemble des réflexions sur les problèmes budgétaires et la construction du budget. Votre seule réponse au sein de cette assemblée, monsieur LEGER, a été de quitter la salle. Par conséquent, aucune réponse à la main tendue ! Pourtant, j'ai encore présents à l'esprit vos propos lorsque nous sommes arrivés aux affaires : « Nous allons travailler ensemble »… « Nous ne sommes pas là pour nous chicaner au travers de polémiques politiciennes »… Malheureusement, trois ans plus tard, ce n'est pas le cas !

Aujourd'hui, vous déplorez l'état des finances du Département. Oui, il est vrai que les départements ruraux sont pénalisés par la politique de l'Etat, mais qui en est à l'origine, sinon le grand oublié jamais cité dans cette enceinte, qui a passé cinq ans à la tête de l'Etat : François Hollande ? En 2012, 2013 et 2014, ce dernier a assassiné les départements au titre des finances. D'ailleurs, la baisse des dotations de 6,5 M€ supportée par le département de la Creuse au travers de la DGF est une réalité que nous traînons encore aujourd'hui et qui se traduit par une difficulté à pouvoir boucler nos budgets. Vous l'oubliez et vous ne le citez pas, alors que vous l'avez soutenu ! C'était « votre » Président et il était soutenu par les parlementaires creusois qui ont toujours voté les budgets concoctés par les différents gouvernements de l'époque. La difficulté à laquelle nous sommes confrontée est liée aussi aux réorganisations des finances de l'Etat parce qu'il fallait faire des économies, lesquelles ont été réalisées sur le dos des départements.

Vous déplorez que nous ne soyons pas en mesure d'investir et que nous n'ayons pas de vision. Je ne reviens pas sur les différentes actions rappelées par Mme la Présidente, que ce soit sur la fibre optique, le numérique inclusif, l'Etang des Landes, etc. Oui, des actions sont menées, mais en fonction de nos moyens car nous sommes contraints en termes de finances, conséquence de la politique appliquée par François Hollande !

M. LEGER. – C'est une obsession !

M. FOULON. – Non, pas du tout ! C'est simplement une réalité, celle résultant de sa politique pendant cinq ans ! Rappelons également que Manuel Valls avait même prévu de supprimer les départements à l'horizon 2021 !

M. SIMONNET. – C'est vrai !

M. FOULON. – En tout cas, nous constatons aujourd'hui – et nous pouvons le déplorer également avec le gouvernement actuel – que le département est le parent pauvre des collectivités. Il lui est laissé le secteur social et il est ponctionné de ses quelques compétences qui lui restaient, celles-ci étant transférées à la région, voire aux EPCI. Qui plus est, on a même tenté de lui supprimer la seule ressource qui lui reste : le foncier sur le bâti.

Monsieur LEGER, pouvez-vous nous dire ce que, en trois ans, vous avez fait part comme idées servant cette collectivité et allant dans le bon sens ? Aucune ! Vous continuez à faire vos discours qui ne sont que du « pédalage » car ils n'amènent rien. Je crois surtout que vous vous

complaisez dans la technique du coucou : en 2015, vous avez été, vous et les membres de votre groupe, éjectés du nid et, à l'instar de ces oiseaux, vous attendez tranquillement de pouvoir le réinvestir à l'horizon 2021 ! *(Exclamation du groupe de la Gauche.)*

Vous feriez mieux, monsieur LEGER, d'être nettement plus mesuré dans vos attaques quant à l'action du Département, surtout que vous savez vous-même qu'il n'est pas facile – loin s'en faut ! – de gérer une collectivité. Je vous invite donc à quelque retenue dans vos attaques perpétrées à l'égard de cette collectivité. J'espère qu'au travers de cette journée, vous ferez preuve d'un peu plus de responsabilité dans vos propos pour que cette séance se déroule calmement et pour que nous puissions, avec ce DOB, avancer ensemble en 2019 dans l'intérêt des Creusois.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'évoquerai quelques points, d'autant que M. FOULON vient de préciser qu'il s'adressait à tous les membres de l'opposition départementale, si bien que nous nous sentons tous interpellés.

D'abord, je reviens sur ce mouvement des Gilets jaunes parce que cette séance plénière se déroule tout de même dans un climat tout à fait particulier, certains disant même que nous n'avons jamais connu un tel climat depuis plus de 30 ans et parlant de situation quasi insurrectionnelle dans le pays. En témoignent les images des incidents de ces deux derniers samedis et c'est peut-être malheureusement ce qui nous attend encore demain dans le pays.

Face à cette situation, honnêtement, nous devons tous faire preuve de beaucoup de modestie. Quand je dis « nous », je veux dire tous les élus car ce mouvement des Gilets jaunes recouvre un aspect politique et institutionnel, avec une dimension anti-institution et anti-système. Dans cet esprit de l'anti-système, sont englobés notamment les partis politiques et les élus, tous les élus. Faisons donc preuve de modestie par rapport à ce mouvement qui est né tout de même de véritables difficultés et souffrances ; d'où la nécessité d'apporter des réponses sociales, fiscales, budgétaires et en termes de pouvoir d'achat aux plus démunis de notre société. N'oublions pas que 8 millions de Français vivent au dessous du seuil de pauvreté.

Outre beaucoup de modestie dont nous devons faire preuve, c'est aussi beaucoup d'ambitions dans nos mesures sociales qui nous attendent. Un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été annoncées et nous verrons quel en sera le contenu très précis à l'issue du Conseil des ministres de mercredi prochain, avant que le Parlement n'en soit saisi à la fin de la semaine. Je crains un certain nombre de malentendus, surtout lorsqu'il est dit que tous ceux qui sont au Smic bénéficieront de 100 € supplémentaires par mois. J'ai le sentiment ou le pressentiment que dans la réalité, rien ne se passera ainsi, notamment si la prime d'activité de fin d'année est mobilisée.

En tout cas, je regrette d'emblée que pour financer ces mesures, ne soient pas sollicités les plus riches de la société française. Telle est l'évidence même ! Nous pouvons donc profondément le déplorer.

Nous pouvons également regretter qu'après avoir ignoré pendant 18 mois les maires de ce pays, il leur est aujourd'hui demandé de faire en grande partie le travail. En effet, le Président de la République les sollicite pour organiser ces fameux débats citoyens sur l'ensemble du territoire national, précisant même un certain nombre de thèmes devant être abordés. J'estime que l'un, en particulier, celui de l'immigration et de l'identité nationale, est redoutable, surtout si l'on veut maintenir dans ce contexte d'attentats une véritable unité et solidarité nationale. Certes, ces débats ne seront pas organisés dans chacune des 36 000 communes de France, mais ils se tiendront sur des thèmes qui auront été arrêtés par avance par le Gouvernement, lequel doit impérativement changer de méthode car ignorer et mépriser les corps intermédiaires, c'est fatalement se retrouver face à des citoyens mécontents. Les collectivités locales font partie précisément de ces corps intermédiaires qui sont des passerelles entre l'Etat et les citoyens.

J'évoquerai brièvement deux points sur les finances, outre celui de la péréquation verticale et de la péréquation horizontale sur lequel nous reviendrons dans le cadre du DOB.

Déjà à cette époque de l'année, nous nous demandions fréquemment si la Creuse allait bénéficier d'un fonds d'urgence. L'expression a aujourd'hui disparu au profit de la dénomination « fonds de stabilisation », mais la référence est quasiment identique, s'agissant de péréquation verticale. C'est donc l'apport de l'Etat dont il est question avec les 115 M€. Malheureusement, le département de la Creuse n'est pas concerné puisqu'il n'y est pas éligible. En guise juste de parenthèses, le Lot fait partie de la Région Occitanie, madame la Présidente, et non pas de la Région Nouvelle-Aquitaine !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, en effet, et j'ai dû commettre une erreur. En fait, je voulais parler du Lot-et-Garonne qui y est éligible, avec plus de 500 000 €.

M. LOZACH. – En revanche, concernant la péréquation horizontale, c'est-à-dire les 125 M€, il nous a été expliqué en long et en travers au Parlement que la proposition qui avait été retenue était celle de l'ADF. Puisque vous avez rappelé, madame la Présidente, que vous attendiez les 6 M€, nous espérons, sachant que nous ne pratiquons pas la politique du pire, que la Creuse recevra ces 6 M€ dans quelques semaines. Contrairement à ce qui a été dit, le combat budgétaire a toujours été mené dans ce département, quels que soient les majorités et les Présidents qui se sont succédé. Il n'est pas engagé que depuis 2014 ou 2015 !

Enfin, je termine sur la question de l'ingénierie, l'assistance technique puisqu'elle a été évoquée. Cette Agence nationale de la Cohésion des Territoires est attendue, ayant été demandée par tout le monde, en particulier par l'AMF, et ce depuis plusieurs années. Seulement, ce qui était attendu voilà deux ans n'est pas du tout ce qui est proposé aujourd'hui, s'agissant de la fusion de trois organismes : l'Agence du Numérique, Epareca, l'Etablissement public national d'Aménagement et de Restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, et le CGET. Ce qui était attendu, c'était une sorte de structure très souple, nationale certes mais décentralisée, notamment au niveau des départements. C'était une structure réactive, avec, si possible, des antennes au niveau des départements, pour venir en aide en particulier aux intercommunalités et aux communes participant à des appels à projets ou à des appels à manifestation d'intérêt. Tel

était le point de départ de la demande de l'Agence qui, d'ailleurs, n'a pas été proposée par l'Etat puisque c'était une proposition de loi émanant du Sénat. Le débat va d'ailleurs reprendre à l'Assemblée nationale au mois de janvier prochain.

J'attire également votre attention sur le fait que dans cette Agence nationale, aucune priorité n'est définie ni sur les territoires concernés – alors qu'il est dit que l'Agence va intervenir sur tous les territoires de France – ni sur les champs d'application concernés. Rien, aucune priorité n'est arrêtée !

Puisque je parle de territoires, d'ingénierie et d'agences techniques et vous allez nous parler tout à l'heure de cette Agence technique départementale, il est vrai que profonde est la contradiction entre le fait de proposer aux élus locaux, notamment aux EPCI, cette assistance technique qui, effectivement, était déjà envisagée en décembre 2014, et en même temps, de leur retirer des moyens financiers pour appliquer leurs projets.

Il a été évoqué le FDAEC sur lequel nous n'allons pas revenir, mais…

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pourrons y revenir dans le cadre du DOB.

M. LOZACH… n'ont pas été évoqués les autres équipements ruraux, avec cette chute drastique de la contribution départementale au titre de l'alimentation en eau potable, qui est passée de 1 M€ à 300 000 €. En revanche, j'ai constaté que pour l'assainissement collectif, la contribution départementale est portée, cette année, à 500 000 €. Toujours est-il que, d'un côté, vous apportez un soutien à travers une aide technique et, de l'autre, vous baissez les aides aux projets communaux ou intercommunaux.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Mais non, pas du tout ! C'est faux !

M. LOZACH. – Voyez ce que vous avez voté ! Le 1,2 M€ correspond aux projets de ces dernières années, qu'il faut bien régler à un certain moment !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Je peux vous dire qu'en ce qui concerne les propositions de programmation soumises chaque année au vote de l'Assemblée départementale…

M. LOZACH. – Regardez les comptes administratifs !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Ecoutez, les chiffres ont un sens. Pourquoi

présentons-nous ces programmations en autorisations de programme et crédits de paiement, sinon pour coller au plus près des demandes formulées par les collectivités ? Il se trouve que dans le domaine de l'eau potable, nous avons enregistré moins de demandes de projets structurants. Cette année, nous en avons eu un peu plus avec le syndicat Gartempe Sédelle et nous avons toujours répondu à l'ensemble des dossiers qui étaient éligibles.

M. LOZACH. – Non !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Si, je suis désolé ! Telle est la réalité ! Vous parlez d'une question que vous ne connaissez pas.

M. LOZACH. – Vous ne donnez pas satisfaction à toutes les demandes !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Evidemment !

M. LOZACH. – Eh bien, alors ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Vous savez comment cela fonctionne ? Les fiches actions font l'objet d'un niveau de priorité, classées en priorité 1, priorité 2, etc. Sur les projets classés en priorité 4 ou plus et pour ceux qui ne sont même pas soutenus par l'Agence de l'eau, nous n'y allons pas et vous n'y alliez pas non plus.

M. LOZACH. – Attendez…

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Non, il n'y a pas d'attendez !

M. LOZACH. – Y a-t-il une baisse ou non de l'aide départementale sur les projets d'alimentation en eau potable ou d'assainissement collectif dans ce département ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Non !

M. LOZACH. – Eh bien, je ne suis pas d'accord !

Prenons un autre exemple, celui du SDEC, le Syndicat départemental des énergies de la Creuse. Auparavant, nous leur versions la taxe sur l'électricité. Vous n'allez pas me dire que ce n'est pas vrai !

Mme LA PRESIDENTE. – Savez-vous combien le SDEC avait de trésorerie, monsieur LOZACH ? Vous en rappelez-vous ?

M. LOZACH. – Oui, très bien !

Mme LA PRESIDENTE. – Le SDEC enregistrait 4 M€ de crédits non consommés !

M. LOZACH. – Vous semblez dire qu'en matière d'électrification, vous n'avez pas baissé la contribution départementale…

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'allons tout de même pas accorder des aides à des structures ou à des collectivités qui n'en ont pas besoin ! C'est du grand n'importe quoi en termes de gestion et de vision !

M. LOZACH. – Du grand n'importe quoi, dites-vous ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, et nous aborderons ce sujet sur un autre point !

M. LOZACH. – Madame la Présidente, nous allons durcir le ton !

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait, si vous le souhaitez !

M. LOZACH. – Respectueux, je ne vous ai jamais dit, madame la Présidente, que vous racontiez n'importe quoi !

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le SDEC, vous nous dites que nous l'avons privé de moyens, mais il en a plus que nous !

M. LOZACH. – Je dis simplement que par rapport à toutes les demandes, notamment en termes d'enfouissement des réseaux mais aussi de diversification énergétique, le SDEC est en train de piocher dans ses réserves de trésorerie – tout le monde le constate et en a conscience – et il arrivera certainement un moment où il n'arrivera pas à faire face.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Nous verrons le moment venu.

M. LOZACH. – Je conclus en évoquant le numérique. En effet, il y a eu cette réunion à BOURGANEUF à laquelle je n'ai pas pu assister, mais notre Vice-présidente était présente. Je crois qu'il va falloir continuer à faire de la pédagogie parce que les habitants ne comprennent pas trop ce qui se passe, si bien que tout le monde se tourne vers les élus locaux. Je sais que c'est du basique, mais il faudra quand même expliquer pourquoi, dans un alignement de maisons, l'une est éligible, les trois suivantes ne le sont pas, la quatrième l'est et ainsi de suite, et ce en plein centre-ville. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'explications techniques, mais il va bien falloir nous donner des argumentaires parce que les propriétaires des maisons concernées – je dis bien en plein centre-ville, je ne parle pas de village – se tournent vers les élus concernés.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous souvenez-vous bien, chers collègues, quel était le résultat de gestion de la section de fonctionnement de l'année 2017 ? 40 000 € ! Certes, nous allons en débattre aujourd'hui, mais nous avons tous compris : comment dépenser plus, sinon en ayant plus de recettes ? Moi, je n'ai pas de solution miracle ! Quid si les recettes ne proviennent pas de tiers et, en particulier, de l'Etat ? Demander d'en appeler à la contribution et à la participation des habitants de ce département ? Je n'aurais pu, l'an dernier, redistribuer que 40 000 €, et nous verrons quel sera le résultat du compte administratif 2018.

Il est formidable, pour les élus que nous sommes, d'avoir plein de projets, une vision à court, moyen et long terme, des envies de distribuer de telle ou telle somme à des structures, à des collectivités, etc. Mais il n'est pas question de faire des promesses que nous ne pouvons pas tenir. Je vous engage à écouter ce que disent les citoyens, particulièrement en ce moment : ils ne veulent pas payer plus d'impôts.

Il nous faut donc, et je le dis depuis trois ans, faire avec ce que nous avons, ce qui impose des choix. Bon nombre d'entre vous sont des élus dans des communes, des communautés de communes et vous faites aussi ces choix, sachant que vous y serez de plus en plus contraints.

Soyons intelligents, tous, et tenons un discours clair ! Arrêtons de faire croire que nous pouvons donner ce que nous n'avons pas ! Monsieur LOZACH, nous avions, avec M. GAUDIN, rencontré le Président du SDEC, M. MAVIGNER, et nous avions comparé sa trésorerie et la nôtre. Il a pris conscience des besoins qui étaient les nôtres en termes d'investissements, que ce soit dans les collèges ou sur le numérique.

Nous pouvons, et tel est l'objet de cette séance, renoncer, en effet, à des investissements qui vous sont proposés dans le document consacré au DOB et décider d'affecter 1 M€, non pas

sur les collèges, mais au profit du SDEC ou encore d'affecter 1 M€ de plus, non pas sur les routes, mais au profit des communes. Soyons sereins et engageons réellement ces débats ! Arrêtons de nous invectiver, en disant : « Il faut, il faut, il faut » ! Je suis là pour arbitrer vos débats et proposer ce qui s'apparenterait à des positions consensuelles en modifiant ces orientations budgétaires et donc en déclinant un budget différent de celui qui est aujourd'hui en préparation dans les services.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – J'interviens en réaction à vos propos, monsieur LOZACH, selon lesquels il faut continuer à faire de la pédagogie. Je voudrais savoir à qui vous vous adressez, si c'est directement à moi, à la Présidente, à nous, et si vous ne vous sentez pas concerné. Vous êtes aussi capable de faire de la pédagogie sur ce point puisque, comme vous le répétez souvent, DORSAL ne date pas tout à fait de notre mandat. En revanche, il est vrai que les réalisations se sont concrétisées, notamment la finalisation du programme du Jalon 1 et de tout ce qui suit, et que le tout s'est accéléré depuis 2015.

En revanche, vous avez la chance – je tiens à le répéter et je le dis aussi à votre binôme, Mme JOUANNETAUD, qui était présente à cette réunion – d'avoir sur votre territoire les premières prises à la maison sur le Département. Vous devriez vous en réjouir, que ce soit sur votre commune et les deux communes voisines, sachant qu'avant un an, personne d'autre n'en bénéficiera.

Je fais justement référence à la réunion dont vous parlez, à cette conférence de presse et aux propos de Mme JOUANNETAUD qui a regretté que le reste de la commune de BOURGANEUF ne soit pas couvert. Moi, j'ai regretté que le reste de la Creuse ne le soit pas déjà, bien évidemment ! Il me semble que vous connaissez la genèse de ce projet, le sens même du mot « pilote » que l'on peut éventuellement traduire, si c'est nécessaire, par le mot « expérimentation ».

Ce territoire est le premier en Creuse à « essuyer les plâtres » – excusez-moi de cette expression – par rapport au stade des études sur le terrain. C'est vraiment un temps très long avant de donner le premier coup de pioche, de passer le premier câble optique, de réaliser les travaux ; puis, c'est toute l'histoire des délais entre la fin des travaux et la commercialisation. Si vous n'avez pas tous forcément eu l'information, sachez que 1 595 prises sont commercialisées depuis jeudi dernier à BOURGANEUF, MASBARAUD-MERIGNAT et FAUX-MAZURAS. Evidemment, c'est, non pas la totalité, mais une partie de ces communes, ce dont nous pouvons déjà nous réjouir ! C'est un symbole pour la suite. Concernant le Jalon 1, le marché a été confirmé et lancé depuis janvier, si bien que les études sur le terrain se sont déroulées et les travaux ont débuté. Cela s'étend sur trois sans.

Nous travaillons tous ensemble avec les EPCI à un Jalon 1bis, vous le savez, et nous sommes sur la préparation du 100 % fibre. Réjouissons-nous-en et soyons positifs sur ce dossier ! Nous sommes loin d'être en retard en moyenne par rapport au reste du territoire français, notamment des territoires ruraux. Nous positivons parce que notre objectif est de parvenir à ce

100 % fibre pour 2024. Nous sommes en train d'y travailler et, bien évidemment, la donnée financière est fondamentale. Bref, nous allons en parler et les communautés de communes ont d'ailleurs reçu, à notre initiative, un mail de DORSAL ces derniers jours, les invitant à faire part de leurs priorités pour mettre le coût d'accélérateur.

Par conséquent, il faut déjà être positif et ne pas toujours critiquer à l'évocation de ce dossier.

Quant à votre question sur la technique, monsieur LOZACH, évidemment, moi ce n'est pas mon métier. Pour pouvoir vulgariser le sujet en n'étant pas expert, le plus simple est de demander des explications et d'en faire part aux autres avec ses propres mots car c'est ainsi, *a priori*, plus compréhensible. J'essaie de procéder de la sorte au quotidien. Seulement, excusez-moi, je n'aime pas donner des leçons aux autres, mais chaque fois que nous organisons une réunion publique, je commence par dire : « DORSAL, c'est un syndicat mixte, comme Evolis et d'autres et c'est quoi un syndicat mixte ? C'est nous les élus ! » Je le dis chaque fois car ce n'est pas la première réunion publique que nous organisons puisque toutes les montées en débit en ont occasionné, avec parfois dix personnes, parfois trente personnes. En général, dans ces réunions, ce sont des gens comme vous, élus, qui nous reprochent que le village d'à-côté ou la maison d'à-côté ne soit pas desservie, que cela traîne, que ce n'est pas pour maintenant, etc. Mais DORSAL, ce n'est pas que la Vice-présidente du Conseil départemental aussi Vice-présidente de DORSAL et ce n'est pas que la majorité d'aujourd'hui. Non, DORSAL, c'est l'ensemble des élus creusois ! Ce n'est pas non plus que les communautés de communes et le Département. Ce sont aussi tous les maires parce que la compétence est collective. Par conséquent, il faut tous nous emparer de ce dossier et le défendre pour avancer.

Vous pourrez avoir des réponses, mais quelle est la réalité ? C'est, en effet, très technique et pour ce qui est des villages, les limites administratives ne sont absolument pas celles de la technologie, comme elles ne l'étaient pas lors du déploiement du cuivre voilà des dizaines d'années. Vous savez très bien que vos lignes de téléphone ne sont pas forcément branchées sur la même armoire que le voisin. Il y a toujours une frontière, comme pour tout !

Pourquoi une maison et pas une autre ? Je ne sais pas, monsieur LOZACH ! A un moment donné, c'est le territoire pilote et il faut donc repenser les questions, sachant que l'interlocuteur, c'est DORSAL. Il se trouve que les entreprises qui ont emporté le marché, notamment Bouygues Energies et Services, sont venues dans les mairies. Des réunions ont eu lieu, et, en principe, les élus de terrain, les maires, les adjoints présents ont eu ces infos, ont su pourquoi et ont posé les questions. En tout cas, si vous, nous n'avez pas ces informations, eux les ont eues.

Si vous avez des solutions pour que nous puissions nous adresser à chacun des habitants, même ceux qui ne viennent pas aux réunions, ce serait bien ! Faut-il faire paraître dans *La Montagne* une liste exhaustive de toutes les contraintes techniques susceptibles d'intervenir ? Excusez-moi, je n'aime pas m'emporter, mais j'aimerais que sur ce dossier, nous puissions tous positiver et essayer d'avancer. Il faudrait que, justement, les élus compensent le négativisme des habitants sur ce dossier. *(M. SAUTY applaudit.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame FAIVRE, je ne vous mets pas en cause personnellement et je sais que vous vous impliquez sur ce dossier. Je sais aussi, pour avoir participé à maintes réunions lors du lancement du SDAN, que c'est un dossier à la fois délicat et sensible.

M. FOULON. – Oui, très sensible.

M. LOZACH. – Je me réjouis du développement numérique en Creuse et sur les communes que vous mentionniez à l'instant. Mais ces réjouissances de fin d'année ne doivent pas exclure des explications ou une application qui soit la plus acceptée possible par l'ensemble de la population. Alors, oui, il nous faut parfois des éléments, et des éléments techniques pour répondre directement à ceux qui nous interpellent. Tandis que ce sont des maisons côte à côte, en plein centre-ville – et la moitié du centre-ville est concernée –, pourquoi telle maison n'est pas desservie et éligible et pourquoi telle autre l'est ? Comprenez qu'il ne soit pas facile de répondre à ce type de questions.

J'ai bien compris que M. Le Maire, notamment, voulait le déploiement de la fibre optique partout en France pour 2022 et il l'a encore bien rappelé la semaine dernière. Or 2022, c'est demain matin !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Mme la Préfète parle, non plus de la fibre optique partout en 2022, mais du haut débit, voire du très haut débit.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Voici juste quelques éléments de réponse à votre attention, monsieur LEGER, concernant Agrilocal, pour que tout soit bien clair puisque vous dénoncez le fait que la majorité a souhaité supprimer cette plateforme à compter du 1er janvier de l'année prochaine.

Monsieur LEGER, ce pays souffre d'un fléau qui le gangrène : l'absence d'évaluation dans l'action publique. Quand une collectivité met en place une action, par exemple, à aucun moment, qui que ce soit se pose la question de savoir si cette action est bénéfique, si elle correspond aux attentes, aux besoins, aux coutumes, à l'actualité ou au mode de fonctionnement des usagers. C'est ce qui nous gangrène et, du reste, nous le reprochons souvent à l'Etat.

En 2014, vous aviez initié cette plateforme qui était un outil tout à fait pertinent et c'était à titre expérimental. Cette expérimentation était destinée à savoir si cette plateforme allait servir à

jouer le rôle d'interface entre les consommateurs et les producteurs, et ce dans le cadre des circuits courts.

Au bout de quatre ans, nous nous sommes interrogés en raison du coût financier, des moyens humains mobilisés et d'une adhésion de plus de 11 000 € à la structure nationale, d'autant que le chiffre d'affaires ne cessait de diminuer. Aujourd'hui, seuls quatre producteurs parviennent à générer un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 € par an – je dis bien par an – et nous constatons que cette plateforme ne correspond pas aux besoins.

A un moment donné, nous nous sommes posé la question : fallait-il continuer à affecter plusieurs dizaines de milliers d'euros puisque nous devions être à 30 000 € par an pour le fonctionnement général de la plateforme ? Nous nous sommes dit que non et nous nous sommes rendus à l'évidence que ce n'était pas pertinent et que cela ne fonctionnait pas car nombreux étaient ceux qui, dans la restauration collective, comme les cuisiniers et les gestionnaires travaillent en circuit court. Ce qui compte, c'est le fait qu'ils travaillent avec nos producteurs, sans même avoir recours à la plateforme. Bref, c'est ainsi !

Au déjeuner, nous dégusterons de la raclette de Mont Lait. C'est exactement cela ! Quand le producteur prend à bras-le-corps les projets, s'investit directement pour aller vendre son produit, démarcher les cantiniers et instaure ce contact direct, physique et humain, cela change tout et c'est la réussite attendue. Encore une fois, laissons faire ceux qui savent faire et d'ailleurs les chambres consulaires ont initié un projet très intéressant. Nous, nous sommes rendu compte que cette plateforme ne marchait pas. C'est donc en fonction de l'évaluation que ce choix a été fait.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – Madame la Présidente, mes chers collègues, voici plusieurs séances plénières en effet que Jean-Luc LEGER nous interpelle sur notre manque de projets, d'actions, de réalisations.

Je souhaite donc, concernant le Pôle Cohésion sociale, dont j'ai la délégation de Mme la Présidente, avec à mes côtés Marie-Christine BUNLON, rappeler un certain nombre de faits car derrière des paroles, ce sont des actes, du travail, des projets innovants et responsables. Ces projets sont responsables financièrement et répondent aux besoins prioritaires et essentiels des plus fragiles de ce département. Ils correspondent aussi à ce que nous avons entendu ces dernières semaines à travers l'action des Gilets jaunes.

Tout d'abord, ce formidable projet – n'ayons pas peur des mots ! – de création de l'Agence Habitat qui va bientôt évoluer vers un GIP Habitat, avec le portage de nos deux programmes d'intérêt général, en partenariat avec l'ANAH et les communautés de communes, en est vraiment l'exemple. D'ailleurs, une communauté de communes nous a rejoints un peu plus tardivement parce qu'elle n'avait pas perçu initialement la pertinence du projet. C'est aussi la création d'un fonds d'avance permettant aux entreprises d'être payées plus rapidement et aux plus démunis de ne pas avoir à faire l'avance par rapport à ces travaux.

Je veux également souligner la réorganisation de nos UTAS, avec l'analyse des pratiques et des poids de charge. C'est la création de 16 emplois, mais aussi l'internalisation de nos CLIC afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'accompagnement des personnes âgées, la mise en place de la loi ASV, sachant que la Creuse a été le premier département de France à la mettre totalement et rapidement en œuvre dès mars 2016. C'est l'obtention d'une subvention TEPCV de 500 000 € pour le foyer APAJH d'ARFEUILLE-CHÂTAIN. C'est la tarification des associations d'aides à domicile à leur juste taux en 2016. Je vous rappelle que l'ancienne majorité pratiquait un taux départemental à 20,01. Nous, nous avons validé le tarif de chaque association, puis injecter plus de 500 000 € en direction de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. C'est le plan de modernisation de l'aide à domicile, la renégociation à la hausse de la convention avec la CNSA et la révision de l'aide sociale,

Parmi, d'autres projets innovants, ce sont les premières bases posées du projet « Pleine nature, pleine santé » autour de l'Etang des Landes, qui va concerner tout particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Dans le nouveau schéma départemental de services aux familles, c'est la création d'une cellule spécialisée « Informations préoccupantes ». Vous avez pu le constater, le nombre de placements augmente, d'où la nécessité d'une pertinence, d'une réactivité, mais aussi d'un accompagnement de nos personnels. C'est également la nouvelle convention FSE, avec l'annualisation des projets et donc les versements plus fréquents car à travers tous ces projets, l'aspect financier est pris en compte. C'est également la réponse à tous les appels à projets de la CNSA au titre de la MDPH, comme Mme la Présidente l'a souligné dans ses propos introductifs. C'est encore la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » et ViaTrajectoire pour la gestion des listes d'attente.

Je vous rappelle en outre le vaste programme à travers notre Plan départemental d'insertion autour de la mobilité, la mise en place de la nouvelle tarification des EHPAD, les EPRD, dans les délais imposés par la loi, l'instauration des chèques « autonomie », la révision du règlement d'aide sociale et du règlement départemental des aides, la convention avec la MSA pour le suivi des bénéficiaires du RSA exploitants agricoles, l'inscription dans l'appel à projets « 100 % inclusif », la promotion au niveau national de notre DSP domotique, la convention avec le SDIS sur le relevage des personnes à domicile, le chantier école qui, dans les mois à venir, va nous mobiliser sur le numérique inclusif et les associations d'aides à domicile.

Je conclus en évoquant l'accueil des MNA, les mineurs non accompagnés, auquel nous procédons de manière très humaine, avec un accompagnement social personnalisé et professionnel, alors que c'est une nouvelle charge nous incombant très récemment, avec une montée en puissance indéniable.

Voilà, je tenais tout de même à rappeler toutes les actions qui ont été menées grâce à nos services et dont certaines sont tout à fait innovantes. Oui, je tiens à insister sur le rôle de nos agents, et ce en réponse au fait que rien ne serait fait ! Aussi, je voudrais saluer notre Directrice générale adjointe, Mme FOURNIER, et toute l'équipe du Pôle Cohésion sociale pour le très important travail réalisé afin que nous avancions en responsabilité et en collant aux besoins prioritaires des Creusoises et des Creusois. *(Applaudissements des Conseillers départementaux de la Majorité départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS !

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je voudrais simplement, et je pense que ma collègue Isabelle PENICAUD poursuivra dans le même sens, vous parler de la situation au collège Martin Nadaud, qui a été également évoquée précédemment par Jean-Luc LEGER. J'ai d'ailleurs déjà pu m'en entretenir à plusieurs reprises avec le Vice-président Laurent DAULNY. Je veux parler de ces coupures d'eau qui ont entraîné, depuis la rentrée dernière, trois suspensions des cours au sein de l'établissement.

J'ai pu me rendre compte, lors du dernier conseil d'administration au sein duquel je représente la collectivité, du profond mécontentement et je dirais même de l'agressivité de la part des parents d'élèves et des enseignants mais également du personnel administratif.

M. FOULON. – C'est normal !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, c'est tout à fait normal !

M. AVIZOU. – Cela s'explique tout à fait quand le matin, à 8 heures, on est obligé de renvoyer les élèves chez eux parce qu'il n'y a plus d'eau dans l'établissement et les toilettes ne fonctionnent donc pas. Bien évidemment, c'est une situation extrêmement délicate.

Je sais qu'une étude est en cours, notamment pour analyser l'état général des canalisations au sein de l'établissement, mais bien évidemment, cela ne suffira pas à calmer les inquiétudes car nous en sommes là aujourd'hui.

Vous parliez tout à l'heure de priorités et à cet égard, je partage votre analyse. D'ailleurs, ne dit-on pas que « gouverner, c'est choisir » ? Je vous demande donc d'être très attentif à ce dossier, de réaliser des travaux au sein de ce collège, qui, de toute façon, seront nécessaires, et d'en faire l'une des priorités.

C'est un collège, et je conclus là, qui accueille plus de 500 élèves dont un grand nombre d'entre eux viennent des quartiers défavorisés de la ville de GUERET. Je vous demande donc d'être très attentif à ce problème et, plus précisément, si je puis me le permettre, de recevoir une délégation de parents, ne serait-ce que pour expliquer, comme je l'ai fait moi-même en conseil d'administration, les contraintes qui sont celles d'une gestion. Mais il y a là une inquiétude majeure qui risquerait, dans les semaines à venir, si la situation devait se renouveler, de prendre des proportions importantes.

Tout le monde était d'accord tout à l'heure dans ce débat pour dire qu'il fallait écouter la parole populaire. Je vous demande donc d'écouter la parole des usagers de Martin Nadaud.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour vous rassurer, monsieur le Conseiller départemental, nous sommes dans cette posture depuis le début, que ce soit le Vice-président en charge des collèges ou moi-même, sachant que nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises, notre Directeur général adjoint, M. TUOT, ou les équipes des bâtiments. Vous avez complètement raison, il est inacceptable, intolérable, incompréhensible pour des familles d'être appelées ainsi sans savoir quand, d'être obligées de trouver des solutions pour récupérer leurs enfants, sans savoir quoi leur faire faire parce que des cours sont annulés. Il en est de même pour les enseignants, bien évidemment, qui, dans le programme, sont aussi pénalisés dans ces démarches.

Avant que M. Laurent DAULNY ne réponde à ce sujet, je donne la parole à Mme PENICAUD sur le même sujet.

Mme PENICAUD. – Il est vrai que s'exprime un sentiment d'inquiétude, de colère et d'abandon qui me soucie encore plus. En 2015, nous nous sommes déplacés à quatre, vous-même, madame la Présidente, M. DAULNY, M. AVIZOU et moi-même. C'est d'ailleurs la seule fois que nous avons visité le collège ensemble et vous nous y aviez invités. Vous avez alors constaté certains points de négligence, pour reprendre un peu votre vision des choses. A cette occasion, vous aviez fait des annonces, voire des promesses. Je pense aux salles de sciences, à la salle de techno, aux problèmes de chauffage et de ventilation, à une porte coupe-feu qui ne protège pas de l'incendie la séparation entre le Conservatoire et le collège. Vous aviez aussi parlé d'électrifier un portail, celui-là même qui reste ouvert et qui donne directement dans la cour des élèves.

Bref, là, il est question, non pas seulement de pédagogie et de confort, mais également de sécurité. En tout cas, le sentiment d'abandon est net. Depuis 2015, vous avez certainement eu des contacts réguliers avec les enseignants et l'administration, mais il n'y a pas de réponse. A chaque conseil d'administration, les mêmes problèmes sont abordés. Chaque fois, nous relayons l'inquiétude, la colère et maintenant la lassitude. C'est assez grave pour un collège aussi important du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de préciser un certain nombre de points que nous pourrions d'ailleurs également pointer dans d'autres collèges du Département et telle est bien là mon inquiétude.

En effet, nous nous étions rendus en septembre 2015, lors de la rentrée scolaire, au collège Martin Nadaud, mais dans d'autres aussi. Partout, nous avons constaté des défauts d'investissement, ne serait-ce que du quotidien et la question de l'eau en est un bel exemple.

Tout à l'heure, il m'a été dit qu'il fallait accentuer le fléchage financier des investissements sur les communes et les intercommunalités. D'accord, mais en 2015, souvenez-vous que nous ne pouvions même pas financer le douzième mois de RSA ! Des promesses avaient peut-être été faites au moment des élections – c'est toujours ainsi et je pense que les temps changeront –, mais elles étaient intenables, alors que nous avions déjà des retards d'investissements gigantesques dans nos collèges.

Je n'irai pas plus loin et je vais laisser la parole à Laurent DAULNY pour vous expliquer clairement quelles sont les circonstances et les causes.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Monsieur LEGER, concernant la conduite d'eau, je vous répondrai, vous qui êtes un élu, un maire, un responsable que, malheureusement, nous ne savons pas ce qu'il en est dans le sous-sol et quelles conduites sont vétustes. Il est à préciser que ce collège a été équipé de réducteurs de pression car la ville de GUERET a la chance d'avoir des conduites d'eau en très bon état, avec des débits d'eau en pression et en puissance. Seulement, ces réducteurs de pression fragilisaient les tuyaux.

Je tiens également à préciser que sur cette année, nous avons déjà budgété 30 000 € pour réaliser début 2019 une canalisation en parallèle du réseau public jusqu'au collège.

Par ailleurs, autre difficulté, nous n'avons pas de plan de récolement. Vous le savez très bien car je vous l'ai dit, monsieur AVIZOU. Nous n'en avons pas trouvé aux Archives, nulle part ! Sachant que d'importants travaux seront à réaliser, sans plan de récolement il va falloir tout refaire. Ce sera alors un gros chantier.

Effectivement, comme vous l'avez dit, nous pouvons choisir d'affecter des financements ailleurs, et nous avons aussi choisi de provisionner 80 000 €, sachant que les fenêtres ici sont vétustes. Je pense que des réalisations s'imposent pour l'un comme pour l'autre et que nous ne pouvons pas non plus tout négliger.

De Martin Nadaud, madame PENICAUD, vous brossez un portrait vraiment très sombre de la situation et je ne suis pas non plus d'accord quand vous dites que nous négligeons ce collège. Franchement, depuis 1998, plus de 2,6 M€ ont été consacrés à Martin Nadaud dont 105 000 € pour les travaux d'accessibilité, 26 000 € pour la réfection de la toiture du foyer, 12 000 € pour la mise en conformité incendie, etc. Nous n'avons donc pas négligé Martin Nadaud en termes de travaux.

Certes, le réseau d'eau aujourd'hui n'est pas en état, mais c'est la même problématique dans tous les collèges du Département. Ce sont des réseaux de 40 ans d'âge. Voilà trois semaines, c'est le collège de DUN qui a été évacué parce que la chaudière a 40 ans et le sous-sol était inondé.

Dès lors que l'on sait que les réseaux sont défectueux, nous essayons de faire le nécessaire. Le service technique du Département a fait tout ce qu'il a pu pour résoudre le problème. Une entreprise est même intervenue un dimanche et lorsque Martin Nadaud a dû être évacué le lundi, je suis conscient de la difficulté pour les parents.

Vous comme moi, vous prenez connaissance de ce qui est posté sur les réseaux sociaux. C'est de la haine que les parents déchaînent à notre encontre, nous les élus. Soi-disant, nous sommes des bons à rien, nous ne faisons rien et nous sommes des incapables. Je vous assure que sur les réseaux sociaux, nous nous faisons massacrer et insulter. Pourtant, nous essayons de

répondre aux problèmes et nous faisons le maximum car en tant qu'élus, nous sommes des responsables, mais encore faut-il que tous les élus aillent dans le même sens !

Sachez que nous sommes à l'écoute et que nous essayons de faire le nécessaire. Alors, franchement, entendre de telles remarques me fait mal. Non, Martin Nadaud n'est pas un collège abandonné, loin de là !

Vous le savez, un programme va être mis en place : oui, la canalisation extérieure sera changée ; oui, nous allons nous attaquer aux travaux intérieurs du collège. Mais de telles fuites à répétition sont malheureusement un concours de circonstance et de malchance. Il n'empêche que nous faisons tout notre possible pour y remédier et résoudre les problèmes lorsqu'ils se posent. S'il vous plaît, faites comprendre en conseil d'administration que nous essayons de faire le nécessaire et tout ce que l'on peut. Vous transmettez les messages, j'entends bien, mais à un moment donné, nous ne pouvons pas maîtriser les réseaux sociaux. S'il vous plaît, faites entendre que notre volonté est d'essayer de construire tous ensemble, le personnel de l'établissement et les élus que nous sommes.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme PENICAUD souhaite ajouter un point.

Mme PENICAUD. – Monsieur DAULNY, à plusieurs reprises, nous nous sommes entretenus de ce dossier et chaque fois, nous avons relayé les propos tenus en conseil d'administration. Il n'y a jamais eu aucune violence, mais un souhait de comprendre. C'est en ce sens que les personnels se sont exprimés lors du conseil d'administration, qu'ils soient de l'administration, enseignants ou même parents d'élèves.

Par contre, la réalité, c'est aujourd'hui une facture d'eau de 18 000 € qui vient d'arriver au collège Martin Nadaud. Comprenez leur désarroi ! Il va bien falloir aussi avoir des réponses concrètes. Les personnels ont le sentiment d'une crise gérée dans l'urgence et qu'après, c'est l'attente. L'attente de quoi ? De la prochaine crise ?

Je ne suis pas là pour rajouter de l'huile sur le feu, mais plutôt pour que nous ayons tous conscience que c'est une urgence et qu'il faut une réponse.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – La facture d'eau est arrivée dans ce collège comme dans tous les établissements et partout. En tout état de cause, nous verrons ce qu'il en est parce que cela pose des problématiques dont nous sommes, bien évidemment, conscients.

Pour information, je reçois une délégation de parents d'élèves la semaine prochaine, comme je m'y étais engagé. J'expliquerai à ces parents tout simplement et calmement ce que nous envisageons et projetons. Maintenant, s'ils veulent l'entendre, ils l'entendront ! S'ils persistent par ailleurs dans l'agressivité, nous le prendrons comme tel, étant, de toute façon, obligés de l'accepter !

Mme LA PRESIDENTE. – Sur ce point très technique, d'évidence, une fuite d'eau peut arriver ici, comme dans n'importe quel bâtiment dont nous avons la responsabilité. Peut-on l'anticiper ? A vrai dire, je ne suis pas plombier et je ne saurais y répondre !

Toutefois, il m'a été dit par certains syndicats d'eau que de longs mois de sécheresse comme ceux que nous avons connus peuvent avoir des conséquences que l'on n'imagine pas. De telles épisodes peuvent avoir un impact lorsque se déclenchent ensuite de fortes pluies, et ce sur la densité du sol et la pression que le sol exerce éventuellement sur les conduites. Je ne suis pas experte, mais ce sont des phénomènes peut-être nouveaux auxquels il faudra, si possible, apporter aussi des réponses, sans toutefois creuser des tranchées sur tous les collèges et bâtiments du Département pour prévenir une éventuelle fuite ! Si nous pouvions le faire, ce serait bien. En tout cas, dans une situation de crise, chaque fois nous avons apporté une réponse en urgence. En effet, il y a eu des conséquences, lesquelles ont été néanmoins de courte durée, le collège n'ayant pas été fermé pendant plusieurs mois, et bien heureusement d'ailleurs !

Les réponses que souhaite apporter M. DAULNY aux parents d'élèves le seront, non pas dans l'urgence, mais bien évidemment avec un programme, après analyse des causes et identification des travaux à réaliser. Il vous a d'ailleurs précisé la complexité de ces travaux, sans parler des cahiers de charges, des appels d'offres, etc. De toute évidence, rien ne peut être fait en une semaine !

La question financière, je vous rassure, est incluse, dès à présent, dans les programmations sur le budget 2019 parce que, oui, c'est une priorité absolue que la mise en conformité de ce plus grand collège du Département. Merci, monsieur AVIZOU, de nous avoir interpellés, mais nous sommes aussi inquiets – M. MORANÇAIS le sait particulièrement – des conséquences que seraient celles de la fermeture de ce collège pour les familles et les enfants. Voilà pourquoi aussi je voudrais vous rassurer, mais il faut parfois, pour prendre les bonnes décisions, réagir froidement et calmement. En tout état de cause, les parents d'élèves sont complètement en droit de s'interroger et d'être véhéments à ce sujet.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je tiens à formuler une remarque et une question.

En guise de remarque, vous le constatez au travers des interventions dans les différents BP, deux notions sont à prendre en considération : la prospective et la gestion au quotidien. Là, il vient d'être évoqué les difficultés que nous connaissons dans nos collectivités et, en l'occurrence la réalité du terrain, avec sans doute un investissement insuffisant sur les réseaux souterrains. C'est une réalité et il faut y faire face. Mais il faut aussi, comme vous l'avez dit, madame PENICAUD, gérer les parents d'élèves, lesquels sont en droit de demander que leurs enfants soient, à l'école, reçus dans les meilleures conditions possibles ; d'où une certaine pression de leur part exprimée dans les conseils d'administration et ce n'est pas facile. Quant à la prospective, nous y travaillons également, monsieur LEGER, avec ce déploiement progressif de la fibre optique, sujet évoqué par Mme FAIVRE, et c'est aussi une réalité.

Ma question s'adresse à vous, monsieur LOZACH : qui sont les plus riches ? Lorsque vous disiez tout à l'heure dans votre intervention qu'il fallait faire payer les plus riches, s'agit-il des particuliers ? Des entreprises ? J'ai l'impression, pour avoir entendu hier matin M. Le Maire s'exprimer sur le sujet, que le Gouvernement mettra certainement à contribution les plus importantes d'entre elles.

En toile de fond, cette question intéressante vise aussi à savoir – et je m'adresse aux parlementaires avant tout – quels sont ceux censés être riches en France, sachant que, pour François Hollande, être riche, c'est gagner 4 000 € mensuels !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ma part, je souhaiterais rebondir sur ces notions de participation citoyenne.

Nous avons élaboré, avec la Préfecture, un cahier des charges pour lancer un accompagnement de mise en place du Schéma d'amélioration d'accessibilité aux services publics. C'est un domaine co-porté par la Préfecture et le Conseil départemental.

Nous avons souhaité être, et la Préfète en a été tout à fait d'accord, sur une déclinaison très participative et nous engager au plus fin des territoires sur cette notion d'accès aux services publics ou aux services au public, peu importe. C'est une démarche dans laquelle nous allons concrètement nous engager très prochainement.

M. MORANÇAIS s'est référé tout à l'heure au Schéma territorial des services aux familles qui a été élaboré en 2016. C'était aussi, et heureusement, une démarche participative.

Je vous rappelle également que dans le cadre du Plan particulier, l'idée proposée est de construire, à l'échelle départementale, un SCOT, un schéma de cohérence et d'organisation territoriale que le Conseil départemental accueille avec beaucoup de bienveillance et dans lequel il souhaiterait être l'un des acteurs. Pourquoi ? Le Conseil départemental n'a aucune compétence en matière d'urbanisme, et loin de vouloir en avoir. Par contre, ce qui nous intéresse, c'est la démarche SCOT, s'agissant de faire un diagnostic de territoire participatif, en fait de solliciter les habitants de nos communes via les maires, pour établir ce diagnostic partagé. Cela, c'est du participatif : décliner ce diagnostic en projet de développement durable, ce qui aboutira à un document d'orientation et d'objectifs. Voilà ce qu'est une démarche SCOT !

J'entends qu'il nous faut, nous Conseil départemental, construire un projet de territoire et décliner des stratégies opérantes, s'inscrivant dans du participatif. L'hypothèse que j'ai en effet émise est le fait que nous soyons présents dans cette démarche SCOT. Je sais qu'une et bientôt deux réunions des EPCI se seront déroulées, sans que le Conseil départemental n'y soit invité. Ce n'est pas grave, mais je voudrais seulement rappeler que nous sommes prêts à accompagner les territoires au regard de ces objectifs stratégiques.

Si ces mêmes élus qui me disent, tout au long de l'année, que nous n'avons pas de projet, pas de vision et pas de stratégie pensent qu'ils pourraient y avoir dans ce petit département de la Creuse de 119 000 habitants la vision d'un Conseil départemental, outre la vision des autres,

comment ne pas imaginer demain que nous aurions, nous, intérêt à travailler avec les EPCI et les communes ? Ou là, je n'y comprends plus rien !

Je pense qu'il est encore temps que les choses se précisent, probablement au niveau des élus des intercommunalités. S'ils le souhaitent, nous serons à leurs côtés, mais encore une fois, comment imaginer, en ce début de XXIè siècle et vu ce que nous vivons, que le Conseil départemental de la Creuse ne serait qu'une bourse, à moitié vide d'ailleurs, mais une bourse à distribuer de l'argent pour des élus qui viendraient nous voir : « Toc, toc, donnez-moi ci, donnez-moi ça » ? Nous en avons parlé précédemment pour ce qui est de l'eau.

M. GAILLARD a rappelé un point essentiel, et je n'imagine pas une seconde que tous les élus en charge de ces dossiers-là l'aient oublié : le Conseil départemental et bien avant le Conseil général n'accordait des aides et n'accordera des aides sur ces dossiers importants concernant l'eau potable et l'assainissement que s'ils répondent à des objectifs étant prioritairement ceux des agences de bassin. Il y a là une logique et nous ne pratiquons pas le clientélisme. Il est fini ce temps-là ! Le saupoudrage et le clientélisme, je le dis, n'ont pas payé, sinon vidé les caisses des collectivités et nous le savons aujourd'hui.

Soyons donc clairs ! Je n'ai pas peur de l'affirmer, il faut que les finances dont nous disposons les uns et les autres soient clairement fléchées sur des objectifs vertueux. La population nous regarde et nous regardera encore très longtemps, et heureusement ! Il ne s'agit pas, et vous l'avez dit, monsieur LOZACH, d'une mise à bas, d'une dénonciation du système des élus, mais d'un procédé tout à fait démocratique : l'évaluation non pas des élus en tant que tels, mais l'évaluation des politiques que les élus portent et des moyens qu'ils y destinent. Je crois que c'est peut-être la plus grande mission dont nous pouvons tirer parti de ce grand mouvement citoyen. Oui, le Conseil départemental de la Creuse a fait, fera et est prêt à faire encore plus de participatif, mais je trouve insensé d'imaginer, quel que soit l'endroit du Département, que ce puisse être le cas sans les autres élus et collectivités locales de ce département. Nous serions ridicules de procéder ainsi et les habitants seraient les premiers à nous le dire.

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Je reviens sur la plateforme Agrilocal, sujet tout de même important. Ce que vous disiez, monsieur SIMONNET, va à l'encontre de ce qui est préconisé dans le cadre du PPC, chapitre : « Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durables ». Je lis : « L'Etat accompagnera le Conseil départemental de la Creuse dans sa démarche de mise en place d'un projet alimentaire territorial, permettant d'améliorer la qualité des produits, limitant les transports et valorisant les producteurs locaux. »

J'ai deux questions précises à vous poser. D'une part, avez-vous sollicité des structures, telles que les lycées, les maisons de retraite et les écoles, pour rejoindre la plateforme ? D'autre part, le Département a-t-il rencontré, quand vous avez constaté que cela commençait à battre de l'aile, les gestionnaires sur le plan national pour chercher de l'aide et surmonter les difficultés ? Quelle suite allez-vous donner aux préconisations de l'Etat sur les circuits courts ? Vous avez dit que beaucoup de producteurs travaillaient en ce sens, mais comment concrètement ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je vais tenter de vous répondre, madame CAZIER, sur ces questions légitimes.

Vous avez raison de réaffirmer que dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, l'ensemble des collectivités, bien sûr associées à l'Etat, souhaitent travailler sur la restauration collective et l'approvisionnement en circuits locaux. C'est important et cette démarche prend tout son intérêt surtout dans le contexte agricole actuel. Il est, en effet, primordial de créer de la valeur ajoutée sur le territoire.

Nous parlions tout à l'heure d'évaluation. Agrilocal est un outil parmi d'autres, un outil dématérialisé qui était à destination de l'ensemble des gestionnaires de collèges, d'EHPAD, bref de tous ceux concernés par la restauration collective.

Vous savez que depuis, la Région a lancé un appel à projets sur l'approvisionnement en circuits courts dans la restauration collective. Vous savez également que l'ensemble des EPCI avec l'agglomération du Grand Guéret ont travaillé ensemble et essayé de bâtir un projet pour y répondre. Nous avions, en effet, décidé, tous ensemble, que le chef de file serait l'agglomération du Grand Guéret pour répondre à cet appel à projets. Ce fut compliqué pour tout le monde. Je ne jette la pierre à personne car, et je le dis avec beaucoup d'humilité et de modestie, c'est une problématique extrêmement difficile à mettre en place. Nous avons essayé, nous, à l'échelle du Département, d'inciter à l'utilisation de cette plateforme qui s'est avérée ne pas être la panacée, loin de là ! Les usagers eux-mêmes trouvaient cette plateforme très compliquée à utiliser.

Comme je le disais précédemment, ce qui compte avant tout, c'est l'utilisation de produits locaux, et bon nombre de cuisiniers y sont incités en réponse à l'attente des parents d'élèves. En référence aux actions citoyennes, là aussi, je crois beaucoup à la pression exercée par l'ensemble des parents d'élèves sur la qualité de l'assiette servie aux enfants dans les cantines. Cela passera, à mon avis, par là. Si c'est pris en main par les citoyens, vous verrez que cela va booster sacrément le fait de recourir de plus en plus aux produits de proximité.

Force est de reconnaître que cet appel à projets régional a été un échec, mais n'oublions pas que des initiatives très intéressantes sont portées notamment par l'agglomération du Grand Guéret qui travaille avec la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche.

A cet égard, je ne donnerai de leçons à personne car c'est trop compliqué. Par contre, je compte beaucoup sur le citoyen pour prendre en main cette volonté qui se concrétisera naturellement. Il faut du temps. C'est de la pédagogie et cela passera par une prise de conscience.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En termes d'évaluation, je suis parfaitement d'accord avec vous, Nicolas SIMONNET, sur le fait qu'au cours d'une démarche, il faut effectivement, à un moment donné, se demander si cela apporte un « plus » ou un « moins ».

Sur la question des circuits courts, vous avez parlé d'initiatives intéressantes de la part des chambres consulaires qui, en effet, ont répondu d'un commun accord à l'appel à projets lancé par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Vous avez aussi rappelé que nombre de communautés de communes, et pas seulement l'agglomération du Grand Guéret, travaillent depuis un certain temps sur cette question des circuits courts. C'est, en effet, très compliqué, sachant que c'est à géométrie variable. Plein de choses sont à étudier : avant tout, la production qui n'est pas toujours à la hauteur et qu'il faudrait arriver à booster, mais aussi nombre de sujets à prendre en compte, comme les questions d'installation, de logistique et de transformations aussi des produits.

Pour ma part, je voudrais surtout réaffirmer que oui, les chambres consulaires ont répondu à l'appel à projets, mais nous sommes aussi à la manœuvre depuis je ne sais pas combien d'années sur nos territoires et nous enregistrons tous des points positifs. C'est notamment le cas en termes d'adhésion des petites communes et des cantines de l'agglomération qui ont fait un bond incroyable en termes d'approvisionnement de produits locaux grâce à toute la démarche que nous avons mise en place avec la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche. Bien entendu, nous ne sommes pas les seuls ; plein d'autres collectivités ont des démarches très intéressantes. Je regrette que nous ne puissions pas les partager au niveau départemental et s'interroger : que fait-on, comment et avec qui ? Finalement, quand je repensais l'autre jour à l'initiative des consulaires sur certains repas « bio », je me disais que bien des démarches similaires sont lancées depuis très longtemps. Comment procéder pour fédérer toutes ces énergies autour d'un tel projet extrêmement structurant pour le territoire ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ayant été directement interpellé par M. FOULON tout à l'heure, je tiens à lui dire que je n'ai pas une vision notariale de la richesse. Je regrettais simplement que ne soit pas rétabli l'impôt sur la fortune. Loin d'être idiots, les gens ont fait leur calcul. L'ISF et la flat tax représente environ 4,5 Md€, et 4,5 Md€, c'est ce qui a été enlevé en termes de pouvoir d'achat aux retraités avec l'augmentation de la CSG. Globalement, les deux s'équilibrent.

Concernant les entreprises, je pensais en particulier aux grandes entreprises du numérique, les GAFA, qui réalisent des profits colossaux sur des territoires où précisément, elles ne sont pas taxées. C'est un véritable scandale de la période actuelle.

Quant à la démocratie, je rejoins ce que vous disiez sur la démocratie participative. Je crois que tout le monde ici est très attaché, d'abord, à la démocratie représentative, avec la valeur du suffrage universel et celle du bulletin de vote. Mais effectivement, nous sommes dans une période où il faut bien articuler démocratie participative et démocratie représentative.

Au niveau de la démocratie participative, il existe déjà une foultitude de dispositifs que tout le monde a la possibilité de mettre en place : les comités et réunions de quartier, les budgets

participatifs, les comités de Sages, etc. Nous sommes dans une République décentralisée et chacun est libre de mettre tel ou tel de ces dispositifs en place.

Là effectivement, et c'est notamment ce que reprochent les Gilets jaunes, c'est la question du référendum, voire celle du référendum d'initiative populaire. Il ne faudrait pas non plus, quand il est décidé de la mise en place de référendums, que n'en soient pas respectés les résultats. Concernant le dernier référendum national qui, en date de 2005, portait sur l'Europe, le résultat n'a jamais été appliqué. S'agissant du dernier référendum local qui, en date de 2016, portait sur la construction d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le résultat n'a pas été appliqué non plus.

Mme LA PRESIDENTE. – Je sais que mon collègue de la Corrèze met en place, depuis deux ans, via le site du Conseil départemental une participation citoyenne sur le budget.

Après, mesurer le nombre de personnes qui donnent leur avis et mettre cela en application, c'est aussi l'une des fragilités des processus de consultation. Il faut s'assurer que les citoyens participent réellement. Si ce n'est qu'une frange de la population extrêmement réduite mais très prompte à s'engager qui donne son avis, c'est aussi le danger de ce mode de consultation car c'est parfois ne pas entendre ceux qui, la plupart du temps, restent muets.

Mes chers collègues, je vous propose d'aborder l'ordre du jour.

M. BAYOL – Excusez-moi, madame la Présidente, mais je souhaiterais vous suggérer que l'Assemblée départementale observe une minute de silence, compte tenu des derniers événements de Strasbourg, en solidarité avec les victimes et le Conseil départemental du Bas-Rhin.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rejoins tout à fait, monsieur BAYOL, et nous pouvons également y associer, s'agissant de l'une des conséquences du malaise social que la France traverse, les six personnes décédées sur les ronds-points ou ailleurs dans des accidents. Je vous propose donc d'avoir également une pensée pour ces victimes. *(Tous les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)*

Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale, personnel et finances » a eu à connaître.

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N°CD2018-12/1/1

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, là aussi, l'une des réponses, et je crois que Mme GALBRUN en avait déjà parlé la dernière fois, aux actions en justice intentées, non pas à brûle-pourpoint, bien

entendu, mais suivant tout un processus, en particulier dans le cadre de perceptions d'indus, sans aller jusqu'à parler de fraudes. En tout cas, nous ne baissons pas les bras à cet égard non plus. Parmi les dossiers présentés, sur le RSA par exemple, il s'agit, cette fois, de 60 000 €, tandis que lors de notre précédente séance, il s'agissait de plus de 400 000 € de récupération d'indus qui étaient attendus. Là aussi, c'est un message que nous pouvons adresser : la justice et l'équité sont également de notre responsabilité.

Mme GALBRUN. – Madame la Présidente, dans les différentes actions en justice qui sont listées, nous constatons effectivement que l'accessibilité à la justice par tous est utile. En particulier, le Conseil départemental va devant les juridictions directement pour présenter les observations et défendre les procédures. Cela rejoint la motion que j'ai déposée et dont j'ai donné lecture tout à l'heure.

Mme LA PRESIDENTE. – Je donne la parole à M. GAUDIN, pour nous présenter ce rapport.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il vous est rappelé que le 2 avril 2015, lors de notre séance d'installation, nous avions habilité la Présidente, pour toute la durée de son mandat, à intenter en toute matière, au nom du Département, des actions en justice ou à défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Cette délégation est assortie de l'obligation de rendre compte devant l'Assemblée départementale de l'exercice de cette compétence. Le tableau, dans lequel sont récapitulées les actions en justice traitées depuis le 18 mai 2018, mentionne la nature de chaque affaire, la date d'ouverture du dossier, l'objet et la nature du contentieux, la juridiction saisie, la position de la collectivité, la décision et la modalité de traitement de l'affaire, avocat, DGA et/ou service seul.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte de ce compte rendu des actions en justice traitées depuis le 18 mai 2018. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT N°CD2018-12/1/2

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport de développement durable a été préparé avec beaucoup d'attention par les services et le secrétariat auprès du DGS.

Concernant la première commission, je vous ai parlé brièvement de la préfiguration du laboratoire d'innovation publique dont les enjeux de ce projet vous sont largement développés dans ce rapport. Je vous en épargnerai une lecture qui serait fastidieuse, d'autant que je suis

convaincue que vous avez pris soin d'en prendre connaissance et que nous avions ensemble, voilà plusieurs mois, décliné et partagé les objectifs.

Sans questions de votre part, je donne la parole à M. GAILLARD pour évoquer le dossier « électromobilité » du Conseil départemental.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Ce programme bénéficie d'un financement important grâce à la reconnaissance TEPCV. Son plan d'action se décline en deux volets : achat de véhicules de service à moteur électrique et projet d'implantation de bornes publiques de rechargement électrique.

Nous disposons à ce jour de neuf véhicules de service électriques dont quatre ont été achetés en 2017 et cinq en 2018. Pour assurer leur rechargement, des prises spéciales de rechargement privé ont été installées sur différents sites du Département.

Le premier bilan qui a été effectué est assez encourageant puisque les kilomètres parcourus par ces véhicules correspondent à nos attentes. Force est de reconnaître que c'est grâce à une forte mobilisation et à une grande information diffusée auprès des collaborateurs.

L'installation de bornes publiques de rechargement a fait l'objet de discussions avec le SDEC, afin de ne pas faire doublon. Trois implantations ont été retenues dans un premier temps : à LUSSAT sur le parking de l'Etang des Landes, à CROZANT et près de la gare routière d'AUBUSSON.

Bien entendu, nous continuons de travailler sur ce programme « électromobilité » et d'avancer, et ce en discussion avec le SDEC.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitant donner une allure jeune aux voitures électriques du Conseil départemental, le service de la communication les a habillées de façon gracieuse et pétillante.

La parole est à M. SIMONNET, pour évoquer la réorganisation du Pôle Stratégies Territoriales.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Afin de décliner une nouvelle forme d'intervention du Conseil départemental via la contractualisation avec les territoires, une nouvelle organisation des services du Département s'est avérée nécessaire. Le Pôle Stratégies Territoriales a été créé pour répondre à une vision axée sur les besoins des territoires.

En effet, à travers une vision globale d'accompagnement du territoire, notre collectivité soutient des projets structurants et s'appuie sur l'expertise au sein de ce Pôle afin d'animer et/ou de coordonner ces projets.

Cette vision stratégique a impliqué un changement en interne pour la collectivité, qu'il s'agisse de l'organisation ou des méthodes de travail. Ainsi, le travail en transversalité et le partage d'informations ont été privilégiés.

La composition du Pôle Stratégies Territoriales est fondée sur une animation par secteur géographique, avec trois chefs de projets et une assistante. Une expertise thématique sectorielle permet d'offrir à l'ensemble des territoires de la Creuse un soutien de proximité adapté, avec cinq chefs de projets : lecture, patrimoine et paysages, coordination culturelle, sport, loisirs de nature et tourisme, mission économie locale.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette mise en place a été validée au cours de l'année 2018. L'objectif est d'avoir une vision globale d'accompagnement du territoire. Aussi, nous nous sommes mis en capacité avec les différents pôles qui interviennent, depuis la Bibliothèque départementale de prêt jusqu'à l'élaboration des futurs contrats de territoire avec les EPCI, de coller au plus près du territoire, la configuration étant celle de trois chargés de mission, ce qui n'était pas le cas auparavant, auprès des EPCI pour ces relations entre communes, EPCI et Conseil départemental.

N'hésitez pas à nous interrompre dans cette présentation si vous avez des questions à évoquer ou des points sur lesquels vous souhaiteriez quelques précisions.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En ce qui concerne l'accessibilité téléphonique à la Maison départementale des personnes handicapées, afin de pallier la saturation régulière de son standard téléphonique, il a été décidé de le mutualiser avec ceux du Pôle Cohésion sociale et de l'Hôtel du Département, ce qui permet une meilleure réactivité pour transférer les communications aux agents concernés.

Amélioration et valorisation de l'accueil de la collectivité ont été mises en œuvre en 2018, avec une réorganisation de l'accueil physique et téléphonique. Un travail collaboratif a été mené en transversalité avec les responsables de services et les agents concernés.

La réflexion a portée sur :

• la formalisation d'une structure pérenne pour l'Accueil ;

• la formation des agents pour qu'ils deviennent des professionnels de l'Accueil, s'agissant d'une formation externe et interne pour une meilleure connaissance du contexte institutionnel, pour un accueil au plus près des usagers, plus ciblé notamment en direction des personnes en situation de handicap ;

• un travail sur la qualité en dissociant, chaque fois que c'est possible, l'Accueil physique et téléphonique et en proposant de nouveaux services pour faire du lien ;

• l'amélioration des conditions matérielles d'accueil, avec l'identification des agents, des locaux plus accueillants et plus accessibles, de nouveaux services, tel un accès Internet gratuit ;

• la mise en place d'un service de Conseil aux Maires en étroite collaboration avec les services de la Préfecture ;

• un travail sur la communication pour que les usagers fassent mieux le lien entre le Conseil départemental et les services qu'ils sollicitent ;

• la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation pour mesurer la pertinence du dispositif.

Il est également prévu de mener, avec le Pôle Stratégies Territoriales, une réflexion sur la territorialisation du métier d'accueil pour rapprocher certaines portes d'entrées de la collectivité des acteurs locaux. Le travail engagé en 2018 sera poursuivi en 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous avons également parlé voilà quelques semaines de la démarche « Franchise sociale », dans laquelle nous sommes engagés avec d'autres Conseils départementaux. Au lieu de faire chacun dans son coin, si je puis dire, l'intérêt est de mutualiser des politiques sur lesquelles nous pouvons avancer beaucoup plus rapidement. Nous partageons déjà ce concept notamment avec le Val-d'Oise et l'Eure-et-Loir. Le Bas-Rhin nous a rejoints dans ce nouveau concept du « Faire ensemble » à l'échelle nationale, mais avec une démarche venant du terrain et donc des Conseils départementaux.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Un protocole de lavage écologique des locaux est expérimenté pour éliminer un certain nombre de produits phytosanitaires, avec, en particulier, l'utilisation du vinaigre blanc, du savon noir, du bicarbonate de soude pour le nettoyage et l'entretien des sanitaires, des couloirs et des bureaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette expérimentation fait suite à l'écoute voilà deux ans de la principale d'un collège que vous connaissez bien, monsieur GAUDIN, et qui a mis en lumière les nouvelles pratiques appliquées dans un autre département d'où elle venait, en particulier sur l'utilisation des nettoyeurs à vapeur d'eau qui évitent de recourir à tout un tas de produits chimiques.

Le lien est avéré concrètement avec les objectifs du développement durable, mais aussi les démarches Agenda 21 et la transversalité, l'une des méthodes largement appliquée au sein de la collectivité.

Nous en venons à la politique de gestion des ressources humaines par l'inclusion.

Monsieur GAUDIN, évoquez-nous la poursuite de l'engagement du Conseil départemental auprès des personnes en situation de handicap.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Le taux d'emploi de travailleurs handicapés déclaré au FIPHFP, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, atteint plus de 6 %, ce qui exonère l'institution départementale du paiement de pénalités, et la collectivité poursuit ses efforts. A ce titre, elle a désigné un Référent Handicap.

Cet agent est l'interlocuteur privilégié de tous les agents en situation de handicap au sein de la collectivité ; il leur assure un accompagnement personnalisé.

Voici quelques exemples : accompagnement médical renforcé assuré par le médecin de prévention de la collectivité, aménagement de poste, compensation du handicap par l'aide au financement d'appareillages via le FIPHFP – appareillage auditif, souris ergonomique –, télétravail pour raison de santé, etc.

Le recrutement de deux jeunes trisomiques dans les cuisines des collèges de CROCQ et d'AUZANCES atteste également de la volonté d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de notre collectivité. Ainsi, depuis le mois de septembre, ces jeunes assurent des missions s'appuyant sur la bienveillance des agents des cuisines qui témoignent ainsi d'un réel investissement. Une première expérience qui débute et qui semble déjà concluante !

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut bien souligner et vraiment noter que nous avons atteint, en effet, le seuil de 6 % en termes de recrutement de personnes en situation de handicap, ce qui nous exonère de pénalités auprès du FIPHFP. C'est une volonté forte, un long et fastidieux travail de la part du service des Ressources humaines et c'est pourquoi je tenais à ce que ce soit clairement souligné. C'est une valeur forte de notre collectivité et je suis heureuse que, en moins de trois ans, nous ayons atteint ce seuil important.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Depuis le 1er octobre 2018, les procédures de passation des marchés publics doivent être dématérialisées pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT. C'est à ce titre que notre collectivité s'est dotée d'une nouvelle plateforme en vue de s'adapter à ces nouvelles obligations et ainsi imposer la remise électronique pour les candidatures et les offres aux marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT, pouvoir effectuer électroniquement l'ensemble des échanges avec les candidats durant la mise en concurrence, notifier électroniquement le marché et publier les données essentielles des marchés publics.

Ces nouvelles obligations conduisent aussi les entreprises à faire évoluer leurs pratiques. Afin de les accompagner, la collectivité a organisé une grande réunion d'information en juillet dernier, qui a été très appréciée, pour leur rappeler les grands principes de la commande publique et les préparer à la future dématérialisation.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque depuis ce matin, nous nous entendons dire que nous ne faisons rien, pardon de rappeler que nous sommes complètement en phase avec les besoins de l'économie locale et donc des entreprises ! Lorsque nous sommes sollicités, nous mettons en place, quand nous le pouvons et là c'est vraiment le cas avec cette démarche saluée par les consulaires et les entreprises, des outils facilitant les règles, les normes qui nous sont imposées d'en haut, notamment par l'Etat.

Concernant la dématérialisation, il s'agit aujourd'hui d'avoir une réponse claire sur une plateforme pour tout marché d'un montant supérieur ou égal seulement à 25 000 € HT. Je sais

que les collectivités, en particulier une intercommunalité, sont en train de nous solliciter. Après que nous aurons testé pendant quelques mois cette démarche, sans doute que les intercommunalités et les communes importantes de ce département pourront également être dans ce même format-là.

Voilà une réponse concrète ! Cela s'appelle finalement de l'ingénierie, une ingénierie bien au-delà de celle la DDE !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'en viens aux critères de développement durable dans les appels d'offres.

En 2018, 14 marchés publics ont bénéficié de ces critères de développement durable. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Les critères de développement durable sont désormais bien intégrés et compris par les entreprises. Il est également à noter que, pour chaque marché, l'ensemble des entreprises répond en intégrant ce critère pour exécuter les travaux ou les prestations. En effet, nous avons la satisfaction de constater dans la commission d'appels d'offres que la plus grande partie des entreprises ont pris cette habitude de répondre à ces critères de développement durable, ce qui est très important en termes de prévention.

Au titre de la sensibilisation du personnel à l'éco-administration, afin de répondre à la nouvelle réglementation et de maîtriser le coût de la collecte de ses déchets, la collectivité a fait le choix de revoir la gestion de ses déchets dans ses services.

La mise en œuvre de ce projet a nécessité la réalisation d'un diagnostic dans tous les sites du Département situés sur le territoire d'EVOLIS 23, incluant la collecte des données relatives à notre production de déchets et l'étude de nos pratiques internes de tri.

Le Conseil départemental produit 36 tonnes de déchets recyclables et 37 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an. Ces chiffres ne comptabilisent pas le papier et les archives qui sont traités et valorisés par la boîte à papier, mais uniquement le contenu de nos poubelles de bureaux.

L'enquête menée auprès des agents de notre collectivité sur nos pratiques a permis de constater que 15 % des agents n'effectuent pas le tri dans leurs bureaux, 43 % se sentent concernés par l'évolution de nos pratiques et 38 % ne connaissent pas les consignes de tri de la collectivité.

Pour poursuivre cette démarche, des éco-administrateurs ont visité le centre de tri et d'enfouissement de NOTH afin de sensibiliser par la suite leurs collègues à l'intérêt de bien trier ses déchets professionnels et personnels et d'en limiter leurs productions.

Le réseau des éco-administrateurs, composé d'agents volontaires, a également décidé de lancer une campagne d'affichage visant à rappeler des gestes écoresponsables sur tous les sites de la collectivité : usage de la photocopieuse, déplacements professionnels, organisation de réunion, utilisation des sanitaires et des salles de convivialité.

L'objectif est d'intégrer des bonnes pratiques environnementales au quotidien afin de réduire nos consommations électriques, de carburants, de papiers, de gobelets jetables, etc. La réalisation de blocs notes en interne avec du papier imprimé sur une seule face a également été étendue à d'autres services de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur GAUDIN, de ces présentations.

Nous abordons les actions dans le cadre de la deuxième commission « Solidarités », notamment celle du projet « Santé par la nature ».

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nous en venons au projet sur ce site remarquable de l'Etang des Landes, avec l'acquisition de cinq joëlettes qui ont été financées à travers la conférence des financeurs. Elles ont été expérimentées par des établissements médico-sociaux les 27 septembre et 12 novembre derniers et elles permettent maintenant à tout public d'accéder à ce site.

La réserve de l'Etang des Landes fait également partie intégrante, et j'y ai fait allusion tout à l'heure, de ce projet innovant « Santé par la nature », avec les quatre axes qui ont été définis : un projet coopérant, un projet fédérant, un projet innovant et un nouveau projet de développement local.

J'en viens aux journées « Schéma régional de formation et e-inclusion ».

Le Département, en sa qualité de chef de file de la gestion de l'action sociale, mène une politique sociale volontariste qui va bien au-delà des prestations réglementaires : investissement dans la prévention, activation des réseaux et partenariat. C'est à ce titre qu'il a participé à une journée thématique, diligentée par la Région Nouvelle-Aquitaine, visant à établir un Schéma des formations sociales et paramédicales.

Par ailleurs, deux journées « e-inclusion » dédiées au numérique se sont déroulées, le 31 mai à AUBUSSON et le 27 novembre dernier à GUERET. Il s'en est dégagé différentes thématiques :

- Identifier les besoins des entreprises, tous secteurs d'activité confondus ;
- Adapter les compétences des demandeurs d'emplois aux évolutions des métiers et mettre en place une offre de formation locale ;
- Faciliter l'accès aux outils numériques pour les publics dits vulnérables, ainsi que leurs usages.

  Nous avons beaucoup travaillé sur les usages du numérique, et la dernière journée du 27 novembre était particulièrement intéressante, avec, bien sûr, la présence de l'Agence du numérique. Sur le lancement prochainement du Pass numérique, le département de la Creuse sera, là aussi, expérimentateur.
- Communiquer sur le déploiement de la fibre optique pour que les professionnels et les particuliers se raccordent à ce nouveau réseau.

Enfin, une journée « mobilité » a été organisée le 18 septembre dernier. Pour pallier ce un frein à l'insertion pour les personnes concernées, notamment pour les plus défavorisés, la mobilité demeure essentielle et une priorité dans notre département.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON pour évoquer la question de la formation de prévention des risques psychosociaux pour les aides à domicile.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Concernant la formation de prévention des risques psychosociaux, c'est ce prix Territoria d'Or reçu par le Conseil départemental. Comme vous le savez, le recrutement d'un ergothérapeute et d'un préventeur par le groupement d'employeurs médico-social de la Creuse a permis de mettre en place un véritable management de la prévention des risques au sein des SAAD. Les associations d'aide à domicile ont ainsi découvert des fonctionnements qu'elles ne connaissaient pas quant à l'utilisation de matériels, aux manipulations des personnes à domicile, etc. La recherche qui a été effectuée dans le cadre de ce projet reconnu comme une démarche unique sur le plan national a été récompensée par ce prix.

Je tiens à préciser que nous continuons aujourd'hui à travailler sur la qualité liée au travail des aides à domicile, à ce que nous pouvons apporter et mettre en place, en participant, tous les mois, à une commission au sein de la DGCS, la Direction générale de la Cohésion sociale.

Mme LA PRESIDENTE. – Je redonne la parole à M. M. MORANÇAIS pour évoquer les chapitres suivants.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Le Pôle Cohésion Social, en charge de la gestion du transport scolaire des élèves handicapés, a redéfini les circuits dans le cadre d'un nouveau marché public. Trois entreprises de taxis se partagent cette mission de transport répartie selon dix secteurs géographiques.

De nouveaux critères ont été mis en place pour définir l'attribution du transport pour les élèves handicapés : le certificat médical validé par la MDPH, qui est une condition incontournable, et le départ de l'école et non plus du domicile.

A ce jour, 104 élèves scolarisés du primaire au lycée bénéficient de cet accompagnement, pour un coût 2018 supporté par notre collectivité estimé à 1,1 M€, contre 1,3 M€ l'an dernier, et nous espérons qu'il sera de 900 000 € sur le budget 2019, n'est-ce pas, madame FOURNIER ?

Concernant la chaudière du foyer d'ARFEUILLE-CHÂTAIN, comme j'y ai fait allusion tout à l'heure, grâce à la reconnaissance en Territoire à énergie positive pour la croissance

verte, le Conseil départemental a pu faire bénéficier ce foyer de vie d'une aide de 500 000 € pour sa rénovation énergétique. Les travaux de gros œuvre sont terminés. La mise en service de la nouvelle chaufferie à granulés de bois est prévue à la fin de cet hiver.

Concernant la prévention dans les collèges et établissements scolaires, ainsi que la protection maternelle et infantile, chaque année, le Conseil départemental organise des séances de prévention et d'information sur la sexualité et l'éducation familiale à destination des jeunes Creusois. Elles visent à apporter aux adolescents les informations objectives et les connaissances spécifiques leur permettant de comprendre les différentes dimensions de sexualité, à susciter leur réflexion à partir de ces informations et à les aider à développer un esprit critique, ainsi que des comportements responsables.

Il est également à préciser que nous intervenons dans les établissements accueillant des jeunes en situation de handicap et dans tous ceux auprès desquels des jeunes de notre département sont placés.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux actions déployées dans le cadre de la troisième commission « Education – Culture ».

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Depuis le milieu des années 2000, les équipements numériques dont sont dotés les collèges creusois apportent une réelle plus-value à l'enseignement : tableaux blancs interactifs, espaces numériques de travail, accès au très haut débit et tablettes numériques. Plus de 10,5 M€ ont été investis à ce titre. Les 18 collèges sont désormais tous raccordés au très haut débit et le Conseil départemental poursuit sa dotation en équipements informatiques pour les élèves et les enseignants. Ce sont 1 600 ordinateurs déployés dans les 18 collèges du Département, 70 tableaux numériques interactifs, 150 tablettes et un environnement numérique de travail pour chaque collège, avec un espace d'informations et d'échanges, ainsi que des outils homogènes et en constante évolution pour accompagner la vie scolaire.

Je précise que trois agents du Conseil départemental, regroupés au sein de la mission « collèges numériques », sont chargés de l'installation et de la maintenance de ces équipements.

La rentrée scolaire 2018 a vu la dotation par collégien tripler : soit 105 € par collégien, contre 36 € en 2017. Par ailleurs, 300 000 € ont été investis spécifiquement cette année afin d'équiper chaque établissement d'une couverture WiFi, d'une classe mobile par établissement et de tablettes individuelles pour les 340 enseignants.

Concernant la gestion des bâtiments de ces collèges, les 4 techniciens de la Direction des Bâtiments ont chacun en charge 4 collèges et assurent une veille bâtimentaire en lien étroit avec les chefs d'établissement et leurs gestionnaires. Les deux collèges inclus dans les cités mixtes sont gérés par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui travaillent en étroite collaboration avec le directeur des Bâtiments pour la définition des besoins.

La planification des travaux est issue d'un travail de concertation et de la conjonction des besoins des établissements, ainsi que de l'expertise des techniciens du Département.

En 2018, les principaux travaux ont porté sur la mise en sécurité – c'est notamment le cas du collège Martin Nadaud dont nous parlions précédemment –, l'accessibilité des bâtiments et le remplacement de menuiseries.

Dans le cadre du PPMS, le Plan Particulier de Mise en Sûreté, les chantiers de mise en sécurité ont débuté dans les collèges d'AHUN, d'AUZANCES, de CHAMBON, PARSAC et SAINT-VAURY. Les travaux seront terminés fin 2018 dans les collèges de BENEVENT, BOURGANEUF, DUN-LE-PALESTEL et Marouzeau.

Les collèges de BONNAT et AHUN ont bénéficié de travaux de mise en accessibilité pour les personnes handicapées, incluant notamment la pose d'un ascenseur, ce qui fut le cas au collège de BONNAT.

Mme LA PRESIDENTE. – M. GAILLAD va nous parler des sorties scolaires dans le cadre du label « Site Rivières Sauvages ».

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – En Creuse, deux rivières sont labellisées « Rivières Sauvages » : la Gioune sur le territoire de Creuse Grand-Sud et le Pic sur le territoire de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Dans le cadre de ce label « Sites Rivières Sauvages », un programme pédagogique de qualité a été élaboré à destination des scolaires. Bon nombre d'établissements ont organisé des sorties scolaires sur ce site, ce dont nous pouvons nous féliciter. Nous avons d'ailleurs des retours extrêmement intéressants sur la qualité de ce site et la qualité du programme pédagogique proposé aux élèves et aux enseignants.

L'organisation de ces journées découverte sur site étant une réussite, nous continuons dans cette démarche, avec ce programme qui a été mis en place.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY pour évoquer le schéma des usages du Centre culturel et artistique Jean-Lurçat.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Le Département est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à AUBUSSON, qui abrite actuellement différents acteurs du secteur culturel : la Scène nationale, la Médiathèque intercommunale et la Cité de la Tapisserie pour ses expositions estivales.

En juin 2018, un cabinet a été recruté pour définir un schéma des usages. La carte des besoins a d'ores et déjà été présentée, de même que les souhaits des différents acteurs. Une journée s'est déroulée le 16 novembre dernier pour travailler à l'élaboration de plusieurs scénarios qui seront présentés aux différents partenaires. Nul doute que ce schéma des usages suscite un intérêt particulier parce que nombre de partenaires se sont associés à cette réunion, à laquelle je n'ai pu être présent. Ils ont fait comprendre qu'il y avait un véritable besoin et que cette Scène nationale pourrait être occupée par de multiples organismes. Je pense notamment au Conservatoire de musique.

Toujours à AUBUSSON, avec Jean-Baptiste DUMONTANT et Nicole PALLIER, nous avons inauguré l'ouverture d'une section d'athlétisme au collège, qui accueille une quinzaine d'élèves. L'Entente Athlétique d'Aubusson, chargée de l'animation de cette section, a bénéficié en 2018 d'une dotation de 1 000 € de la part du Conseil départemental afin de financer du matériel pédagogique, s'agissant d'un soutien pour l'année d'ouverture de chaque section sportive uniquement. Le Département rembourse également le coût du transport pour 4 déplacements durant dans l'année scolaire. Il s'agit de la 12ème section sportive mise en place sur le Département et une 13ème de tennis verra peut-être bientôt le jour à FELLETIN.

J'en viens à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme qui figurent parmi les missions du Pôle Cohésion sociale et dans les objectifs du Plan départemental de développement de la lecture publique mis en œuvre par la Direction de la lecture publique.

Dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, le Conseil départemental a lancé en 2017 un appel à projets intitulé « Lever les freins linguistiques », qui a été reconduit en 2018. L'objectif est d'initier une démarche partenariale autour de l'illettrisme, de l'alphabétisation, de l'apprentissage du Français afin d'assurer la consolidation des parcours d'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit de favoriser l'autonomie sociale et/ou professionnelle du public concerné, de développer l'usage des technologies de l'information et de la communication pour et par les publics cibles, d'apporter une valeur ajoutée d'inclusion sociale, d'innover en matière de mobilisation du public en situation d'illettrisme, de créer de nouvelles dynamiques de collaboration entre les acteurs pour faire émerger de nouvelles manières d'agir et de permettre une déclinaison départementalisée de la démarche, en tant que de besoin.

Des ateliers se sont déroulés dans 6 secteurs géographiques du Département, mis en œuvre par une animatrice professionnelle de la Maison des Jeunes et de la Culture de LA SOUTERRAINE, lauréate de l'appel à projets. Ces ateliers sont menés dans une démarche dynamique fondée sur la communication en situation réelle d'utilisation de la langue.

L'approche pédagogique est ludique et interactive, avec des jeux de rôles, des mises en situation de la vie quotidienne. Les apprenants sont acteurs de leur formation. Les compétences et les talents de chacun sont valorisés afin de développer les motivations et de nourrir l'envie d'apprendre. L'ambiance décontractée, la convivialité, un accueil chaleureux et personnalisé favorisent l'assimilation. Plus d'une centaine de personnes ont suivi ces ateliers, avec une proportion importante de Français Langue Etrangère.

Dans ce cadre, la Direction de la lecture publique recense les documents adaptés, enrichit son fonds et le prête aux structures en contact avec les apprenants. Avec les partenaires, elle

propose des temps de formation/information à destination des bénévoles et des bibliothèques. Ainsi, une matinée de sensibilisation menée par Prisme Limousin a réuni une vingtaine de bénévoles des associations, des assistants familiaux et des bibliothécaires. D'autres sessions sont prévues pour favoriser l'échange et la création d'outils pour accompagner les apprenants.

Des formations sont régulièrement inscrites au programme de formation de la Direction de la lecture publique.

Le Département mène également depuis 2013 l'opération « Mon premier livre », mise en œuvre par la Direction de la lecture publique. Cette action en direction des familles permet la distribution d'un livre à l'occasion de la naissance ou l'adoption d'un enfant. Cette année, il a été décidé d'associer le public au choix du livre qui sera distribué en 2019 et ce sera présenté lundi prochain à la presse. Il faut savoir que cette action intéresse chaque année entre 800 et 900 familles.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD pour nous parler de la pêche à l'Etang des Landes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Concernant la pêche à l'Etang des Landes, madame la Présidente, vous avez abordé le sujet tout à l'heure. Une journée, celle du 10 novembre 2018, a été organisée par le Département à l'occasion de la pêche biannuelle.

Plus de 200 personnes sont venues assister au coup de filet donné ce jour-là avec l'aide de chevaux de trait. Il s'agissait de faire revivre l'ancienne pratique de la traction animale du filet, autrefois assurée par des boeufs, encore dans le souvenir de certains habitants. Des aquariums ont permis d'admirer les poissons de l'étang et des animations ludiques ont sensibilisé les plus jeunes. Au menu, le midi et le soir, la friture de poissons et les brochets de l'Etang des Landes ont attiré de nombreux visiteurs.

La pêche et la vidange sont des actions prévues dans le plan de gestion de la réserve et essentielles à l'entretien de l'écosystème « étang ». Elles ont de nombreux effets bénéfiques sur son patrimoine naturel riche et permettent de réguler un certain nombre d'espèces exotiques envahissantes, ainsi que le poisson-chat. La qualité du travail fourni dans le cadre de la gestion de cet étang porte ses fruits puisque nous n'en sommes plus qu'à deux ou trois poissons-chats. Nous raisonnons, non plus en tonne, mais en unité ! Nous avons donc quasiment réussi à éradiquer cette espèce.

Mme LA PRESIDENTE. – C'était précisément le 10 novembre que trois poissons-chats ont été repérés. Pas d'autres depuis ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Non !

Cette journée festive a aussi été l'occasion de montrer qu'un étang géré en faveur de la biodiversité et dans le respect des équilibres écologiques peut produire du poisson et donc générer une activité économique tout en favorisant la préservation d'une faune menacée.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY pour évoquer l'inventaire des plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre mondiale.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Cet inventaire concernant les plaques funéraires, dont le petit fascicule vous a été offert ce matin, a été remarquablement réalisé. Le Département détient un patrimoine remarquable et menacé de disparition : les plaques funéraires des soldats creusois morts pendant la Première Guerre mondiale.

Le projet d'inventaire de ces plaques sur l'ensemble des cimetières creusois – les 275 ont été visités – a reçu le label « Mission du Centenaire ».

Ce travail s'est concrétisé par une exposition itinérante constituée de 25 panneaux et par une publication de 48 pages parue dans la collection « Patrimoine de la Creuse – Chemin Faisant ». Cet ouvrage intitulé « *Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre Mondiale* », édité à 1 000 exemplaires a été déposé dans 20 points de vente de la Creuse, du Cher et de l'Allier.

L'ouvrage et l'exposition ont été présentés le 11 novembre 2018 à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice à GUERET. Ils sont l'aboutissement de deux années de recensement dans les 275 cimetières creusois. Ainsi, 1 586 plaques ont été inventoriées, qu'elles soient en pierre, en métal ou en porcelaine. Les plaques en porcelaine, spécificité de la région Limousin, constituent un patrimoine mémoriel de premier plan. Certaines sont dans un état de conservation remarquable, avec notamment des photographies de soldats de grande qualité.

Ce travail a suscité un intérêt certain dans les communes. Il a notamment permis de faire redécouvrir ce patrimoine parfois délaissé et d'en percevoir la valeur patrimoniale. C'est un très beau travail et un très bel ouvrage.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens précisément à remercier M. le maire de GUERET qui, à l'occasion des cérémonies du 11 novembre ici à GUERET, a permis que la salle de la mairie accueille cette exposition. Il a eu droit à une visite particulière de la part d'Eglantine PACQUOT et de Pierre PINAUD.

Je redonne la parole est à M. DAULNY sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la réduction des biodéchets dans les collèges, quatre d'entre eux ont été accompagnés pour redéfinir la gestion des déchets dans leur établissement. Il s'agit des collèges de BONNAT, Martin Nadaud à GUERET, de BENEVENT-L'ABBAYE et de CHÂTELUS-MALVALEIX. Trois collèges ont installé un composter et un collège un poulailler pour valoriser leurs biodéchets et les détourner ainsi des ordures ménagères résiduelles. Trois collèges ont aussi mis une table de tri des déchets dans leurs cantines. C'est à poursuivre car il est intéressant d'inciter les collégiens, voire les primaires, à bien trier. C'est une bonne idée. Ainsi, 1 015 élèves ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri des déchets.

Le gaspillage alimentaire dans ces collèges se situe entre 40 grammes et 293 grammes par convive. Il reste encore du travail à réaliser, surtout par rapport à la moyenne nationale. Il faut donc continuer à progresser et à inciter les collèges à s'améliorer encore en termes de gaspillage alimentaire et de tri.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux actions déployées dans le cadre de la quatrième commission « Infrastructures et Transports ».

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je vais vous parler du Schéma directeur d'aménagement du numérique, dit SDAN Jalon 1 et Jalon 1 bis, que j'ai d'ailleurs évoqué précédemment.

Le marché du Jalon 1 a été lancé pour 28 000 prises en Creuse. Après cette fameuse phase pilote sur BOURGANEUF, MASBARAUD-MERIGNAT et FAUX-MAZURAS, ces 1 595 prises sont en service depuis une semaine. Comme il leur a été dit lors de la réunion à ce sujet, quand les usagers prennent l'attache d'un opérateur, il faut compter trois semaines pour la mise en service. En tout cas, c'est commercialisé et c'est effectivement le marché qui a été lancé, pour lequel les 28 000 prises seront mises en service d'ici à la fin de 2020 en différentes phases.

Le marché a été obtenu par l'entreprise Bouygues Energies et Services, connue aussi sous le nom d'Axione qui fait partie du groupe Bouygues, à ne pas confondre avec Bouygues Telecom ! Cette entreprise a répondu avec un groupement d'entreprises locales et c'est important de le souligner. Les travaux sont donc réalisés essentiellement par des entreprises de l'ex-Limousin puisque toutes n'étaient pas forcément disponibles en Creuse.

En guise de rappel, le Jalon 1 correspond à 28 000 prises auxquelles il faut ajouter la zone AMII couverte par Orange en principe à échéance 2020, sachant que c'est commencé depuis 2015. Il lui reste 19 000 prises à déployer et 2 000 seraient commercialisées. Ce devrait certainement s'accélérer. Donc, avec 19 000, plus 28 000 prises, ce sont environ 50 % des Creusois couverts par la fibre par ces deux programmes à l'horizon 2020.

Il a également été enclenché la programmation du Jalon 1 bis. Le marché n'est pas lancé, mais en cours de montage. Grâce aux 10 M€ de l'Etat et à une participation substantielle de la Région dont la contribution représenterait 45 % du reste à charge après le FSN, ce qui correspond à une participation de la Région au-delà de celle de l'Etat, ce programme permettrait de construire 15 000 prises, auxquelles nous avons prévu d'en ajouter 5 000 en option. Notre programme Jalon 1 bis concernerait ainsi jusqu'à 20 000 prises, soit à peu près 20 % de plus du territoire.

Il nous resterait donc à déployer la fibre sur 30 % du territoire d'ici, nous l'espérons, à 2024. C'est du moins l'objectif que nous nous fixons, soit 30 000 prises à échéance 2024. Cela veut dire que d'ici à 2024, rien ne s'arrêterait, avec des travaux, concernant le Jalon 1, sur 2018, 2019 et 2020, puis concernant le Jalon 1 bis à cheval avec le Jalon 1, sur 2020 et 2021 et, enfin, concernant le Jalon 2 jusqu'au 100 % fibre, sur 2022, 2023 et 2024. Tel est l'objectif, soit environ 10 000 prises par an. Mais s'agissant de millions d'euros, nous espérons – et nous avons bon espoir – qu'à ce titre, l'Etat rouvre le « guichet » du FSN, si je puis dire, et ce au-delà des 10 M€ attendus et annoncés jusqu'à présent.

Quant à l'expertise des travaux routiers, rien de particulier n'est à signaler, sinon l'entretien habituel. Le Parc départemental est doté d'un outil précieux dans l'entretien des routes aux côtés de nos UTT : le laboratoire dont la vocation est la réalisation d'études en amont des chantiers et le contrôle de la qualité des travaux.

Suit dans ce rapport Développement durable 2018 un point sur le recyclage des déchets.

Les travaux de la deuxième section du carrefour de La Seiglière vont démarrer. Le marché a été lancé, mais n'est pas encore attribué. L'année 2019 constituera le gros des travaux. Vous savez que la Région nous accompagne à condition que ces travaux soient achevés fin 2019. Ce chantier sera réalisé sous la forme d'un giratoire sur le carrefour de La Seiglière. En fait, il s'agit d'un écochantier, avec des gains en énergie, des réductions de gaz à effet de serre et des économies en granulats. Cet écolabel fait l'objet d'une variante qui prévoit l'incorporation d'agrégats d'enrobés recyclés à hauteur de 30 % dans les enrobés, diminuant ainsi les apports de matériaux de carrière pour réduire l'impact environnemental de ces travaux.

Concernant les aires de covoiturage, celle de NOUHANT est enclenchée, après la réalisation de celles situées, vous le savez, à FLEURAT et SAINT-VAURY. Nous avons également noué des partenariats avec des parkings privés, comme à GOUZON et SAINTE-FEYRE. Nous étudions aussi l'opportunité, avec la mairie de LA SOUTERRAINE, de réaliser une aire de covoiturage sur la zone de La Prade. Cela étant dit, il y a une problématique par rapport à un terrain de l'Etat et ce n'est donc pas simple, mais cette aire de covoiturage serait, *a priori*, utile et importante, vu le développement de cette zone et le carrefour que représente LA SOUTERRAINE pour notre département et des départements voisins.

Enfin, il est question dans le rapport du changement de menuiseries.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, dans le cadre de sa labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Conseil départemental a bénéficié d'un rachat à un tarif avantageux de ses CEE, les Certificats d'Économie d'Énergie, obtenus grâce à des travaux d'amélioration thermique. Ainsi, des travaux ont été financés à 90 % par la revente des CEE soit 700 000 € et le remplacement de menuiseries a également été réalisé pour un montant total de 900 000 € dans 8 collèges.

Nous en venons aux actions déployées dans le cadre de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

La parole est à M. GAILLARD pour nous parler de l'étude du Schéma assainissement et eau potable.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Le fait d'évoquer l'étude de ce schéma me permet, au travers de ce rapport, de revenir sur la question de l'eau potable et de préciser certains points.

Il a été souligné tout à l'heure la baisse de nos aides au titre de l'eau potable. Situons les actions dans leur contexte ! Se présentent deux méthodes. L'une consiste à reconduire chaque année les mêmes montants de programmation en AP/CP, même si les besoins sont moindres. C'est une façon de procéder ; ce n'est pas la nôtre ! L'autre consiste à échanger de façon active, à travailler avec les services et aussi, en amont, avec toutes les collectivités qui gèrent l'eau, les syndicats, les communes, etc. C'est ce que nous faisons. Ainsi, nous assurons un soutien et nous répondons favorablement à toutes les demandes des syndicats et des communes dont les dossiers sont retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui, je le rappelle, est le premier financeur. Les actions sont donc menées en cohérence et je peux vous dire que, jusqu'à présent, aucune collectivité n'a eu à souffrir de ce mode de fonctionnement.

Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable a été lancé en 2018. Aujourd'hui, la phase diagnostic, inventaire et état des lieux est achevée, sachant que l'étude comporte quatre phases : l'état des lieux ; la définition de plusieurs scénarios et le choix de l'un d'entre eux en fonction des priorités retenues ; la programmation des projets prioritaires à réaliser à 5 ans et à 10 ans ; l'évaluation de l'actuelle politique départementale de l'eau, phase réalisée parallèlement aux trois autres.

L'absence de ce schéma nous était reprochée de façon récurrente par l'Agence de l'Eau. Votre majorité, à l'époque, sachant que je m'adresse à l'opposition actuelle, n'avait pas voulu lancer la révision et l'étude de ce schéma départemental. Cet état de fait nous a d'ailleurs été précisé à maintes reprises par M. GUTTON, directeur général de l'Agence de l'Eau, qui lui-même se réfugiait derrière cet argument, à juste titre ou pas – ce n'est pas à moi de juger –, pour bloquer un certain nombre de projets structurants portés par les collectivités. Toujours est-il que nous avons eu le courage de lancer cette étude qui représente tout de même un coût de 300 000 €. Vous ne l'aviez pas fait… Nous, nous l'avons fait !

Il est certain que le fait d'avoir lancé l'étude de ce nouveau schéma départemental et de nous êtres rendus avec Mme la Présidente à Orléans pour rencontrer M. GUTTON nous a permis de débloquer un certain nombre de situations, une en particulier que vous connaissez bien, celle du syndicat Gartempe Sédelle puisque nous l'avions abordée lors d'une précédente réunion. Deux projets structurants, du reste très onéreux, étaient portés par ce syndicat. Après discussions avec l'Agence de l'Eau et ledit syndicat, ces deux projets sont maintenant lancés, ce qui va permettre de sécuriser la production en quantité et en qualité d'eau potable pour un potentiel de l'ordre de 20 000 habitants sur le Département.

En effet, nous favorisons les projets structurants, sans faire de « saupoudrage ». Pourquoi ? En vertu d'une vraie vision départementale dans ce domaine !

Je conclus en disant que dans le règlement d'aide, une date butoir était fixée, celle du 1er décembre. Sachant la complexité de monter les dossiers avec l'Agence de l'Eau, si les dossiers étaient déposés le 15, passée la date du 1er décembre, ils étaient reportés d'une année. Nous avons décidé d'une certaine fluidité et donc modifié ce règlement d'aide, si bien qu'aujourd'hui, nous traitons les dossiers au fil de l'eau, afin de répondre au mieux à la réalité.

Tout ce travail et, notamment, le lancement de ce schéma départemental d'eau potable, nous permettra à terme de sécuriser à la fois en quantité et en qualité l'eau potable dans le Département pour tous les usages domestiques, mais parlant d'eau, il faut aussi penser à l'économie et à l'agriculture.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, c'est une grande thématique sur laquelle il nous faut être extrêmement présents. Cela nous l'est demandé, en tout cas.

La parole est à M. SIMONNET, pour nous parler des panneaux relais information service.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Comme vous le savez, nous avons déjà délibéré sur le fait qu'il fallait absolument modifier et « dépoussiérer » les panneaux RIS qui datent des années 1990.

Nous avons voulu ne pas travailler dans « notre coin », nous Département, et tenir compte des politiques touristiques menées sur les communautés de communes puisque je vous rappelle que le tourisme est une compétence obligatoire, partagée entre les EPCI, le Département et la Région.

A ce titre, nous avons sollicité l'ensemble des Présidents d'EPCI du Département et leur avons proposé justement de co-construire une charte graphique, reprenant l'essentiel de notre patrimoine bâti et naturel, ainsi que tous les sites remarquables. Ces panneaux seront dédiés, pour une face, à la mise en valeur des sites touristiques de chaque communauté de communes et, pour l'autre face, à la promotion de l'ensemble du Département à travers une carte globale.

Ils sont donc co-construits et cofinancés avec une participation des EPCI à moindre coût par rapport au coût total de ces panneaux.

L'esprit est vraiment de co-construire et de co-porter des projets EPCI-Département.

Les projets et les montants financiers figurent dans le rapport. Aujourd'hui, 25 panneaux sont implantés dans le département de la Creuse. C'est une telle réussite que nous sommes même sollicités par d'autres communautés de communes qui souhaitent en financer directement, ce que nous sommes en train d'étudier avec nos services.

Je remercie l'excellent travail réalisé par Eric MATHÉ, Pascal SAVOURAT et Sébastien DEBARGE, directeur de Creuse Tourisme, pour faire en sorte d'avoir une vraie signalétique sur le Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Et une signalétique moderne !

M. SIMONNET, chargé du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Tout à fait !

J'oubliais de préciser que sera incrustée dans les panneaux une puce électronique qui permettra d'accéder aux informations via un smartphone. En fait, en approchant votre smartphone, vous serez connectés et vous aurez toutes les informations qui vous renverront sur le site de Creuse Tourisme et les sites Internet des offices de tourisme où vous vous situerez, avec même une vidéo. Par exemple, lorsque vous visiterez le site des Pierres Jaumâtres, vous aurez une vidéo vous le présentant et tout ce que vous pouvez visiter aux alentours. Cette vidéo vous renverra même ailleurs, par exemple pour une visite de la Cité à AUBUSSON ou à FRESSELINES.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis très attachée à cette image dynamique et moderne que Creuse Tourisme, en particulier, mais également nos services s'attachent à donner à notre département. C'est, disons une mini-révolution, mais une vraie révolution qui naît dans l'esprit des Creusois. Vivement merci de ce travail !

M. SIMONNET, Chargé du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Nous parlions précédemment de l'Agence technique départementale ; nous y reviendrons tout à l'heure dans le cadre d'un rapport soumis à notre examen.

Un point brièvement sur la création du centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme. A compter du 1er janvier 2018, 35 communes se retrouvaient privées de tout service instructeur puisque les services de l'Etat n'assurent plus l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il a fallu trouver une solution et le Conseil départemental s'est emparé de cette problématique pour répondre aux attentes des communes qui, disons-le, se retrouvaient dans une sale situation.

Nous avons donc décidé en 2017 de créer un service instructeur porté financièrement et techniquement par le Conseil départemental. Vous vous souvenez du rapport sur lequel nous avions délibéré et que nous avions validé, avec l'emploi de deux agents techniques instructeurs à compter du 1er juillet de cette année, des locaux et tout le matériel informatique mis à disposition par le Conseil départemental, ainsi qu'un véhicule. Aujourd'hui, c'est un service d'instruction opérationnel, qui rend vraiment de grands services à l'ensemble des collectivités qui, d'ailleurs, toutes adhèrent, à l'exception d'une qui y viendra. Elles sont vraiment très satisfaites du service rendu par les deux agents instructeurs.

Madame la Présidente, vous avez présidé l'installation de l'Agence technique départementale voilà maintenant une quinzaine de jours. A cette occasion, le conseil d'administration a été constitué. Il va d'ailleurs se réunir jeudi 20 décembre prochain, ici dans la salle des plénières, justement pour adopter le règlement intérieur et bâtir le budget à venir. En tout cas, c'est une excellente initiative et au-delà de toutes polémiques stériles sur ce qui est fait ou n'est pas fait pour les communes, c'est vraiment du concret et du pratico-pratique. Compte tenu des difficultés des communes, le Conseil départemental a répondu présent dans son rôle d'aménageur du territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Un mot, monsieur GAILLARD, sur la sensibilisation à l'environnement et la signalétique pour nos deux sites « Rivières sauvages » ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Tout à fait !

En 2018, le Conseil départemental a conclu un nouvel accord-cadre avec le CPIE des Pays creusois et donc l'association l'Escuro, d'une durée de trois, avec une convention d'application annuelle. Pour 2018, les interventions du CPIE que nous avons soutenues portent sur l'accompagnement à la fois des établissements scolaires vers le développement durable et des collectivités dans les démarches visant à préserver la ressource en eau.

En 2018, ces actions ont bénéficié du soutien financier du Département à hauteur de 18 000 €. Je tiens ici à souligner la qualité du travail des agents du CPIE, ainsi que des échanges que nous pouvons avoir avec eux.

En ce qui concerne nos deux sites « Rivières sauvages », des panneaux de signalisation routière ont été posés sur les 3 ponts qui permettent de franchir le Pic et les 2 ponts qui enjambent la Gioune. Ainsi, ces différents franchissements par les routes départementales rappellent les noms de ces rivières d'exception franchies, et mettent en avant leur labellisation grâce au logo « Site Rivières Sauvages ».

La réalisation des panneaux a été coordonnée conjointement par la Cellule « Aster » et le Service Entretien et Sécurité Routière ; leur pose a été assurée par les UTT de BOURGANEUF et AUBUSSON.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes parvenus au terme de cette présentation.

Mesdames, messieurs, avez-vous des remarques à formuler, voire des félicitations à adresser aux services et aux agents pour tout le travail réalisé sur ces différentes thématiques de développement durable ou afférentes à l'Agenda 21 ? Compte tenu de notre transparence, chacun d'entre vous peut ainsi mesurer tout ce qui est réalisé dans notre collectivité en termes de développement durable.

Personne ne demande la parole ?...

Qui ne dit mot consent et je donne donc la parole à Mme DEFEMME, pour la présentation du rapport d'égalité femmes-hommes.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Il s'agit du bilan de l'année 2017 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au 31 décembre 2017, l'effectif global de la collectivité est de 1 123 agents dont 635 femmes et 488 hommes.

S'il est pris en considération les effectifs par catégorie, il est à remarquer que les postes sont occupés majoritairement par des femmes en catégories A et B et par des hommes en catégorie C.

Les recrutements intervenus en 2017 concernent 14 agents, dont 9 femmes et 1 homme en catégorie A, 2 femmes et 1 homme en catégorie B et 3 femmes et 5 hommes en catégorie C.

Les agents recrutés sur des emplois non permanents, contractuels et assistants familiaux sont répartis en 42 femmes et 43 hommes.

Concernant le temps de travail, les temps partiels de droit concernent majoritairement les femmes, 15 contre 5 hommes. Il en est de même pour les temps partiels sur autorisation : 68 pour des femmes et 4 pour des hommes.

S'agissant des promotions prononcées en 2017, ont bénéficié d'avancements d'échelon 163 femmes et 127 hommes et d'avancements de grade 34 femmes et 45 hommes.

La réussite à un concours ayant entraîné une « nomination stagiaire » a concerné 2 femmes et 3 hommes.

Concernant les conditions de travail, les accidents de service ont concerné majoritairement des hommes, soit 26 contre 10 femmes, s'agissant surtout d'agents des routes. Les accidents de trajet ont concerné 3 femmes et 1 homme. Par ailleurs, 7 maladies professionnelles – 3 femmes et 4 hommes – ont été reconnues.

Concernant les rémunérations, le salaire brut moyen en catégorie A est de 3 459 € pour une femme et de 4 166 € pour un homme. En catégorie B, il est de 2 617 € pour une femme et de 2 636 € pour un homme. En catégorie C, il est de 1 905 € pour une femme et de 2 091 € pour un homme. Il est à noter que le salaire brut moyen correspond au salaire versé. Le temps partiel, plus important chez les agents féminins, est l'explication du salaire moindre.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de la présentation du rapport de développement durable incluant le bilan de l'année 2017 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE DORSAL
FONDS DE CONCOURS

RAPPORT N°CD2018-12/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il nous est proposé dans le cadre de ce rapport d'autoriser Mme la Présidente :

- à verser un fonds de concours annuel à DORSAL de 166 666,68 € destiné au remboursement du capital d'un emprunt garanti à hauteur de 5 M€ sur les exercices 2019, 2020 et 2021, soit un montant cumulé de 500 000,04 € ;

- à prendre en charge le remboursement des intérêts de cet emprunt sur une période de 30 ans, ainsi que les frais financiers dont la commission d'engagement et de non-utilisation ;

- à signer la convention annexée au rapport fixant les conditions de remboursement du capital de l'emprunt.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je tiens juste à apporter une précision pour éclaircir ce rapport d'une teneur peut-être un peu trop financière !

Il s'agit des 5 M€ que DORSAL a empruntés pour anticiper les recettes qui proviendront de l'exploitation et de la commercialisation des prises réalisées dans le cadre du Jalon 1. Si vous vous en souvenez, notamment pour ceux qui siègent dans les communautés de communes et, en particulier, leurs Présidents, la participation des communautés de communes et celle du Conseil départemental ont ainsi été abaissées respectivement de 2,5 M€, sauf que ces recettes ne seront pas tout de suite au rendez-vous. C'est ce qui implique que les premières annuités doivent être financées, DORSAL n'ayant pas de fonds, et il se trouve que le montage n'est imputé qu'au Conseil départemental, c'est-à-dire que, contrairement à l'habitude, la participation Conseil départemental/communautés de communes n'est pas égale. Elle était fixée initialement sur ce Jalon 1 à 6 M€ respectivement pour notre collectivité et les EPCI. L'emprunt contracté par DORSAL abaisse ces participations de 2,5 M€, ce qui les ramène, chacune, à

3,5 M€, sauf qu'il faut rembourser cet emprunt et sur les premières années, ce remboursement nous incombe, n'ayant pas demandé aux EPCI d'y contribuer. Seulement, en vertu du montage financier et juridique, nous ne pourrons pas récupérer ces premières annuités qui auront été versées par le Conseil départemental sur les recettes attendues plus tard. C'est ce qui me gêne car c'est un vrai coût en investissement et en fonctionnement en raison des intérêts pour le Conseil départemental.

Dans le futur montage financier pour atteindre le « 100 % fibre », nous ne pourrons pas forcément nous permettre un tel effort, mais là, de fait, le Département abonde davantage que les EPCI sur le Jalon 1.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en parlerons tout à l'heure, mais vous comprenez bien aussi que, sur les trois ans à venir, les besoins financiers du Conseil départemental sur la section d'investissement sont importants au regard de ce grand schéma de déploiement.

A M. LEGER ou M. LOZACH qui parlait précédemment du FDAEC, je leur répondrai que nous aurions pu aussi faire le choix, comme dans un autre département, de ne pas répercuter la répartition à 50 % de cette baisse de 2,5 M€, de flécher cette baisse de 5 M€ sur la seule participation du Département et de laisser les communautés de communes financer leur part en totalité.

Attention lorsqu'il est dit ou quand certains laisseraient supposer que nous n'aidons pas les collectivités, communes ou com-com, sur des enjeux financiers ! Sans trop le dire et en parler, nous les aidons beaucoup plus qu'avant et sur des projets très concrets et très attendus par la population.

Encore une fois, soyons humbles et attention à ce que nous disons ! C'est là aussi un engagement auquel Mme FAIVRE tient vivement.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Compte tenu de la nécessité et de l'enjeu que représente le déploiement du haut débit, nous voterons évidemment ce rapport, de la même façon que le Président de DORSAL a été élu à l'unanimité, les élus de droite comme de gauche ayant voté pour lui. Malgré un certain tirage peut-être la semaine précédente sur d'autres sujets, en tout cas, cette élection s'est faite à l'unanimité, de même que le déploiement du numérique, même s'il peut y avoir quelques discussions techniques entre nous, fait l'unanimité.

Monsieur FOULON, je n'ai pas voulu en rajouter tout à l'heure pour nous permettre d'aborder l'ordre du jour de cette séance…

M. FOULON. – Alors, n'en rajoutez pas maintenant !

M. LEGER. – Si, parce que j'ai été l'objet de tellement d'attention que je mesure votre déception si je ne réponds pas à ce que vous m'avez dit précédemment.

C'est bien la preuve, monsieur FOULON, que nous ne faisons pas d'opposition systématique en termes de posture : concernant ces rapports-là, à 95 %, que ce soit ceux d'aujourd'hui ou ceux que nous examinons d'habitude, nous les votons. Nous ne prenons pas les Creusois en otage au nom de postures politiques. D'ailleurs, si telle était « votre » ou « notre » attitude, les Creusois finiraient par nous cracher à la figure !

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, le cœur du sujet et des discussions qui nous opposent depuis plusieurs mois, c'est la question des finances. Arrêtez de vous adresser à la majorité que j'ai l'honneur de présider, comme vous l'avez encore fait ce matin, pour lui demander de donner et de donner toujours plus ! M. FOULON le soulignait, en rappelant, par le biais d'une compilation, toutes vos phrases redondantes : « Donnez, donnez toujours plus ! » Très bien ! Nous verrons comment !

En tout cas, il ne s'agit pas, en effet, de prendre du retard sur ce dossier et, vous avez raison, nous sommes heureux de partager ce point de vue, mais bien de flécher les moyens financiers dont nous disposons sur cet enjeu crucial pour le Département.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition que je formule dans le cadre de ce rapport et dont M. GAUDIN vous a fait part, s'agissant de m'autoriser :

- à verser un fonds de concours annuel à DORSAL de 166 666,68 € destiné au remboursement du capital d'un emprunt garanti à hauteur de 5 M€ sur les exercices 2019, 2020 et 2021, soit un montant cumulé de 500 000,04 € ;
- à prendre en charge le remboursement des intérêts de cet emprunt sur une période de 30 ans, ainsi que les frais financiers dont la commission d'engagement et de non-utilisation ;
- à signer la convention annexée au rapport fixant les conditions de remboursement du capital de l'emprunt. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DISPOSITIF D'AVANCE REMBOURSABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND-SUD

RAPPORT N°CD2018-12/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Ce rapport a pour objet de nous proposer d'accorder une avance remboursable à la communauté de communes Creuse Grand-Sud.

Mme la Présidente nous invite, en cas d'accord :

- à approuver les modalités du dispositif d'avance remboursable à ladite communauté de communes,

- - à l'autoriser à signer la convention à intervenir et à procéder au versement d'un premier acompte de 142 367 € sur l'exercice 2018, dont les modalités de remboursement interviendront selon le tableau joint au rapport et à valider les versements à prévoir pour les exercices 2019 à 2021 :

Montant de l'avance Communauté de communes Creuse Grand-Sud	**2018** 25 %	**2019** 45 %	**2020** 20 %	**2021** 10 %
569 468 €	142 367 €	256 260 €	113 894 €	56 947 €

Mme LA PRESIDENTE. – Il nous a été transmis un courrier du Président de l'intercommunalité Creuse Grand-Sud.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – En effet, le courrier de M. LEGER remercie le Conseil départemental de la solution trouvée.

Nous en avons parlé en quatrième commission et je ne sais pas si c'est déjà voté en conseil communautaire. En tout cas, j'espère que c'est prévu rapidement…

M. LEGER. – Oui, tout à fait, et ce pour la paierie départementale.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Absolument ! Il faut en effet que ce soit mandaté le 20 décembre puisque la clôture est le 21. Sinon, le premier acompte censé être versé sur l'exercice 2018 sera payé en 2019.

Il aurait été bien de procéder à la signature de la convention aujourd'hui, mais tant pis !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous la signerons vendredi prochain puisque nous nous retrouvons le matin en Commission permanente.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Permettez-moi sans doute un peu d'histoire pour que tous les collègues aient bien présent à l'esprit ce que je vais relater.

En octobre 2016, à la suite de la démission de l'ancien Président, la communauté de communes s'aperçoit d'un déficit de 4 M€ sur un budget de 10 M€.

La Direction régionale des Finances publiques établit un déficit à environ 4 M€ après un travail plutôt rapide, montant finalement confirmé par la Chambre régionale des Comptes, après un travail très fin.

A la suite de ce constat, il est établi par la Chambre régionale des Comptes un plan de redressement qui, accepté par les élus, prévoit un comblement dudit déficit sur six années.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

C'était donc un déficit de 4 M€ voilà deux ans, lequel est aujourd'hui de 2 M€. Il reste donc quatre ans pour résorber ces derniers 2 M€ de déficit.

Selon l'une des clauses de ce plan de redressement, la communauté de communes Creuse Grand-Sud n'a pas le droit d'investir – nous en comprenons aisément les raisons –, avec, cela étant dit, deux dérogations. Je parle de dérogations en termes de raccourci, sachant que telle n'est pas la dénomination précise. L'une porte sur l'achat possible, chaque année, de conteneurs à ordures pour des raisons sanitaires, et ce à hauteur de 15 000 €. La seconde dérogation que nous avons obtenue du Président de la Chambre régionale des Comptes est afférente au déploiement du haut débit. Bien entendu, et ce point va nous réunir une nouvelle fois, il est hors de question que pour les habitants de ce territoire, ce soit la double peine : devant déjà faire face à une communauté de communes en grand péril financier, il ne faudrait pas qu'ils soient, de surcroît, privés du haut débit !

Voilà pourquoi, lors de l'annonce faite de l'avance remboursable possible à des territoires, la communauté de communes Creuse Grand-Sud s'était portée candidate. Je ne sais pas où en sont nos collègues de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest… Toujours est-il qu'il ne m'appartient pas de parler pour eux !

En tout cas, pour ce qui est de « notre » communauté de communes, nous allons, le 20 décembre prochain, voter favorablement – je l'espère ! – par rapport à cette avance remboursable qui permettra ainsi au territoire de bénéficier du très haut débit. J'ajoute que nous avons payé – enfin ! – une facture à DORSAL, ce qui nous permet de recommencer actuellement les travaux pour une montée en débit qui était en souffrance depuis deux ans. La pelleteuse s'était arrêtée en bas de VALLIÈRES parce que la communauté de communes n'avait évidemment pas payé sa dette à DORSAL. Cette dette étant réglée, les travaux de montée en débit se réalisent sur plusieurs communes du territoire. Certes, ce n'est pas le même « confort » numérique puisque la montée en débit, comme il a été précisé dans un rapport, revient à « inonder » les centraux et c'est ensuite de la perte en débit au fur et à mesure du kilométrage de cuivre, mais c'est déjà un très grand progrès, en particulier pour ceux qui habitent dans les bourgs ou à proximité.

Tel est, ainsi brièvement brossé, le tableau à la fois financier et technique de la communauté de communes Creuse Grand-Sud.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes intervenus auprès des services de l'Etat et de la Chambre régionale des Comptes pour soutenir aussi votre démarche et insister sur le besoin de votre territoire d'être couvert par le très haut débit. Il était, en effet, impossible et inconcevable qu'un peu plus de 12 000 habitants restent à l'écart de ce progrès et, il faut aussi le rappeler, de cet outil économique, ne s'agissant pas seulement d'avoir le très haut débit pour avoir le très haut débit !

Figurent en annexe du rapport la convention détaillant les modalités du dispositif d'avance remboursable à la communauté de communes Creuse Grand-Sud et le tableau récapitulant le remboursement de l'avance consentie en 2018 pour un montant de 142 367 €.

Je suppose que personne n'a de questions à formuler ou n'attend de précisions, après les explications de M. LEGER… Nous allons donc procéder au vote.

M. LEGER. – Je n'y prends pas part.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition visant à approuver les modalités du dispositif d'avance remboursable à la communauté de communes Creuse Grand-Sud, à m'autoriser à signer la convention à intervenir, à procéder au versement d'un premier acompte de 142 367 € sur l'exercice 2018, dont les modalités de remboursement interviendront selon le tableau joint au rapport, et à valider les versements à prévoir pour les exercices 2019 à 2021. *(Adoptée par 29 voix pour – M. Jean-LUC LEGER n'a pas pris part au vote.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Les 9 rapports suivants vont vous être présentés par Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Je tiens à préciser que 8 de ces rapports qui concernent des modifications de tableaux des emplois ont été soumis pour avis au Comité technique du 23 novembre dernier. Certains ont été modifiés entre la réunion dudit Comité technique et leur présentation aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle des correctifs vous ont été remis. Ils ont été modifiés à la demande des représentants du personnel et suite à ces modifications, les rapports en question ont tous fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité desdits représentants.

PRECISIONS SUITE A LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

RAPPORT N°CD2018-12/1/5

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – L'objet de ce rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil départemental une

modification des organigrammes des services liée à la nouvelle organisation des services départementaux débutée en 2017.

Dans le cadre de la réorganisation des services, le service « Sport, Loisirs de nature et Vie associative » a été intégré au Pôle Stratégies Territoriales. Il y a donc lieu de modifier la dénomination de la Direction de l'Education et des Sports qui deviendrait la Direction de l'Education. De plus, il est proposé de la rattacher à la Direction générale des Services.

De la même façon, il est proposé de finaliser le rattachement de la Direction de la Lecture publique, anciennement Bibliothèque départementale de la Creuse, au Pôle Stratégies Territoriales.

En outre, il est proposé de valider définitivement la transformation du Pôle Jeunesse et Solidarités en Pôle Cohésion Sociale.

Enfin, dans la mesure où tous les services et directions de l'ancien Pôle Développement ont été rattachés aux différents Pôles et Directions actuels de l'organigramme, il est proposé de supprimer le Pôle Développement.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite donc à adopter les propositions présentées dans ce rapport et à m'autoriser à procéder aux modifications des organigrammes des services. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT N°CD2018-12/1/6

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il est proposé d'examiner une modification du tableau des emplois de la collectivité découlant de la requalification d'un poste.

L'emploi de Responsable du Secrétariat Général est actuellement ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs et attachés territoriaux, ou à défaut, à tout cadre d'emplois de catégorie A équivalent dans d'autres filières. Il est proposé de l'ouvrir aussi au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, tous grades.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite à adopter les propositions présentées dans ce rapport et à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et du tableau des effectifs. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES COLLEGES

RAPPORT N°CD2018-12/1/7

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – D'emblée, je précise que ce rapport a fait l'objet d'un correctif qui vous a été remis sur table.

La Direction des Bâtiments et des Collèges est exposée à des difficultés de recrutement sur les quatre postes de techniciens, de nombreux jurys s'étant malheureusement révélés infructueux. Pour pallier ces difficultés et face au travail en cours, il est donc proposé d'ouvrir deux de ces postes aux agents relevant de la catégorie C de la filière technique. Deux postes d'assistants de suivi travaux bâtiment seraient ainsi ouverts aux catégories B ou C.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je présume que cela fera l'objet, après, d'une bourse interne et que chaque employé du Conseil départemental pourra y participer, n'est-ce pas ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Chacun pourra se positionner, en effet. En principe, les jurys sont ouverts aux candidats internes, ainsi qu'aux candidats externes.

M. BAYOL. – C'est donc une bourse interne et tous les dossiers en question y sont ouverts. Nous sommes bien d'accord ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Un contractuel a eu le concours ouvert en catégorie C, ce qui permettra de pouvoir le positionner sur ce poste.

M. BAYOL. – Ma question est générale à l'ensemble des postes ! Toutes ces créations d'emplois sont soumises à une bourse à l'emploi, à laquelle pourront participer tous les employés du Conseil départemental, n'est-ce pas ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Bien sûr et comme d'habitude ! C'est bien ce qui se pratique actuellement !

M. BAYOL. – D'accord !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Si, en interne, des agents se positionnent et répondent à tous les critères voulus, ils sont, bien entendu, prioritaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Les appels à candidatures en externe ne sont lancés que si nous savons ne pas avoir les compétences correspondantes au sein de la collectivité. Mais il va de soi que nous priorisons la possibilité qui est offerte à tous les agents de la collectivité de répondre à ces appels à candidatures. Cela fait partie aussi des mouvements de promotions internes à la collectivité.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et je vous invite à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et du tableau des effectifs. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Avant d'aborder d'autres sujets, concernant les agents des collèges, des annonces leur ont été faites quant à une éventuelle gratuité des repas à la rentrée de janvier 2019.

Les syndicats sont passés dans les collèges et ont annoncé cette bonne nouvelle pour les agents qui l'ont pris pour argent comptant et qui pensent qu'à la rentrée de janvier 2019, ils n'auront plus à payer leurs repas, comme cela a pu être le cas pour les chefs de cuisine relevant plutôt des régions.

Je voulais savoir ce qu'il en était parce qu'au niveau de la direction des établissements, nous n'avons aucune information en ce sens. Nous n'avons pas été interpellés et nous ne savons rien quant à cette mise en œuvre. Pouvez-vous nous éclairer ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois que c'était une piste d'intérêt pour ces agents, sauf que lorsque la discussion était en passe d'aboutir entre les élus et les représentants de ces agents, il a été oublié qu'une telle mesure avait des répercussions importantes en termes d'égalité par rapport aux autres agents de la collectivité. Ces derniers ont, certes, d'autres formes d'accompagnement, tels les chèques déjeuner, mais cette mesure pouvait créer une distorsion en matière de traitement, sachant que les agents qui travaillent dans les collèges sont bien des agents de la collectivité départementale.

Ce rapport n'a pas été présenté, n'est-ce pas ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Non, pas du tout ! Il n'a pas été présenté en Comité technique et il n'est pas à l'ordre du jour. Aucune évolution n'est intervenue en ce sens et c'est sans changement dans l'immédiat.

Mme LA PRESIDENTE. – Les principaux n'ont pas été sollicités dans cette démarche puisque les discussions n'ont pas été plus loin, sans prise en considération de toute vision globale par rapport aux traitements réservés à tous les agents de la collectivité.

Mme GUILLEMOT. – Si vous me le permettez, dans la mesure où une information a été faite via les syndicats, ne faudrait-il pas revenir sur cette information, sachant qu'ils sont réellement venus dans tous les établissements creusois ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Actuellement, aucun syndicat n'a réabordé cette question. Nous avons eu des réunions avant la date du 6 décembre et aucun ne s'est emparé du sujet. Ils ont donc bien compris que c'était peut-être quelque peu précipité et que ce n'était pas d'actualité.

Mme GUILLEMOT. – Peut-être pour les syndicats, mais les agents qui ont reçu cette information – je vous le dis pour les côtoyer tout de même assez régulièrement – sont dans l'attente d'informations officielles plus précises concernant cette annonce.

Mme LA PRESIDENTE. – En cette période des élections professionnelles, des pressions ont pu être exercées et des annonces faites rapidement. Vous avez donc raison, nous allons reprendre le sujet avec les nouveaux élus, nouveaux membres du CHSCT ; ce sera probablement l'une des questions qui sera inscrite à l'ordre du jour. Mais encore une fois, il faut vraiment évaluer une telle mesure et ne pas faire n'importe quoi, en instaurant des traitements différenciés et, en définitive, discriminants pour certains autres agents.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU PARC DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2018-12/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Suite à l'intégration des OPA au sein de la collectivité, les emplois sur lesquels étaient positionnés les agents avaient été définis en fonction de leur grade d'intégration.

Se pose aujourd'hui la question de la redéfinition de ces emplois dans le cadre de futurs départs en retraite ou de la mobilité des agents.

Je vous invite à vous référer au correctif qui vous a été remis sur table et qui vise à proposer une actualisation du tableau des emplois et du tableau des effectifs de la collectivité. Les emplois concernés sont requalifiés, tels que mentionnés dans le rapport et le correctif, en cohérence avec les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Le correctif porte uniquement sur l'emploi de visiteur technique. Initialement, il avait été proposé que les cadres d'emplois soient les techniciens territoriaux, les agents de maîtrise territoriaux ou les adjoints techniques. En Comité technique, les représentants du personnel ont souhaité que soit supprimée la mention : « adjoints techniques territoriaux » des cadres d'emplois et que l'emploi de visiteur technique soit pourvu uniquement par des techniciens territoriaux, grade technicien, ou des agents de maîtrise territoriaux, tous grades.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ainsi présentées et je vous invite à m'autoriser à procéder à l'actualisation du tableau des emplois et du tableau des effectifs. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU SECRETARIAT GENERAL DU PÔLE COHESION SOCIALE

RAPPORT N°CD2018-12/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Il est proposé d'examiner une modification du tableau des emplois de la collectivité découlant d'une requalification de poste.

Deux emplois sont concernés : l'emploi de Chef de projet Utilisateurs et Administrateur des Applications informatiques du Pôle Cohésion Sociale et l'emploi d'assistant administratif chargé de la gestion des établissements et des services médico-sociaux et de la gestion des aides financières.

Dans les deux cas, les compétences de ces emplois nécessitent un niveau d'expertise important. Dans ce cadre, il vous est proposé d'ouvrir le poste de Chef de projet Utilisateurs et Administrateur des Applications informatiques, en sus de la catégorie B, à la catégorie A. Pour le poste d'assistant administratif chargé de la gestion des établissements et des services médico-sociaux et de la gestion des aides financières, qui était ouvert à la catégorie B ou C, il s'agirait de l'ouvrir uniquement à la catégorie B, cadre d'emplois rédacteurs territoriaux, tous grades.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ainsi présentées et je vous invite à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et du tableau des effectifs. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

RAPPORT N°CD2018-12/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il s'avère que les missions relatives au poste de technicien-conseil chargé des diagnostics de faisabilité et du contrôle d'effectivité des packs domotiques à domicile ont considérablement évolué et ne s'apparentent désormais plus à des missions d'exécution, mais relèvent de compétences d'un niveau supérieur.

Il convient donc de requalifier le poste et de proposer un nouvel intitulé : « Agent en charge du suivi administratif et du contrôle dans le cadre de la DSP domotique » afin qu'il soit ouvert aux grades relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou « à défaut », est-il ajouté dans le correctif qui vous a été remis sur table, aux adjoints techniques ou agents de maîtrise. Il est donc question, là aussi, d'ouvrir ledit poste, relevant jusqu'à présent de la catégorie C, également à la catégorie B.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ainsi présentées et je vous invite à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

RAPPORT N°CD2018-12/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Lors du séminaire des directeurs de MDPH des 20 et 21 juin 2018, Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, a annoncé la pérennisation et la généralisation des crédits liés à la démarche RAPT, « Réponse accompagnée pour tous », et ce dès 2018.

Cette nouvelle disposition va permettre de stabiliser un poste d'agent administratif mis à disposition de la MDPH par le Conseil départemental sur ses actuelles missions de référent administratif RAPT et de recruter un agent administratif pour la remplacer en tant qu'agent instructeur des dossier MDPH. L'agent concerné est favorable à cette proposition.

Il vous est donc proposé de supprimer l'emploi d'ergothérapeute qui est vacant depuis plusieurs années et qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui de pourvoir et de créer un emploi de « Référent administratif Réponse accompagnée pour tous ».

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – J'ai bien compris que le poste d'ergothérapeute était vacant depuis de nombreuses années, mais en avons-nous besoin ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Non !

Mme MARTIN. – Je précise ma question : en avons-nous besoin dans le cadre de la MDPH ? Ce poste est-il vacant parce que nous ne parvenons pas à recruter ou parce que nous n'en avons pas réellement besoin ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Nous n'avons plus besoin de cet emploi depuis que nous avons des ergothérapeutes au PIG Habitat. Nous en avons donc déjà.

Mme MARTIN. – D'accord ! La précision est utile parce qu'il me paraissait bizarre, si je puis dire, de remplacer un emploi d'ergothérapeute par un emploi d'agent administratif ! *(Sourires.)*

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Oui, je comprends parce que ce n'est pas du tout la même chose, en effet. Je précise que les agents et les représentants des agents eux-mêmes ont admis et reconnu, lorsque nous avons évoqué le sujet avec eux, qu'il était opportun de transformer ce poste.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette proposition permet aussi de stabiliser un agent dans cette démarche dans laquelle il est très impliqué, surtout que nous souhaitons, comme je vous l'ai dit ce matin dans mes propos liminaires, nous engager encore plus avec la MDPH dans le cadre de cette démarche « Réponse accompagnée pour tous ».

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ainsi présentées et je vous invite, afin de permettre la réorganisation de la MDPH, à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

RAPPORT N°CD2018-12/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – En guise de synthèse, la cellule pré-archivage comporte deux emplois d'assistants de gestion administrative chargés du pré-archivage. Ces deux emplois sont ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques. Or l'un des deux comporte des missions d'encadrement. Il est donc proposé de l'ouvrir au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition ainsi présentée et je vous invite à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et du tableau des effectifs. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A LA REFORME STATUTAIRE DES CADRES D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS ET DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

RAPPORT N°CD2018-12/1/13

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Suite aux décrets du 9 mai 2017 qui instaurent le passage en catégorie A des agents relevant des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, à compter du 1er février 2019 suite au report de cette disposition, il est donc nécessaire de modifier la catégorie pour tous les emplois concernés et de pouvoir procéder aux reclassements et éventuels recrutements, si nécessaire.

Par ailleurs, il est proposé de prévoir pour l'ensemble des emplois concernés la possibilité de recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article 3.3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Ces emplois pourront donc être pourvus par des agents contractuels de catégorie A, disposant d'un diplôme d'Etat – ou d'un titre, voire d'un diplôme reconnu équivalent –, permettant l'accès au concours d'assistant socio-éducatif ou au concours d'éducateur de jeunes enfants.

Mme LA PRESIDENTE. – Loin de moi l'idée de remettre en cause cette décision à l'échelle nationale, mais sachez que seront concernés 92 agents dans notre collectivité. Le cumul du traitement indiciaire et du régime indemnitaire représentera pour nous une dépense nouvelle de 170 000 €, sans que nous ne bénéficiions, bien sûr, des recettes correspondantes !

Ce sont donc 170 000 € qui seront affectés à cette nouvelle disposition et à cette modification nécessaire, bien évidemment !

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ainsi présentées et je vous invite à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et du tableau des effectifs. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Ayant achevé l'examen des rapports dont la première commission a eu à connaître, je vous propose d'arrêter là nos travaux de la matinée et de nous retrouver pour le déjeuner.

Précisément, pour ce déjeuner, je regrette vivement que le Conseiller départemental de GUERET 2, sénateur par ailleurs, ne soit pas parmi nous ce matin parce que je lui avais promis que ne seraient pas toujours servis uniquement des carottes râpées et du jambon blanc ! *(Sourires.)* Nous avons souhaité inviter un grand nombre de producteurs engagés dans la démarche Mont Lait. Vous savez qu'à un moment donné, le Conseil départemental a soutenu ces agriculteurs. Ils nous offrent aujourd'hui ce déjeuner « raclette » et, vraiment, je les en remercie sincèrement. Sans doute ont-ils compris que nous n'étions pas très riches ! *(Sourires.)* En tout cas, c'est une excellente idée, d'autant que nous n'avions pas pu être présents le jour de l'opération « raclette » qui s'est déroulée sur la place Bonnyaud,

Je tiens à remercier ceux qui ont pu être présents ce matin à nos côtés : Sébastien BROUSSE, Pascal LECLERCQ, M. VERGNE de MERINCHAL, M. BERTOUT et sa fille Elise de SAINT-YRIEIX-LES-BOIS. Merci chaleureusement et, bien évidemment, vous restez déjeuner avec nous. *(Applaudissements.)*

Mme CAZIER le disait ce matin, ainsi que Mme MARTIN et, bien entendu, le Vice-président Nicolas SIMONNET, nous sommes ô combien attentifs à ces démarches vertueuses et appréciées autour de productions locales, d'autant qu'elles sont réellement portées par les producteurs eux-mêmes. Je pense que c'est l'une des clés essentielles.

Si les collectivités, en tout cas nous, Conseil départemental, nous n'avons pas atteint les objectifs qui avaient été fixés et déclinées dans ce que nous pouvions mettre en place – nous avons évoqué ce matin la plateforme Agrilocal –, je pense en effet que nous ne pouvons pas parler de l'assiette sans parler du champ. La démarche aujourd'hui – c'est en tout cas ce que je souhaite fortement – en guise de réponse à l'appel à projets régional des trois consulaires, dont la Chambre d'Agriculture, est de repenser les productions possibles sur lesquelles est apportée de la valeur ajoutée et de les intégrer, ensuite, dans la restauration collective, et pas l'inverse. C'est peut-être l'erreur qui a été commise, mais c'est à vous en tant que producteurs de mettre les choses en place, et ce avant même les collectivités.

Nous comptons sur vous et merci de nous accompagner aujourd'hui et de nous offrir cette raclette que nous allons déguster !

Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, je vous invite à vous réunir, chacun, à 14 heures dans vos commissions respectives pour l'examen des motions, et nous reprendrons nos travaux vers 14 heures 15/14 heures 30.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures quarante, la séance est reprise à quatorze heures vingt.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Juste une question, madame la Présidente ! Apparemment, tous les collègues ont reçu une communication de La Poste et pas moi.

Mme LA PRESIDENTE. – Moi non plus !

Ce document vous a été adressé ici au Conseil départemental ?

M. BAYOL. – Oui, au nom personnel de chaque Conseiller départemental.

Ce qui m'a interpellé, c'est le titre : « Dialogue territorial : construire La Poste de demain ». Ce titre me plaît bien, mais comment pourrais-je en parler avec eux puisque je n'ai plus de poste ? *(Sourires.)*

Je suis encore lésé, mais ce n'est ni de votre faute ni un reproche ! Seulement, après m'avoir supprimé les facteurs, ce sont maintenant les communications qui ne me sont pas distribuées ! Mais franchement, ce n'est même pas la peine de communiquer sur le sujet : c'est de la publicité mensongère !

Mme LA PRESIDENTE. – Il m'est dit que le courrier d'aujourd'hui n'a pas encore été distribué. En tout cas, je n'ai pas non plus connaissance de ce document.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en sommes parvenus à l'examen des rapports relevant de la deuxième commission « Solidarités ».

CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

RAPPORT N°CD2018-12/2/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Comme nous en avons parlé à plusieurs reprises ce matin, l'Etat propose aux départements volontaires une contractualisation qui engagera les collectivités territoriales sur un nombre limité d'objectifs identifiés en fonction des besoins repérés sur le terrain.

Le département de la Creuse est particulièrement attentif, voire engagé dans trois domaines ciblés : l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, en s'appuyant sur un accompagnement individuel renforcé et un déploiement d'offres adaptées ; le soutien aux jeunes à l'issue de leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, qui constitue un réel problème ; la transformation de la réponse sociale et sa valorisation, en favorisant le questionnement des travailleurs sociaux et des agents chargés de l'accueil des publics sur leurs outils et leurs pratiques et en leur proposant des formations adéquates.

En outre, les départements pourront valoriser des initiatives spécifiques à leur territoire.

Comme nous l'avons dit ce matin, ce fonds sera doté de 135 M€ en 2019 et pourrait atteindre 201 M€ au cours des années suivantes. Il est à préciser qu'en termes budgétaires, les dépenses supplémentaires ne seront pas décomptées dans l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. L'ADF participera au comité chargé de veiller à la mise en place du fonds de contractualisation et à la bonne utilisation des crédits. La convention liée à la contractualisation sera signée pour trois ans.

D'ici à fin mai, nous avons un peu moins de six mois pour établir des propositions sur ces trois grandes thématiques et à partir de septembre, sur trois ans, pour décliner les actions qui ont été validées.

Vous connaissez tous la situation au titre de la pauvreté sur le plan départemental : un Creusois sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Plus de 20 % des retraités sont pauvres, ainsi que 32 % des personnes vivant dans un ménage dont les revenus proviennent du travail. 48 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an. Le taux de chômage est de 13 %. Plus de 4 % de la population bénéficient du RSA. 3 000 personnes relèvent de l'allocation adulte handicapé. Le potentiel fiscal est l'un des plus bas de France, avec seulement 44 % des ménages qui sont imposés. Les jeunes présentent plus de fragilités que la moyenne nationale, notamment en termes de retard scolaire, et 23 % des jeunes entre 18 et 24 ans sont sans emploi ou formation. Nous le soulignons à chaque séance de travail, la Creuse est l'un des départements où les mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance sont les plus nombreuses. Autre élément témoignant de notre fragilité dans le domaine social, plus de 30 % des Creusois sont connus des travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Sans entrer dans le détail, voici les grands axes du plan et les propositions sur lesquelles nous allons travailler :

- L'égalité des chances, c'est-à-dire une solution d'accueil pour tous et sur tout le territoire : développement des places de crèches, des RAM, tiers payant de la prestation CAF pour le mode de garde, le bonus mixité sociale pour les accueils collectifs, l'école obligatoire à partir à 3 ans, le dédoublement des classes en ZEP et les aides aux devoirs, ainsi que le soutien à la parentalité. Nous menons déjà un certain nombre de ces actions, mais elles seront renforcées, d'autant que le Département est fortement engagé auprès de la CAF sur ces thématiques à travers le Schéma départemental des services aux familles.
- La garantie des droits de l'enfant : lutte contre la mendicité et le logement précaire ; l'instauration de petits-déjeuners à l'école ; le tarif social des cantines ; le suivi renforcé de la PMI ; la généralisation de points d'accueil « budget » sur le territoire pour lutter contre le surendettement ; l'expérimentation de territoires de haute qualité éducative pour les adolescents.
- Le soutien aux jeunes : un parcours de formation garanti ; une obligation de formation jusqu'à 18 ans ; le développement des dispositifs d'insertion ; l'accompagnement Garantie jeunes ; la préparation à la sortie du service de l'Aide sociale à l'enfance ; des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ; la refonte des minima sociaux grâce à la mise en place du Revenu universel d'activité ; une nouvelle aide unique, plus lisible, plus équitable et permettant une augmentation de revenus à chaque euro gagné par le travail ; la lutte contre le non-recours pour les échanges entre organismes pour la mise en place des accueils sociaux inconditionnels ; l'inclusion numérique qui sera l'une de nos actions phares sur les années à venir.
- L'accompagnement de tous vers l'emploi : un service public de l'insertion, avec une instruction et une orientation des allocataires sous un mois. C'est vrai que vous m'avez entendu dire à plusieurs reprises durant ces trois dernières années que le contrat d'engagement réciproque, avec la prise en charge des personnes en voie insertion, était vraiment une période trop longue et pas assez réactive. Aussi, une orientation des allocataires sous un mois nous fixe, certes, des objectifs ambitieux, mais nous permet d'accompagner plus rapidement et plus efficacement ce public concerné. C'est donc une nouvelle offre d'accompagnement intensif aussi par le biais de la garantie d'activité, un soutien accru au secteur de l'insertion par l'activité économique qui s'est fortement développé dans notre département et que nous avons beaucoup soutenu, et des dispositifs expérimentaux. C'est ainsi que la Creuse a postulé à l'expérimentation dans le cadre de l'appel à projets « Territoires 100 % inclusifs », qui comprendra également l'expérimentation « Territoires zéro chômeur » portée par la communauté d'agglomération.
- Le levier de transformation : la participation des usagers sur des instances participatives. Précisément, nous parlions ce matin de participation. Nous la pratiquons déjà au Conseil départemental dans le cadre des politiques sociales à travers des groupes de parole, mais cet axe « levier de transformation » est bien priorisé.

- Un plan de soutien pour les travailleurs sociaux, s'agissant de l'axe 3 sur lequel nous allons travailler. L'accompagnement des parcours de vie, le travail sur des lieux d'intervention sociale mutualisée, la prise en compte de la transformation numérique de l'accès aux droits constituent un changement assez important dans les méthodes de travail de nos travailleurs sociaux. Puisque le tout dématérialisé est demandé par l'Etat pour 2022, il va nous falloir répondre à cet objectif consistant, sinon à mener, du moins à accompagner les usagers vers l'utilisation du tout numérique, pour leur permettre d'accéder à leurs droits et d'accomplir toutes les démarches administratives. C'est la transformation de la formation et de certains métiers du social, la mise en place d'accueils inconditionnels et de référents de parcours et un nouvel engagement des entreprises dans la lutte contre la pauvreté. C'est également une contractualisation adossée à des objectifs structurants, une co-construction Etat/collectivités centrée sur l'émancipation sociale par l'emploi et la formation, sur la prévention des sorties sèches de l'ASE et sur la valorisation du service social au service de toutes les familles.

Une convention d'objectifs et de gestion a déjà été signée avec la CNAF.

La stratégie de lutte contre la pauvreté contient un nombre conséquent de mesures qui relèvent du domaine de la loi. Une loi *ad hoc* sera donc portée devant le Gouvernement en 2019. Cette loi de cohésion et d'émancipation sociale sera dédiée aux politiques de prévention et d'investissement social et pourrait être organisée autour de trois axes : l'ambition éducative dès les premiers pas dans la vie jusqu'à la majorité, l'accès à l'emploi au cœur de l'action sociale et la nouvelle gouvernance des politiques sociales.

Nous nous y retrouvons parfaitement sur les propositions qui vous sont soumises à travers ces trois axes, comme je vous le disais en introduction, et nous avons jusqu'au mois de mai pour les établir.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur M. MORANÇAIS, de nous avoir donné autant de précisions sur ce sujet qui est probablement l'un des axes forts sur lesquels les collectivités départementales vont devoir travailler.

Vous avez précisé vous-même que cette stratégie et ces objectifs ne sont pas complètement innovants pour le Pôle Cohésion sociale, pour nos travailleurs sociaux et nos chargés d'insertion professionnelle. Nous sommes déjà en partie dans ces formats-là, mais c'est, en tout cas, la volonté qui est décrite dans ce nouveau processus, l'idée étant que les travailleurs sociaux ne soient plus en attente et en accompagnement de l'usager. Il est bien question de s'orienter vers des postures très actives et d'aller vers les usagers qui sont aujourd'hui dans ces conditions de non-employabilité.

Certains départements ont été, disons des « coachs professionnels » en termes d'insertion professionnelle, un coach réellement présent de façon très rapprochée et très insistante pour vraiment suivre les publics concernés et les « inciter à… », mais bien évidemment avec la plus grande bienveillance. Nous savons qu'ils en ont besoin.

Nous parlions ce matin de Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, mais aussi de Mathieu Klein, Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Des Départements ont produit des rapports dans le cadre de ce plan stratégique de lutte contre la pauvreté et pour le retour à l'emploi.

Il ne suffit plus aujourd'hui de dire que les AIS ne cessent de croître, que le nombre d'allocataires du RSA ne cessent d'augmenter, que les dépenses sociales y afférentes sont là et que l'on ne sait plus comment y faire face. Je crois qu'il faut vraiment changer de « logiciel ». L'accompagnement social sera toujours nécessaire et c'est un fait que nous constatons dans le programme départemental d'insertion : comment lever les freins à l'insertion, la mobilité, l'emploi ? Oui, ces publics sont en grande difficulté et je crois que là, nous sommes en train d'opérer un virage à 180 degrés, le premier contact devant s'instaurer autour de ces questions de formation et d'emploi, avant de s'occuper du reste : « Madame, monsieur, avez-vous une voiture ? Avez-vous ceci ou cela… ? » Il s'agit là vraiment de mettre en avant cette volonté claire et affichée, et à tous âges.

La volonté du Président de la République – en tout cas, c'est ce qu'il dit – est de rendre obligatoire l'école à partir de 3 ans et de veiller à ce qu'aucun élève en France ne sorte du système de l'Education nationale avant 18 ans sans une formation ou un diplôme. C'est de se dire aussi, et j'y crois profondément, que c'est par l'école, par le cadre qu'apporte l'école, l'accompagnement à l'éducation, le savoir-être et le savoir-vivre que nous parviendrons à gagner ce combat contre la précarité.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma question s'adresse à vous, monsieur MORANÇAIS. Vous avez parlé tout à l'heure, en évoquant l'état des lieux, si j'ai bien entendu, d'un taux de chômage de 13 % ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et l'Enfance, rapporteur. – Oui !

M. LOZACH. – 13 % ? La Creuse se situe plutôt à 9,4 % ou 9,5 % !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et l'Enfance, rapporteur. – Nous pourrons vérifier, si vous voulez !

Mme LA PRESIDENTE. – Ces chiffres sont ceux du chômage de façon globale, et non ceux des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je tiens juste à faire part d'une remarque, tout en sachant que M. MORANÇAIS nous avait répondu en deuxième commission à ce sujet.

Il me paraît très important de souligner que le soutien aux jeunes, ce ne sont pas uniquement les contrats jeunes, s'agissant d'un dispositif, malgré tout, assez limité.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et l'Enfance, rapporteur. – Tout à fait.

Mme GALBRUN. – C'est bien de pouvoir l'ouvrir car il s'adresse notamment aux jeunes qui ont été éloignés de leur famille. Or nous ne pouvons décemment pas laisser sur le bord de la route des jeunes dès leurs 18 ans lorsque l'on ne peut pas leur proposer un contrat jeune. C'est donc un volet important à travailler.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et l'Enfance, rapporteur. – Bien sûr, mais c'est bien celui-là qui est ciblé hors contrat jeune majeur.

Mme GALBRUN. – Tout à fait !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Dans le cadre de l'agglo, nous avons travaillé hier avec les services du Département sur le projet de réponse à l'appel à projets « 100 % inclusion », dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » sera une « brique » de cette réponse et nous comptons, bien entendu, sur le Département pour la constitution du comité de pilotage que nous allons mettre en place très prochainement. Des élus et des techniciens du Département seront sollicités pour compléter les membres qui y siègeront, sachant que la décision de cette nouvelle expérimentation a été adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'agglomération.

D'ailleurs, nous allons bientôt nous déplacer sur des territoires expérimentaux dans la Nièvre, et ce fin janvier.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de le rappeler et je vous en remercie.

En effet, une politique quelque peu spécifique autour de GUERET, portée en particulier par l'Etat et l'agglomération, a beaucoup de sens puisque la population n'a pas forcément le même profil. En tout cas, en termes de mobilité et d'habitat, les configurations ne sont pas les

mêmes que dans des communes bien plus rurales et isolées où la densité au mètre carré est complètement différente.

Il s'agit, non pas d'un traitement spécifique, mais d'un accompagnement tout à fait adapté à la situation de l'agglo et de la ville de GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc de m'autoriser à engager le Département dans cette contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. J'envisage de procéder à un point d'étape sur le sujet lors de notre plénière de printemps, en mai, mais vu le travail important exigé par l'élaboration de la convention liée à cette contractualisation, si les délais imposés pour la signature étaient restreints, nous pourrions convenir de déléguer à la Commission permanente la validation du contenu de cette convention.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PRECISIONS SUR CERTAINES FICHES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) EN FAVEUR DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2018-12/2/15

Mme BUNLON, Vice-présidente chargée des Personnes âgées, rapporteur. – Le nouveau règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes en perte d'autonomie de la Creuse avait été adopté par notre assemblée le 18 mai 2018.

Ce règlement est composé de 25 fiches thématiques et de plusieurs annexes.

C'est un outil tant pour les usagers que pour les partenaires. Il explique les règles et procédures suite aux évolutions réglementaires et décisions extralégales de la collectivité.

Nous avons souhaité apporter quelques précisions sur certaines fiches afin que les usagers et les partenaires appréhendent les dispositions de ce règlement plus facilement et avec une meilleure compréhension.

Je vous fais part d'un rappel sur chaque fiche.

Concernant la fiche n°14, intitulée « *Hébergement en EHPAD ou en USLD* », nous avons souhaité apporter des précisions concernant les critères d'ouverture du droit à l'aide sociale des personnes handicapées vieillissantes. En effet, nous avons observé une augmentation des demandes de droit à l'aide sociale « Personnes handicapées » par des résidents en EHPAD.

En fait, ces personnes disposent d'une reconnaissance de handicap avant l'âge de 65 ans et étant à domicile, elles bénéficient de l'APA à domicile. Lors de leur entrée en institution, elles demandent un retour de l'aide sociale « Personnes handicapées ». Il faut savoir que cette demande d'aide sociale « Personnes handicapées » est plus avantageuse compte tenu des bénéfices offerts par ce régime : pas de récupération sur succession, absence d'obligation alimentaire et argent de poche majoré.

Afin d'éviter toutes ces dérives coûteuses pour la collectivité et déconnectées des considérations d'origine, nous proposons de modifier ce règlement en ajoutant la phrase ainsi rédigée : « *et sous réserve que la personne n'ait pas été bénéficiaire de l'APA à domicile précédemment à sa demande* ».

Concernant la fiche n°7 intitulée « *Voies de recours* », nous sollicitons une modification suite à une récente évolution législative, en fait suite au décret du 29 octobre 2018 concernant le dépôt d'un recours administratif. Il est désormais obligatoire, avant tout recours devant l'instance judiciaire, de déposer un recours administratif devant l'autorité ayant pris la décision, à savoir le Département. Ce décret vient donc mettre fin à l'existence et la compétence de la Commission départementale d'aide sociale et à la Commission nationale compétente pour les procédures d'Appels.

Il est également à noter que ce décret introduit une distinction quant à l'instance compétente, Tribunal de grande instance de Guéret ou Tribunal administratif de Limoges, pour traiter des recours juridictionnels envers les décisions en matière d'Aide sociale départementale. Toutes les explications détaillées figurent dans cette fiche.

Les fiches n°s 17 et°25 concernent toutes deux « *l'accueil familial social* », la fiche n°17 pour les personnes âgées et la fiche n°25 pour les personnes handicapées. Il s'agit d'une modification suite à la loi ASV, permettant que l'Aide sociale départementale soit versée prioritairement à l'accueilli et non à l'accueillant, comme c'était le cas, sauf en cas de difficultés particulières. Par ailleurs, les dispositions prévalant pour la prise en compte des « absences pour hospitalisation » sont précisées dans l'annexe relative au barème de prise en charge de l'accueil familial joint à ces fiches.

Dans la fiche n°8 concernant les « *règles de facturation à l'Aide sociale* » en établissement médico-social, deux points sont précisés : d'une part, la redéfinition de la notion « d'absence pour convenance personnelle » afin de permettre la bonne application des règles de facturation ; d'autre part, l'affichage des règles de calcul de la participation des bénéficiaires en cas d'absence pour « convenance personnelle » et en cas de décès.

S'agissant de la fiche n°23 relative à « *l'hébergement temporaire* » pour les personnes handicapées, face à l'inquiétude de certains tuteurs, il est important de préciser que la déduction de la participation mensuelle du bénéficiaire ne pourra, en aucun cas, venir amputer le montant légal dû au titre de l'argent de poche.

Enfin, quant à la fiche n°4 dédiée aux « *conséquences de l'admission* » personnes âgées/personnes handicapées, il s'agit d'une modification concernant la participation des bénéficiaires. Au titre des dispositions extralégales propres au département de la Creuse, il a été

décidé que les bénéficiaires puissent déduire taxe foncière, taxe d'habitation, assurance habitation, montant de la responsabilité civile, en sus du montant de la cotisation de mutuelle, des émoluments de tutelle et du montant de l'impôt sur le revenu.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Avons-nous déjà une estimation des économies qui ont pu être réalisées par le Conseil départemental avec ce nouveau règlement départemental d'aide sociale ?

Mme BUNLON, Vice-présidente chargée des Personnes âgées, rapporteur. – Je tiens à vous citer les chiffres 2018 afférents aux dépenses d'aide sociale : 5,6 M€ pour les personnes âgées et 16,4 M€ pour les personnes handicapées. Les recettes, pour leur part, s'élèvent à 1,8 M€ pour ce qui concerne les personnes âgées et à 860 000 € pour ce qui est des personnes handicapées ; d'où un reste à charge considérable !

Mme LA PRESIDENTE. – Auparavant, nous avions des dépenses pour tiers dont nous avancions le financement. L'attente en termes de récupération prenait du temps. Aujourd'hui, nous n'avons plus cette charge et cette recette en termes de trésorerie, lesquelles se neutralisaient plus ou moins, en tout cas s'équilibraient globalement, même si nous savons que dans certaines situations, ce n'est pas tout à fait le cas. Ce sont donc ces recettes et dépenses que nous n'avons plus aujourd'hui en comptabilité, ni d'ailleurs en prévision budgétaire.

Nous ne pouvions pas le savoir à l'époque, mais c'est ce qui nous a grandement servi pour obtenir le 1,35 % dans le cadre du contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement. La Creuse a ainsi été en France le département qui, en chiffres nets, a baissé le plus ses dépenses de fonctionnement parce que cette donnée a, certes partiellement, mais joué aussi sur les inscriptions budgétaires. C'est ce qui nous a sauvés… Bref, il nous arrive, malgré tout, d'avoir des coups de chance !

En fait, monsieur LEGER, nous ne sommes ni gagnants ni perdants avec ce nouveau règlement départemental d'aide sociale, si tel était le but de votre question. C'est juste de la trésorerie !

Personne ne demande plus la parole ?...

Afin de permettre la bonne mise en œuvre des dispositions en lien avec l'Aide sociale départementale et d'apporter toutes précisions utiles aux usagers et partenaires en toute réactivité, je vous propose :

- d'approuver les précisions portées sur les fiches n°s 4, 7, 8, 14, 17, 23, 25 du RDAS, le Règlement départemental d'Aide sociale de la Creuse, et sur l'annexe relative au barème de prise en charge de l'accueil familial, selon les termes surlignés dans les documents joints au rapport ;

- d'autoriser l'actualisation desdites fiches et de l'annexe sur le site Internet du Conseil départemental ;

- de donner, par souci de réactivité, délégation à la Commission permanente pour apporter au RDAS des modifications ou ajouts mineurs, résultant de la mise en œuvre de la réglementation ou d'apports en lien avec des précisions techniques nécessaires aux partenaires, en dehors de toute évolution de la politique départementale en matière d'aide sociale.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Education – Culture ».

SCENE NATIONALE/THEÂTRE JEAN LURÇAT : AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2018/2021

RAPPORT N°CD2018-12/3/16

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – L'action de l'association « Centre culturel et artistique Jean Lurçat » qui porte la Scène nationale d'AUBUSSON s'inscrit dans un programme pluriannuel 2018-2021.

Une convention d'objectifs a été signée en août 2018 entre le Département, l'Etat, en l'occurrence la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et la ville d'AUBUSSON. A ce titre, la communauté de communes Creuse Grand-Sud souhaite désormais se joindre à la liste des partenaires financiers de la Scène nationale d'AUBUSSON. Il y a donc lieu, afin de concrétiser cet engagement, de procéder par avenant à la modification de la convention pluriannuelle à laquelle ladite communauté de communes n'était pas associée jusqu'à présent ; d'où ce projet d'avenant qui, annexé au rapport, vous est aujourd'hui proposé.

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'ai pas participé à son élaboration, mais j'ai lu dans l'article 2 de cet avenant que « pour l'année 2018, la subvention de la communauté de communes est de 70 000 € ». Est-ce une erreur de ma part, mais je crois avoir lu que dans les statuts ou les comptes rendus de l'assemblée générale de l'association que la communauté de communes s'engageait à verser 50 000 € chaque année ? Cela veut-il dire que c'est une somme qui sera annuellement augmentée ?

M. LEGER. – Depuis au moins deux ans, la communauté de communes est censée participer au budget de la Scène nationale à hauteur de 50 000 € annuels. En 2017, compte tenu des difficultés, la communauté de communes n'a rien versé à la Scène nationale. En 2018, elle a versé les 50 000 € « dus » dans le respect de la règle de l'annuité budgétaire, les collectivités étant quand même libres – heureusement ! – de faire ce qu'elles veulent, et 20 000 €

exceptionnels au titre d'un rattrapage partiel sur le non-versement de la subvention en 2017. C'est la raison pour laquelle il est mentionné dans cet avenant que la subvention de la communauté de communes est de 70 000 € pour l'année 2018. A l'avenir, nous partons sur le maintien à la même hauteur de ce qui était prévu initialement, à savoir 50 000 € annuels.

Nous avons fait cet effort particulier cette année parce que nous sommes attachés à la Scène nationale.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait !

Vous signerez probablement un autre avenant l'année prochaine, ce qui vous permet aussi, j'imagine, de valider les délibérations du conseil communautaire.

M. LEGER. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien. En revanche, la convention qui a été signée par les partenaires, dont le Département, est bien une convention pluriannuelle sur quatre ans, 2018-2021.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est question dans ce rapport du Centre Jean Lurçat et nous parlions tout à l'heure dans le rapport de développement durable de ce Schéma des usages du Centre culturel et artistique. C'est une expression sans doute quelque peu pompeuse, tout simplement pour dire : que fera-t-on demain de l'espace qui se libère à l'intérieur du centre ?

Un cabinet y travaille depuis le mois de juin, semble-t-il ; en tout cas, c'est ce qui est écrit. Nous pouvons espérer une réponse pour quel calendrier ?

Mme LA PRESIDENTE. – Au cours d'une journée, les partenaires intéressés se sont retrouvés pour échanger et imaginer entre eux ce qu'ils pouvaient apporter comme nouveaux usages pour ces espaces. Laurent DAULNY le rappelait ce matin par rapport au Conservatoire départemental de Musique, par exemple.

Un rendez-vous est prévu, me semble-t-il, la semaine prochaine justement avec le cabinet qui doit me proposer deux scénarii. Ensuite, nous allons pouvoir rencontrer de nouveau les usagers potentiels et voir avec eux quel est le scénario le plus idéal. Nous aurons également un travail encore important à mener puisque, vous le savez, le bâtiment a besoin de lourds travaux. Ce serait probablement 1,2 M€ de travaux de remise à niveau, ce qui n'est pas rien. Des partenaires financiers, tels que la Région, sembleraient vouloir nous accompagner dans ces démarches, voire peut-être aussi dans le cadre des programmes TEPCV.

Un travail tout de même important est donc à réaliser en termes de remise à niveau de ce bâtiment car, en particulier, sur la consommation des fluides et du chauffage, ce n'est plus possible tant c'est exponentiel et vraiment très inquiétant. Nous avons changé quelques verrières au cours de l'année 2018. D'autres le sont aussi. Ce qui m'inquiète vivement, ce sont tous ces travaux à réaliser sur le bâtiment, mais c'est normal sachant qu'il a 35 ans !

Oui, vous avez raison, monsieur LOZACH, mais l'expression « schéma des usages », ce ne sont que trois mots et c'est explicite, plus à mon sens que la phrase que vous citiez ! De surcroît, c'est très français, « le schéma des usages » !

M. LOZACH. – En fait, ma question était celle-ci : quelle est la destination de cet espace qui se libère au sein du Centre Jean Lurçat ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'en savons rien justement ! C'est une démarche relevant du participatif des acteurs et usagers potentiels dont certains sont associatifs et nous les connaissons. Je veux parler de la Scène nationale, de la communauté de communes avec la médiathèque, etc. Il y avait également un café associatif, une association de musique qui n'existe plus et qui n'est plus là sur site. Je veux parler aussi du Conservatoire départemental de Musique, des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation, etc. J'y suis passée dernièrement juste une heure, pour laisser vraiment faire les parties prenantes et ne pas y mettre mon grain de sel politique. Il faut donc juste un peu de temps et de patience.

Nous sommes sur les mêmes démarches dont parlait ce matin Patrice MORANÇAIS autour de l'Etang des Landes. Là, encore une fois, des idées très intéressantes, que nous-mêmes n'aurions probablement pas eues à nous seuls parce que nous sommes captés par une multitude de sujets, émergent autour de cette dimension accessibilité, santé, bien-être, etc. C'est aussi tout simplement du lien qui est recréé sur l'Etang des Landes entre les équipes de la réserve, les habitants de LUSSAT et bien au-delà, avec les établissements médico-sociaux, les personnes âgées, les enfants, les collèges.

En fait, nous nous arrogeons le droit de penser que nous ne savons que peu de choses et que nous laissons faire aux autres.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Un comité de pilotage est prévu la première quinzaine du mois de février. Je crois que c'est le troisième qui se réunit. J'espère que l'on avancera dans la réflexion. Des pistes ont déjà été abordées, mais il est vrai que cela passe d'abord par la rénovation des bâtiments qui me semble être le préalable.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'ai participé l'après-midi à cette journée de réflexion en tant qu'usager puisque la communauté de communes occupe la médiathèque du Centre. *A priori*, deux nouvelles donnes entrent en ligne de compte : la pratique de la musique ne sera plus assurée à terme rue Jules Sandeau parce que c'est très compliqué pour de multiples raisons et un bâtiment qui abritait l'ex-internat et qui appartenait à la Région se libère avenue de la République.

Parmi les idées qui ont été émises l'après-midi, mais je ne sais pas si, au final, elles ont été retenues, je souligne celle-ci : puisque la Scène nationale aurait besoin d'espace au sein du Centre culturel, peut-être que le bâtiment annexe avenue de la République pourrait servir à certaines pratiques parce que, de toute façon, on arrivera probablement pas à accueillir tous les acteurs au sein du Centre culturel.

Peut-être d'ailleurs ne faut-il pas trop diluer les choses. C'est un lieu très identifié « culture » et sans doute convient-il de se concentrer sur la culture. Par ailleurs, tout le monde était apparemment d'accord pour dire qu'il fallait essayer de relancer, ce qui est plus facile à dire qu'à faire, le café concert. Ce serait une nécessité de replacer sur cet emplacement l'Avant-scène qui manque sur ce bâtiment, avec tout un travail d'accessibilité, etc.

L'architecte du CAUE l'a très bien dit, c'est une zone dans AUBUSSON très vivante, fréquentée par une multitude d'usagers, entre la piscine, le Dojo, le Centre culturel, mais parfois avec des séparations très nettes qu'il conviendrait d'aplanir dans tous les sens du terme, pour que tout le monde y trouve meilleure fortune.

Après, il est vrai que je suis parti à 16 heures et cette journée de réflexion n'était pas terminée, mais je tenais à vous faire part de ces quelques pistes de réflexion. J'ai l'impression que l'on avance. Nous connaissons l'impatience des Amis du Musée de la Résistance…

M. AVIZOU. – Et de Jamot !

M. LEGER. – Concernant JAMOT, j'ai émis l'idée que la médiathèque puisse accueillir le fonds qui lui est dédié, pour le faire vivre. Sinon, je crains que ce ne soit pas le cas. En tout cas, nous sentons bien que des pistes sont lancées.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de préciser, puisque vous avez été l'un des acteurs de ces journées ou de ces comités de pilotage, que vous avez quand même noté l'intérêt de cette façon de travailler. Il est vrai que si nous avions seulement travaillé entre nous, avec le service des bâtiments du Conseil départemental ou Angélique VEDRINE pour la culture, nous n'aurions certainement pas mis en évidence ces besoins de relation entre les espaces, compte tenu des actions de l'interco, de la commune, etc.

Par contre, monsieur LEGER, en passant le soir, mais j'y suis restée vraiment très peu de temps car je ne voulais influencer personne, j'ai aussi entendu parler de ce bâtiment qui abritait l'ancien internat et qui ne serait plus d'utilité pour la Région. Cependant, le maire d'AUBUSSON, m'a-t-on rapporté – il ne me l'a pas dit en direct – a rappelé que si la Région

n'occupait plus cet espace, il serait remis au propriétaire, en l'occurrence la commune d'AUBUSSON. Peut-être un autre interlocuteur interviendra-t-il à ce moment-là, avec un transfert du bâtiment à la Région dans le cadre d'un lycée, comme c'est parfois le cas ailleurs.

En tout cas, continuons d'avancer sur ce sujet-là !

Personne ne demande plus la parole ?...

M. LEGER. – Je ne prends pas part au vote.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, puisque vous êtes signataire de cet avenant.

Je mets donc aux voix la proposition visant à adopter l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2018-2021, joint en annexe du rapport, et à m'autoriser à le signer, ainsi que toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptée par 29 voix pour – M. LEGER n'a pas pris part au vote.)*

COMPETENCE SPORTS DE NATURE

RAPPORT N°CD2018-12/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – L'exercice de la compétence partagée en matière de sport, tel que prévu par la loi NOTRe, n'a pas remis en question la compétence exclusive confiée au Département s'agissant du développement maîtrisé des sports de nature.

Dans ce cadre, s'agissant de la politique « Sports et Loisirs de Nature », une étude d'opportunité pour la mise en œuvre de cette compétence a été réalisée par nos services. Celle-ci a associé les acteurs locaux, le milieu associatif, les services de l'Etat, les experts, les collectivités engagées dans cette démarche.

Il en ressort que le travail de structuration mené par le Département et les partenariats instaurés avec les acteurs du secteur permet aujourd'hui d'envisager la mise en œuvre de la compétence « Sports de nature ». A ce titre, l'étude relève un certain nombre de points potentiellement structurants.

Si nous en sommes d'accord, un fonctionnement sera à mettre en place, des réunions seront programmées à l'Hôtel du Département, l'intérêt étant d'assurer un maillage territorial et d'associer, au-delà des partenaires que j'ai cités, des acteurs de tout le territoire creusois.

Voilà ce qu'il en est de cette présentation, sachant que la loi a prévu une gouvernance élargie au travers de la constitution d'une CDESI qui aura pour vocation à travailler avec les intercommunalités dans ce domaine, même si c'est déjà le cas aujourd'hui, notamment sur les chemins de randonnée.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, c'est du plus grand intérêt.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Nous ne pouvons que nous satisfaire que les sports de nature soient reconnus au niveau départemental et pas simplement dans les EPCI aux divers endroits de la Creuse. Personnellement, j'acquiesce donc.

Mme LA PRESIDENTE. – C'était déjà le cas depuis un moment, avec tout un tas d'actions, mais c'est aujourd'hui un affichage plus clair et plus fort des actions menées.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – C'est surtout une clarification avec cette commission élargie en termes de participants, ce qui est intéressant.

Mme FAIVRE. – Il serait bien d'instituer une application, avec les chemins de randonnée de l'ensemble du Département et les cartes, c'est-à-dire comme un mini GPS, mais pour la rando en Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons tester cela sur le sud du département avec le PNR qui porte, comme c'est le cas d'autres parcs naturels régionaux, une application baptisée Geotrek. J'étais justement hier, avec Mme DEFEMME et nos amis corréziens, au PNR et justement, nous avons échangé sur ces bonnes pratiques que l'on pourrait étendre au-delà du périmètre du parc. C'est l'une des questions d'intérêt. Ils ont déjà travaillé avec Creuse Tourisme et j'avoue que ce serait bien, au lieu de financer différents outils, si, demain, un outil utilisé sur les parcs était disponible à l'échelle du Département.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Moi aussi, je me félicite aujourd'hui que le Département se saisisse pleinement de cette compétence. Je rappelle juste que l'organisation du Trail du Loup Blanc organisé le week-end dernier à GUERET a rassemblé plus de 1 600 concurrents – un chiffre qui commence à être extrêmement significatif –, dont une bonne partie était pas forcément originaire du département de la Creuse, ce qui génère aussi de l'économie.

Le Département a accompagné ces initiatives, notamment à travers les missions du PDIPR. J'y ai travaillé dans le cadre de la commune où je suis élu, avec Pascal SAVOURAT, et là, le Département a grandement œuvré à coordonner les initiatives. Je tiens vraiment à saluer ce service qui a fait un grand travail car si nombreuses étaient les initiatives depuis longtemps en

faveur des chemins de randonnée, elles étaient souvent isolées et pas toujours coordonnées et fédérées. Le Département saura être le maillon le plus adapté, en raison de sa taille la plus critique, pour coordonner ces initiatives. Il faut continuer ainsi et la Creuse a vraiment une carte à jouer car c'est l'un de ses atouts essentiels, quitte à envisager d'aller encore plus loin dans ce développement. En lien avec le tourisme et la culture, la troisième composante peut être, bien sûr, la nature pour attirer des touristes, mais aussi ceux qui vivent là quotidiennement sur le territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – C'est juste une confirmation de ce que dit Jean-Baptiste DUMONTANT. Il a complètement raison car en guise d'élément moteur, il suffit de constater, par exemple avec Creuse Oxygène, combien Alain MENUT fédère lorsqu'il participe au GTL VTT Raid, mais des Alain MENUT, il n'y n'en a pas non plus trente dans le Département ! Ce sera donc complémentaire à ce que lui peut faire.

M. GAUDIN. – Et d'autres !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Certes, mais recueillir une telle adhésion, il faut quand même le faire !

Oui, ils sont plusieurs à être des éléments moteurs de la sorte, mais une manifestation comme le GTL, à laquelle participent plus de 300 coureurs qui représentent plus de 40 départements et environ 10 pays, est d'un poids certain pour le Département et même pour l'économie.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Concernant le projet « Guéret ville préolympique », je crains que nous devions encore attendre de très nombreux mois. Un retard considérable a été pris par le COJO qui s'était précipité dans la communication voilà déjà presque un an. Le cahier des charges pour l'appel à candidatures n'est prévu que pour le mois de juin et c'est déjà le deuxième report. On ne parle plus d'ailleurs de base avancée ou de base arrière, mais de centre de préparation olympique.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons nous prononcer sur la mise en œuvre de cette compétence « sports de nature » à l'échelle départementale et l'institution d'une Commission départementale des Sites et Itinéraires en Creuse. Par ailleurs, si vous en êtes d'accord, je vous propose de m'autoriser à solliciter les partenaires et acteurs concernés par le sujet, afin de me permettre de vous soumettre,

lors d'une prochaine séance, une proposition de composition pour cette commission, ainsi qu'une proposition d'organisation des services pour assurer le pilotage de cette compétence au sein du Conseil départemental.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour faire suite à la remarque de Jean-Jacques LOZACH dans le cadre du débat concernant la contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le taux de chômage de 13 % correspond au chiffre fourni par Pôle Emploi, chiffre stabilisé INSEE. Le chiffre officiel 2018 est plutôt de l'ordre de 10 %. Le taux de 13 % qui nous avait été transmis par Pôle Emploi devait intégrer d'autres paramètres.

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître.

RD 72 PONT DE CROZANT
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE

RAPPORT N°CD2018-12/4/18

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Il est proposé de conclure un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée avec le département de l'Indre, relative au remplacement du pont de Crozant.

Souvenez-vous, la collectivité a confié au département de l'Indre la maîtrise d'ouvrage des travaux de démolition et de remplacement de ce pont. Il se trouve que le coût, suite aux études, est finalement plus élevé que l'estimation initiale. Notre participation, qui s'élève à 50 % des travaux, serait ainsi portée de 650 000 € à 1,04 M€. L'explication principale est liée à l'exiguïté et la difficulté d'accès au site. Le démontage de l'ancien pont et la reconstruction du nouveau génèrent des coûts bien plus importants en termes d'accès pour les entreprises et l'opération s'avère techniquement plus complexe. En revanche, il est une bonne nouvelle : malgré la modification du montant de la participation estimée du Département, celle-ci sera échelonnée de façon lissée sur trois ans à partir du démarrage des travaux, le département de l'Indre avançant les fonds correspondants.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En ce sens, c'est une bonne convention avec le département de l'Indre, ce qui ne nous exonère cependant pas de financer 50 % du coût de l'opération portée à 2,08 M€ !

En complément de ce que disait la Vice-présidente, la plupart des éléments dans la reconstruction du nouveau pont sont précontraints et ce sont des difficultés d'accessibilité pour les entreprises de les acheminer sur site ; d'où le surcoût. Les premières estimations portaient sur le pont « brut », si je puis dire, et compte tenu des nécessités d'acheminement, vu l'étroitesse et l'exiguïté du site des travaux, caractérisé aussi par la présence de virages, c'est un coût supérieur dû à l'acheminement de tout ce qui est préconstruit en ateliers.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Il faudrait acheminer ces éléments – poutres métalliques et dalles en béton armé préfabriquées – par hélicoptère ! *(Sourires.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Pourquoi pas ? Mais ce serait encore plus onéreux !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Quelle est la durée des travaux ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Deux ans !

M. AVIZOU. – Et par où passera la déviation ?

Mme LA PRESIDENTE. – Elle sera assurée par bateau ou, au choix, par pédalo ! *(Rires.)*

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Etant donné qu'est prise en compte la saison touristique, les travaux démarreront à la même date que prévu, mais dans un an. En revanche, il y aura bien une saison qui va poser problème.

M. AVIZOU. – C'est pourquoi je posais la question : par où passera la déviation ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Deux déviations seront mises en place, dont l'une par Eguzon, si j'ai bonne mémoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Quand le temps viendra de leur mise en place, nous vous en informerons.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer au nom du Département l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 23 juin 2017, relative à la démolition et au remplacement du Pont de Crozant supportant la RD 72 sur les communes de CROZANT et SAINT-PLANTAIRE. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT,
DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES
RESEAU ROUTIER D'INTERÊT REGIONAL

RAPPORT N°CD2018-12/4/19

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Pour information, lors de la séance du 10 mai 2018, nous avions présenté la contribution du Conseil départemental au SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les priorités en termes d'itinéraires routiers pour le territoire départemental. Nous disposons du document de travail, mais pour l'instant, la Région n'a pas validé ce rapport. En fait, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a présenté en septembre dernier un projet d'itinéraires routiers pour l'élaboration du RRIR et c'est ce qui vous est communiqué en annexe du rapport. C'est une semi bonne nouvelle en ce sens que, même si n'y figurent pas évidemment toutes les routes que nous avions proposées, il sera possible, au-delà du néant, que la Région y consacre des fonds.

Mme LA PRESIDENTE. – Juste possible !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Oui, possible, mais rien n'est sûr du tout ! La Région pourrait intervenir sur les routes illustrées en mauve sur la carte, s'agissant de la RD 941, la RD 940 et la RD 982. Pour autant, ce ne sera pas systématique et rien n'est gagné d'avance. En fait, nous pourrons demander à la Région, si ce projet est entériné, sa participation pour des travaux, mais rien n'est certain.

Mme LA PRESIDENTE. – J'étais en train d'échanger avec M. GAUDIN et nous évoquions, sachant que vous avez dû tous lire la presse, ce qui nous rend interrogatif : il est clairement affiché dans le programme budgétaire de la Région Nouvelle-Aquitaine que les dépenses de

fonctionnement seront à la baisse. Nous verrons quelles seront les répercussions sur les interventions de la Région dans le département de la Creuse. Je parle bien des dépenses de fonctionnement. M. DAULNY rappelle régulièrement que nombre d'associations sportives ont vu les aides régionales accordées nettement à la baisse. Nous verrons ce qu'il en sera l'année prochaine. En tout cas, je n'aimerais pas voir ce qui nous a été reproché se mettre en application au niveau régional.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Avec ce classement « axes routiers structurants dans un cadre de désenclavement », s'agissant du « réseau routier d'intérêt régional potentiel sur la base d'analyses des fréquentations et de critères de désenclavement », tout est possible, en effet, mais rien n'est sûr.

Nous devons continuer – et ce sera là un combat commun – à demander que dans le cadre du PPC, la RD 941 soit mieux traitée.

Certes, je m'associe à tous les travaux du PPC, et ce sans aucun souci. Seulement, j'ai trouvé tout de même quelque peu maladroit que le seul affichage routier dans ce cadre soit 10 M€ de plus pour la RN 145. Je n'ai rien contre la RN 145 et pour l'emprunter de temps en temps, je vois bien qu'à certains endroits, il est nécessaire de refaire le revêtement. Tant mieux donc si l'Etat arrive à se donner à lui-même 10 M€ de plus dans le cadre du PPC ! Cela me fait tout de même sourire car avec 10 M€ sur la RN 145, plus 4,5 M€ sur la Cité administrative, force est de constater qu'une proportion importante des fonds que nous parviendrons à obtenir dans le cadre de ce PPC profitent à l'Etat lui-même ! C'est plutôt cocasse ! Mais bon, tant mieux pour la Cité et tant mieux pour la RN 145 !

Cependant, à proximité de la RN 145, passe la RD 941. J'ai entendu parler d'états généraux sur cet axe routier. Madame la Présidente, en savez-vous, vous, un peu plus à ce sujet ? Que seraient ces états généraux ? Sont-ils organisés par l'Etat ? Sont-ils co-organisés – j'imagine que c'est le cas – entre l'Etat, le Département et la Région ?

J'ai entendu également la Ministre des transports dire que l'Etat voulait consacrer des financements sur les routes nationales, notamment sur l'une qu'elle connaît bien pour avoir été préfète de l'ancienne Région Poitou-Charentes : la RN 141 à l'ouest de Limoges. C'est là l'occasion de poser la question : alors que la RN 141 se prolongeait auparavant jusqu'à Clermont, que fait-on dans la traversée creusoise de l'ex-RN 141, devenue RD 941 ?

Ma question est précise : y a-t-il une annonce officielle de ces états généraux autour de cet axe structurant pour le sud creusois ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous le savez puisque nous sommes régulièrement ensemble lors d'un certain nombre de rencontres, notamment dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse. L'un et l'autre, nous sommes intervenus de façon forte. J'ai même dit – et les mots sont forts – que sans moyens de désenclavement qui dépendent de cet axe et de nouveaux travaux, nous

assisterions tout simplement à la paupérisation du sud du Département, ce à quoi je ne tiens vraiment pas, bien entendu.

Ces interventions ont fait partie des rencontres que je citais. Je rencontre aussi régulièrement Mme la Préfète. Elle fait suivre, et M. le Député également. Lors de réunions de temps d'échange, j'ai rappelé, moi aussi, que nous étions un certain nombre à trouver quelque peu inconvenant que des autofinancements pour soi-même soient inclus dans les 80 M€ affichés comme étant, nous dit-on, des aides de l'Etat en faveur du département de la Creuse. On peut toujours s'en féliciter parce que, au fond, ce serait des travaux qui seraient probablement effectués par des entreprises creusoises, donc de l'emploi local, etc. D'accord, mais vous avez raison, c'est un peu amer à avaler !

Oui, il m'est laissé entendre aujourd'hui et je le disais ce matin, que la DGE serait supprimée dans son format et remplacée par la DSID à la discrétion du Préfet de Région. Si là encore une fois, c'est du recyclage de ce qui nous était déjà attribué et qui nous serait accordé pour financer des travaux sur la RD 941, alors là, je dis bravo ! Ce serait un beau tour de passe-passe ! Seulement, nous ne sommes pas encore à ce point anéantis d'accepter tout et n'importe quoi ! Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Quant à ces fameux états généraux de la mobilité, on voit combien il est complexe, sur des quiproquos, voire des malentendus, de se faire comprendre. Je veux bien m'entendre dire que je suis parfois extrêmement maladroite, mais lorsque nous parlons de mobilité, question cruciale dans le Département, on a tendance à nous rétorquer que ces questions ne nous regardent pas et que c'est de la compétence de la Région. Je ne parle pas là de routes, encore que la mobilité suppose des réseaux routiers ! Bref, on nous dit : « Occupez-vous des questions de mobilité pour vos publics RSA, et tout va bien, c'est tout ce que l'on vous demande ! » Sauf que c'est bien nous qui entretenons le réseau routier départemental qui ne serait pas d'intérêt régional, dixit la Région, laquelle fait le choix de financer des trains pour désenclaver l'ex-Limousin. Oui, super, la Région estime en faire plus qu'avant, Limoges étant atteignable depuis Bordeaux ! Il nous est aussi expliqué que grâce à l'autoroute jusqu'à LA SOUTERRAINE, il est très facile d'arriver en Creuse. Ok ! Bref, quand on vient de Bordeaux, apparemment tout va bien : Limoges n'est pas loin et l'autoroute dessert la Creuse. Dans ces conditions, pourquoi faut-il que j'agace, en parlant toujours de mon réseau routier et de la RD 941 ? Voilà !

Concernant donc de ces états généraux de la mobilité, qui les organise ? L'Etat ? La Région ? S'agit-il de se mettre tous autour d'une table et de travailler de façon intelligente et concertée ? Je n'en sais rien ! En tout cas, je le demande depuis des mois et des mois, que ce soit auprès de l'Etat ou de la Région.

Maintenant, nous prendrons notre part, comme c'est régulièrement le cas. Voilà aussi pourquoi M. TUOT y a parfaitement travaillé, en précisant les critères, les indicateurs, etc. Nous avons fait « glisser » une part de notre réseau routier départemental, une partie de l'ancien PRIR, à l'échelle Limousin, dans ce SRADDET. Nous pensons qu'il nous sera validé puisque, sans financement à la clé, cela ne coûte rien.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je tiens à intervenir sur le Plan particulier pour la Creuse au sujet duquel il nous a été annoncé monts et merveilles, alors que, franchement, nous savions très bien qu'il y avait 0 € à la clé.

Que faire d'un plan avec 0 € à la clé, sinon l'habiller ? Il y sera intégré les routes nationales dont les trous doivent être bouchés, mais ce devait être fait quoi qu'il en soit. Nous ne savons d'ailleurs pas si c'est en entreprise creusoise qui réalisera les travaux. Concernant les fenêtres de la Cité administrative pour 4,5 M€, là non plus, nous ne sommes pas sûrs que ce soit une entreprise creusoise qui sera détentrice du marché. Quant au service national universel, je pense qu'en ce moment, il prend une sacrée claque. En tout cas, pas un centime ne figure au budget de l'Etat pour 2019.

Bref, nous nous sommes réunis et nous avons discuté. C'est bien, mais pour l'instant, chez moi, j'ai toujours une cinquantaine d'emplois supprimés sur l'année. Nous en parlions avec Gérard GAUDIN, ce Plan pour la Creuse a, même pas créé, mais apporté un emploi presque à temps complet, celui de M. RAMON. Bref, pour l'instant, le solde n'y est pas.

J'étais sceptique avec ce Plan particulier pour la Creuse, dont certains élus se gargarisent, mais franchement, je crois que le résultat en sera moins que neutre. A l'issue de 13 mois, j'ai procédé à mon évaluation car, comme le disait M. Nicolas SIMONNET, il faut évaluer. Pour l'instant, c'est un déficit d'emplois, notamment avec la disparition d'emplois publics sur le Département cette année. Je n'ai pas vu d'emplois créés par le Plan particulier pour la Creuse. Peut-être que d'ici à une dizaine d'années, ce sera le cas, mais bien du retard aura déjà été pris !

Mme LA PRESIDENTE. – Quelques emplois se sont tout de même créés dans le Département avec la fusion des intercommunalités.

Monsieur BAYOL, vous ne pouvez pas ne pas avoir noté que les projets du territoire de GUERET dont vous êtes élu semblent plutôt soutenus et que des annonces ont été faites. Certes, rien n'est signé, mais j'entends parler et je vois même figurer sur les documents plusieurs millions d'euros pour la ville et l'agglomération du Grand Guéret. N'évaluez peut-être pas tout tout de suite ! Laissez les territoires périphériques le faire à votre place, pour ne pas perdre éventuellement des engagements qui, certes, ne sont pas signés, mais vraiment dans les tuyaux. C'est, en tout cas, ce que j'ai cru comprendre.

M. BAYOL. – Il ne faut pas tout mélanger non plus ! Oui, des opérations, telles que « Guéret Cœur de Ville », sont prévues, mais comme vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, la réalité de GUERET et de son agglomération n'est pas la même partout sur toute la Creuse. A cet égard, nous sommes d'accord et je vous suis. C'est pourquoi je vous dis que c'est une ineptie de penser faire un SCOT départemental parce que les réalités territoriales ne sont pas les mêmes dans le sud de la Creuse ou sur GUERET, BOURGANEUF ou LA SOUTERRAINE. C'est une ineptie et ce n'est pas du tout le sens du législateur, en tout cas de la loi.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, mais je crois qu'il y a eu un mélange des genres et une nette incompréhension. Je l'ai redit ce matin plus clairement peut-être, la démarche SCOT me semble pertinente. Pourquoi ? Concernant les questions d'énergie, d'eau, d'alimentation, de santé, de mobilité, d'emploi et de formation, même s'il faut dimensionner des réponses spécifiques à chaque territoire, à chaque EPCI, pour ne pas dire à chaque commune, je pense que les réponses que nous pouvons construire ensemble autour de ces stratégies ont vraiment du sens et autant de sens ici à GUERET qu'à AUZANCES, BUSSIERE-NOUVELLE, SAINT-VAURY ou BOURGANEUF. Là est le sujet le plus important et prioritaire, me semble-t-il. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu à plusieurs reprises dans cette assemblée, n'est-ce pas, monsieur LEGER ? « Que fait-on pour l'eau demain ? »…

M. BAYOL. – Pour l'eau, c'est différent !

Mme LA PRESIDENTE. – « Que fait-on pour l'énergie ? »… « Que fait-on pour les questions de mobilité ? »…

M. BAYOL. – Pour l'eau, c'est différent et là je suis d'accord avec vous. Je l'ai dit à AHUN le jour de notre réunion et vous ne pouvez donc pas me taxer de ne pas vouloir envisager une dimension départementale. Je suis tout à fait pour un syndicat public, je dis bien public, départemental.

Sur le reste, pour ce qui est d'un SCOT, l'urbanisme est quand même une compétence communale déléguée à l'intercommunalité. Ce n'est pas une compétence départementale. Attention donc à ne pas avoir des problèmes par la suite sur les communes et les intercommunalités !

Mme LA PRESIDENTE. – La démarche SCOT n'est pas de l'urbanisme !

M. BAYOL. – Ah bon ? Un PLUI n'est pas opposable à un SCOT ? Faites un PLUI et vous verrez !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous engage à observer ce qui se passe sur un tout petit territoire, celui de l'ex-communauté de communes des Sources de la Creuse à laquelle appartenait la commune de LA COURTINE, qui travaille aujourd'hui à une échelle très importante, celle du Pays Haute-Corrèze Ventadour, sur une démarche de SCOT. En même temps, les élus établissent des PLUI. Vous allez comprendre très vite ces notions, dont les élus se sont emparés, s'agissant, sans toutes les lister, des questions d'organisation de l'espace, pour faire quoi, comment et répondre à quels objectifs.

Tant que nous n'en passerons pas par là, chacun va continuer à travailler dans son coin, tout le monde sera dispersé sans aucune efficacité et nous n'arriverons à rien dans ce

département. Voyez déjà combien il est compliqué dans les communes de s'engager peut-être dans une démarche PLUI, tout document d'urbanisme étant appréhendé comme une contrainte. Le règlement national n'est-il pas lui-même truffé aujourd'hui de contraintes ? Parfait ! Quid, alors ? S'agit-il de maintenir le *statu quo*, en espérant que le DDT signera le document en question ou que le Conseiller départemental interviendra auprès de la Préfète ? Telle est, ni plus ni moins, la situation observée dans les petites communes !

M. BAYOL. – Le SCOT est une compétence intercommunale ! Aux intercommunalités de prendre leurs responsabilités et à chacune d'elles de faire son travail !

Mme LA PRESIDENTE. – Si je vous entends bien, à chacun donc de travailler de son côté ! Alors, je lance une démarche « projet de territoire » sans m'occuper des intercommunalités ?

M. BAYOL. – Mais pas du tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'allons tout de même pas travailler chacun de notre côté sur ces enjeux stratégiques que je listais !

M. BAYOL. – En tout cas, pas dans le cadre d'un SCOT départemental dont je vous redis qu'il s'agit d'une compétence dévolue aux intercommunalités

Mme LA PRESIDENTE. – Le Conseil départemental n'élabore pas un SCOT ! Il est partenaire d'une démarche SCOT et la cofinance pour accompagner les territoires au regard d'objectifs stratégiques, que ce soit en termes d'ingénierie ou de documents à produire. Ensuite, libre aux intercommunalités de suivre ou de ne pas suivre !

M. BAYOL. – Non ! Il a bien été évoqué, ces dernières semaines, soit par la Préfète, soit par le Conseil départemental, la création d'un SCOT départemental. Vous ne pouvez pas le nier, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – Dans quel cadre ? Celui d'un syndicat mixte ouvert ! Vous auriez pu le lire sur le document que nous avons écrit ! C'est la seule possibilité qui nous est aujourd'hui offerte.

M. BAYOL. – Oui, mais il s'agit bien d'un SCOT départemental ? Nous sommes d'accord ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais sur des sujets très simples, les élus ont-ils ce qu'ils veulent ? Je reprends la question de l'eau, sachant que vous êtes le premier à en être convaincu. A l'échelle des intercommunalités, ne voyez-vous pas le « bazar » en termes de bassins et de contrats de rivières ? Aucune lisibilité ! Certains départements ont mis en place la compétence GEMAPI à l'échelle départementale. Ce sont les Conseils départementaux qui la portent, mais ils n'ont pas la compétence GEMAPI. Il s'agit juste d'une collaboration partenariale, conventionnelle.

En fait, j'ai l'impression que vous craigniez le Conseil départemental. C'est d'autant plus bizarre que vous en faites partie !

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – A ce moment de ce débat, je tiens juste à faire part d'une réflexion.

Je ne suis pas forcément un adepte du SCOT par principe. Pourquoi ? Dès que l'Etat nous incite vivement – et c'est le cas de Mme la Préfète qui insiste fortement – à nous orienter vers une structure, notamment un SCOT, je m'inquiète toujours et je me pose des questions ! Quelle idée a-t-il derrière la tête et où veut-il nous conduire ?

Par contre, peu importe un SCOT ou n'importe quelle structure, il y a des sujets majeurs dans le Département qui ont une cohérence et un intérêt s'ils sont réfléchis, débattus et mis en place au niveau départemental.

Je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur BAYOL, lorsque vous dites que la question de l'urbanisme ne peut pas être traitée à l'échelle départementale. Moi, je suis persuadé que si ! C'est exactement, dans le cadre de la mission que nous avons confiée à l'Agence technique départementale, toute la cohérence de travailler sur l'instruction du droit des sols. Vous savez dans quelle situation se retrouvaient certaines communes à cet égard. Outre l'opérationnel, il s'agit d'aller plus loin en termes de planification. Nombre d'entre nous siègent dans différentes commissions, notamment la CDPENAF, où chaque fois, nos projets communaux sont rejetés. Des jeunes qui veulent construire ne le peuvent pas. Nous n'avons rien, ni outil ni carte communale ni ingénierie dans nos petites communes. Ce n'est peut-être pas le cas à SAINT-VAURY, mais dans ma commune et dans bien d'autres, si ! Je n'ai pas un secrétaire de mairie qui est compétent dans ce domaine. Que ce soit les communes ou les EPCI, peu importe ! C'est le bloc communal ou intercommunal, mais il est primordial d'avoir une cohérence départementale et une vision départementale de l'aménagement du territoire.

L'autre point concerne les ordures ménagères. Qu'en faisons-nous ? Quid en termes de traitement ? La question est souvent évoquée et réelle est la pertinence à réfléchir au niveau d'un département. Les consignes de tri seront obligatoires à compter de 2021. Aujourd'hui, à part la communauté d'agglo qui est structurée depuis longtemps et que je mets à part parce que c'est un autre service, les six communautés de communes sont dans une situation où personne ne sait

comment procéder en termes de consignes de tri et, dans les années à venir, ce qu'il en sera de l'enfouissement de nos déchets, du recyclage, etc.

C'est une problématique. Nous travaillons, chaque EPCI dans son coin, sans parvenir à canaliser, à gérer parce que nous ne maîtrisons rien. Nous sommes face à des groupes – je n'en citerai qu'un, SUEZ – qui font ce qu'ils veulent, c'est-à-dire la pluie et le beau temps, surtout la pluie !

Or le coût est en train d'exploser parce que la taxe des ordures ménagères est croissante, exponentielle et en constante augmentation. Nous ne parvenons pas à la réguler et à la maintenir à un taux raisonnable. Là encore, l'idée est que ce soit, non pas le Conseil départemental, mais l'échelon départemental – je sais que vous êtes un départementaliste convaincu – qui s'en saisisse à travers un syndicat, que ce soit un SCOT ou n'importe quoi, mais s'agissant de nous retrouver tous ensemble pour réfléchir à toutes ces problématiques.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour en revenir à l'information, objet du rapport présenté, je mets aux voix la proposition visant à prendre acte de la communication par la Région, le 18 septembre 2018, du projet de RRIR de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du SRADDET, dont la carte est annexée au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE LA CREUSE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2018-12/5/20

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Le rapport concerne justement l'Agence technique départementale, l'ATD, dont nous parlions précédemment.

L'Agence a été installée voilà une quinzaine de jours et le conseil d'administration a été constitué.

Mme la Présidente vous demande, à travers ce rapport, de prolonger jusqu'au 30 juin 2019 les prestations réalisées par les deux agents recrutés par le Département, étant précisé que le coût induit pour le Département depuis le 1er juillet 2018, sera intégralement répercuté sur l'Agence. Celle-ci n'ayant pas encore voté son budget – ce sera le cas jeudi prochain –, elle n'est donc pas en capacité de pouvoir au 1er janvier prochain d'assumer la charge financière de ces deux postes.

Il s'agit donc de prolonger de six mois les missions confiées aux deux agents du Département. Bien entendu, le Département sera remboursé. C'est prévu et les communes sont au courant, s'agissant d'une avance remboursable par les collectivités.

Je rappelle qu'il est mis à disposition des locaux rue Victor Hugo à GUERET, ainsi qu'un véhicule. Tous les frais engagés par le Département seront, bien sûr, intégralement remboursés, s'agissant d'un montant de l'ordre de 40 000 €, sachant que les locaux et le véhicule sont, en revanche, mis à disposition à titre gratuit. Ces dépenses représenteront une année de cotisation. A ce jour, 35 communes ont adhéré. Ce sera bientôt 12 de plus avec l'adhésion de Creuse Grand-Sud. Le nombre de communes passera donc à 47, puis à 48, DUN-LE-PALESTEL ayant délibéré favorablement.

Puisque nous parlions d'urbanisme, Philippe BAYOL, je regrette que nous n'ayons pas réussi à ce que d'autres services instructeurs mis en place, par exemple, par l'agglo du Grand Guéret, la comcom Monts et Vallées Ouest Creuse, sachant que c'est à la marie de LA SOUTERRAINE qu'est assurée l'instruction pour ces communes, rejoignent l'agence. Mais cela viendra, du moins je l'espère. Il faut du temps car c'est tout récent et tout neuf. Le principe serait de parvenir à constituer un service départemental parce que, très honnêtement, je trouve que cela a du sens. Justement, là, il n'y a pas besoin de parler de SCOT parce que c'est à l'échelle de l'ATD que pourrait être mutualisé le service urbanisme en termes opérationnels et de planification avec les PLUI, dont nous aurons besoin très rapidement.

Voilà, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Moi aussi, je suis un départementaliste convaincu et je suis persuadé que l'échelon départemental est le bon pour traiter de certaines affaires, notamment via le CIM.

Monsieur SIMONNET, lorsque vous êtes venu présenter ce projet dans notre communauté de communes, nous avons dit tout de suite que nous y adhérerons et j'espère que nous voterons favorablement jeudi soir en en sens.

Je reviens sur la question du SCOT. Lors du séminaire qui a eu lieu à la DDT voilà un mois, lorsque l'idée d'un SCOT départemental avait été proposée, j'avoue que j'avais été plutôt séduit par la démarche. Ensuite, des élus et d'autres sont venus me voir en se demandant s'il n'y avait pas un risque – en tout cas, il y avait un doute – que, via un SCOT départemental, on continue à concentrer les activités en particulier économiques sur une ou deux zones déjà dynamiques au détriment des autres territoires en souffrance. Finalement, cela reviendrait à avoir des pôles – deux ou trois –, puis des espaces récréatifs, vieux débat que l'on connaît bien !

Du coup, il est vrai qu'au fil du temps, je me dis que la bonne solution, s'agissant d'une compétence intercommunale, comme l'a rappelé Philippe BAYOL, serait de s'orienter peut-être vers des SCOT intercommunaux et qu'il y ait, à l'échelle départementale, une sorte d'échelon d'articulation sur certaines thématiques parce que les attentes de nos usagers, de nos habitants ne s'arrêtent pas aux limites administratives, comme sur l'aspect mobilité, par exemple.

C'est peut-être ainsi qu'il faut couper la poire en deux : élaborer notre SCOT chacun dans nos communautés de communes et imaginer à l'échelon départemental une instance, non pas de régulation, mais de dialogue sur certaines thématiques. Je ne sais pas si c'est ainsi qu'il faut voir les choses, mais en tout cas, c'est peut-être une façon de concilier un peu le tout.

Dans le cadre de ce rapport concernant le fonctionnement de l'Agence départementale d'Ingénierie, vous nous demandez là de délibérer sur l'adhésion au Centre d'instruction mutualisé. Cela veut-il donc dire que, demain, en 2019, vous nous demanderez de nous prononcer sur les autres services que pourrait fournir le Département dans le cadre de l'Agence départementale ? L'autre jour, il m'a été demandé quels étaient les tarifs des services rendus par le Département ? J'ai répondu que je ne le savais pas. Il faut donc absolument que je puisse dire, comme d'autres élus, que pour l'instant, nous ne nous engageons que sur cet aspect des choses et que pour la suite, nous verrons bien. En tout cas, il faudra bien évidemment nous communiquer les tarifs, pour ne pas nous entendre dire par les élus qu'il s'agit d'une adhésion un peu à l'aveugle !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Mon cher collègue, je ne veux pas vous taquiner, mais il faudrait assister à nos réunions de travail !

M. LEGER. – J'étais représenté !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Peut-être, mais il est dommage qu'aucun membre de votre groupe, titulaire ou suppléant, n'ait été présent pour y participer. Toutefois, je comprends qu'il ne soit pas possible à tous de pouvoir se libérer.

En revanche, concernant les tarifs, ils ont été communiqués et calculés par nos services, ce qui veut dire qu'en face des deux ETP…

M. LEGER. – Je veux parler des services qui, demain, pourront être fournis par l'Agence départementale d'Ingénierie.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – A ce titre, je ne saurais lire pas dans le marc de café !

Justement, vous évoquiez la solution consistant à s'orienter vers des SCOT intercommunaux, c'est-à-dire que chaque intercommunalité, voire deux intercommunalités se dotent d'un SCOT. Pourquoi pas ? Ce n'est pas ma vision des choses, mais je l'entends tout à fait. Par contre, nous nous sommes dotés d'un superbe outil qui sera en application au 1er janvier : l'Agence technique départementale. Tandis que vous parliez de certaines compétences qu'il

fallait justement faire remonter à l'échelon départemental, nous avons trouvé notre outil. Maintenant que nous l'avons, il faut s'en servir et rajouter des services en fonction du besoin des communes. Quant aux idées, ce n'est pas ce qui me manque. J'en ai parlé avec Mme la Présidente, nous sommes d'accord sur plusieurs services qui seront proposés aux collectivités et qui pourraient venir se greffer à ceux qui seront fournis par ladite Agence à venir.

M. LEGER. – Entendons-nous bien ! Il faut que je puisse de façon concrète donner des précisions aux élus. Appelés à se prononcer jeudi sur le CIM, ils poseront des questions sur la suite de l'Agence technique départementale.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Laquelle est amenée à se développer !

En tout cas, nous attendons l'adhésion de Creuse Grand-Sud qui doit en délibérer, s'agissant du CIM, du service d'instruction du droit des sols et des demandes d'autorisation en matière de droit des sols pour les communes membres. Mais je sais, pour en avoir échangé lorsque nous nous étions déplacés, que vous êtes convaincu.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut comprendre que le Département est l'un des membres de l'agence et que les autres adhérents sont là aussi pour faire en sorte que ce qui figurera au sein de l'agence soit une volonté commune et partagée par les communes, les intercommunalités et le Conseil départemental. Nous, nous n'avons pas besoin de l'agence et il nous paraît présomptueux de la dimensionner et de proposer ainsi du jour au lendemain, avec tels ou tels tarifs, des services qui ne nous sont pas adressés à nous-mêmes. Au sein de l'agence, un conseil d'administration a été constitué et il va se réunir prochainement. Il s'agit donc d'une gouvernance partagée entre le Conseil départemental, les communes et les EPCI. C'est au sein de cette instance – c'est ainsi que Nicolas SIMONNET me l'a expliqué –, que seront décidées les propositions visant à s'emparer de telle ou telle compétence, à les faire exercer par l'agence et à définir le modèle financier adéquat. Sinon, ce serait assez facile pour le Département qui n'aurait qu'à proposer et créer des services et à imposer ceux-là mêmes et pas d'autres.

L'idée est vraiment de co-construire et d'apporter un accompagnement et non pas de proposer une solution que nous aurions concoctée seuls dans notre coin. Telle n'est pas la vision qui est la nôtre aujourd'hui des relations avec les communes et les intercommunalités.

Des outils très simples, que l'on connaît parfaitement, fonctionnent déjà comme une agence d'ingénierie. Citons, par exemple, le SATESE et peut-être demain le CAUE et d'autres structures qui, finalement, assurent de l'ingénierie pour les collectivités. Certains les connaissent, d'autres pas ; certains les utilisent, d'autres pas. Il y a de vraies questions aujourd'hui.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Idem dans le domaine du tourisme !

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Nous le constatons aujourd'hui dans la prise de compétence des intercommunalités sur les schémas de développement touristique. Heureusement qu'elles font appel à Creuse Tourisme !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Après la disparition de l'ATESAT au niveau de l'Etat et dans l'attente d'une agence départementale, notre communauté de communes a mis en place une mini ATESAT dans des domaines où nous savons faire : la voirie et le bâtiment. C'est ainsi que, par exemple, le Syndicat Le Lac de Vassivière fait appel à nous pour de la requalification d'hébergements.

Nous connaissons donc le principe et c'est une bonne façon de faire. Vous regrettiez tout à l'heure qu'avec les fusions des communautés de communes, ce sont toujours plus d'agents embauchés. Il est vrai, finalement, que plus on agrandit les échelons, plus nous embauchons collectivement d'agents. Mais là, c'est une façon de faire bénéficier sous forme de prestations ce que l'on sait faire et vice-versa. C'est, non pas de la mutualisation, mais un échange de bons procédés.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce que l'on a vu apparaître sur les contrats de rivières entre les intercommunalités et nous qui finançons des postes. Cette façon de procéder nous va bien, surtout si, de surcroît, ils ont une utilité partagée à l'échelle de plusieurs territoires qui, pour certaines compétences, sont encore de trop petite taille.

En tout cas, ce débat était intéressant. Nous savons à peu près où nous en sommes et nous savons que nous allons nous revoir et continuer à travailler sur ces sujets d'importance.

Je mets aux voix les propositions visant :

- à prolonger jusqu'au 30 juin 2019 les missions confiées aux agents du Département – un cadre A et un cadre C –, s'agissant de l'instruction des demandes d'autorisation en matière de droit des sols pour les communes membres de l'Agence départementale d'Ingénierie de la Creuse,
- à adopter les conditions du partenariat entre le Département et l'Agence départementale d'Ingénierie de la Creuse, s'agissant des moyens dédiés au fonctionnement de celle-ci, telles qu'elles figurent dans la convention annexée au rapport,
- à m'autoriser à signer ce document, ainsi que toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier. *(Adoptées à l'unanimité.)*

POLITIQUE TERRITORIALE

RAPPORT N°CD2018-12/5/21

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Ce rapport concerne la politique territoriale et les deux phases de travaux programmés par la communauté d'agglo du Grand Guéret sur la station Sport Nature des Monts de Guéret.

Le premier projet concerne la poursuite de l'aménagement des sites de pratique d'ANZEME-JOUILLAT, GLENIC et MAUPUY-COURTILLE pour 173 794,84 €, et le Département est sollicité à hauteur de 15 %, soit pour 26 069 €.

Le second projet concerne la création d'un parcours acrobatique en hauteur à Chabrières, pour un montant total de 182 000 €. Le Département est sollicité à hauteur de 10 %, soit pour 18 200 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Pourrions-nous avoir une idée de ce qu'il en est quant à l'avenir des conventions territoriales et par rapport au Département ?

Mme LA PRESIDENTE. – Les services dédiés à ces nouveaux contrats de territoire travaillent inlassablement et rencontrent leurs collègues homologues techniciens dans les collectivités. Pour ma part, j'ai donné ma feuille de route et ma vision depuis déjà un bon moment et nous nous sommes rencontrés plusieurs fois entre élus.

Apparemment, la déclinaison de ces nouveaux contrats de territoire nécessite encore un peu de temps. Les choses sont peut-être plus calées dans votre intercommunalité qui n'a pas fusionné que dans d'autres, sachant que je me suis déplacée dans toutes les intercommunalités. J'ai souvenir, je peux le dire, des deux nôtres dans lesquelles avait été expliqué l'objet des contractualisations et c'était pour beaucoup d'élus autour de la table un grand point d'interrogation, ne voyant pas trop à quoi cela allait servir. J'espère que, depuis, les choses ont beaucoup évolué.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – En particulier, à obtenir des financements !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais ce n'est pas seulement un porte-monnaie ! Un contrat de territoire doit aussi répondre à des politiques et des objectifs partagés. C'est tout simplement ma

vision, du reste à l'instar de la façon dont procède la Région sur l'économie ou dans d'autres domaines.

Mme MARTIN. – Je vous pose la question car les techniciens de l'agglo me demandent chaque fois à quelle échéance il serait possible d'avoir quelque idée.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai demandé qu'avant les vacances, me soit communiqué un premier modèle de contrat-type – il se trouve que ce sera peut-être celui de l'agglo –, mais il serait vraiment souhaitable de les signer tous ensemble.

En tout cas, il est clair que nous vous en parlerons lors de notre prochaine séance, en février.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accorder, à titre dérogatoire, les subventions à la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour les deux opérations rappelées à l'instant par M. SIMONNET et à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adoptée à l'unanimité.)*

IMPLANTATION DE NOUVEAUX RELAIS INFORMATION SERVICE DEPARTEMENTAUX (RIS)

RAPPORT N°CD2018-12/5/22

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Aux 22 panneaux Relais Information départementaux initialement prévus, il est proposé d'en ajouter 3. Ils concernent le complexe « La Roussille » à CHÂTELUS-MALVALEIX et les communes de LA SOUTERRAINE et de GOUZON.

En fait, les communes de LA SOUTERRAINE et GOUZON sont concernées parce qu'elles sont labellisées « Village étape » et ce sont les deux points d'entrée dans le Département. C'est donc tout à fait normal qu'y soit implanté un panneau d'information. Pourquoi le complexe « La Roussille » à CHÂTELUS-MALVALEIX ? En fait, la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche n'a pas de politique touristique. C'est ainsi ! C'est d'autant plus regrettable que c'est la seule à n'avoir ni politique touristique ni office de tourisme. Nous avons donc voulu faire en sorte qu'elle ne soit pas pénalisée et c'est ainsi que nous avons décidé d'y implanter un panneau, au moins sur ce site. Nous n'avons pas eu de demande de sa part, mais nous estimons que c'est normal et que c'est l'intérêt même du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourtant une compétence obligatoire !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Oui, tout à fait et je le sais, madame la Présidente, mais c'est ainsi !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?....

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet :
► d'approuver, en complément des 22 panneaux RIS retenus par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 29 septembre 2017, l'implantation de 3 équipements complémentaires sur les sites du complexe « La Roussille » à CHÂTELUS-MALVALEIX et des communes de LA SOUTERRAINE et de GOUZON,
► d'adopter le modèle de convention à intervenir avec les EPCI et de m'autoriser à signer chacune des conventions,
► de confier le soin à la Commission permanente d'assurer le suivi de ce dossier.
(Adoptée à l'unanimité.)

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES CUMA

RAPPORT N°CD2018-12/5/23

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Ce rapport marque un changement de cap sur le dispositif des CUMA que j'ai souhaité et travaillé avec le Président et le Directeur de la CUMA 23 et, bien entendu, nos services.

Depuis l'instauration de la nouvelle Région, la Nouvelle-Aquitaine, il nous a été proposé de nous adosser au dispositif régional, via une convention. Or nous nous sommes vite rendu compte que tout ce qui était éligible aux CUMA ne correspondait pas aux besoins des CUMA creusoises puisque sur l'enveloppe de 130 000 € que nous votons tous les ans, en 2017, les crédits n'ont été consommés qu'à hauteur de 18 000 € ou 20 000 €. Nous aurions pu nous borner à de l'affichage politique et considérer que c'était parfait ainsi puisque notre intervention en faveur des CUMA et des agriculteurs ne nous coûtait rien. Ce n'est pas le genre de la « maison ». Nous voulons que notre règlement d'intervention leur soit efficace, efficient et utile.

Nous n'avons donc pas renouvelé la convention qui nous liait à la Région qui, dans le cadre d'une enveloppe globale et selon ses critères, affecte, disons 30 % sur du matériel éligible. Les départements peuvent abonder l'enveloppe, mais le taux de 30 % demeure inchangé, si bien que nos 130 000 € étaient illisibles et ne servaient à rien. C'était une bonification en plus.

Nous avons donc décidé de ne plus conventionner avec la Région Nouvelle-Aquitaine et de mettre en place notre propre dispositif. Nous nous sommes tournés vers les responsables de

la CUMA 23, leur demandant quels étaient les matériels dont ils avaient besoin et qui n'étaient pas éligibles dans le cadre du dispositif régional. Ils nous les ont listés.

En fin de compte, depuis que nous avons mis en place ce nouveau dispositif départemental en 2018, qui correspond aux besoins en termes de matériels éligibles, l'enveloppe est quasiment consommée. Il faut, à un moment donné, être rationnel et efficace. C'est d'ailleurs ce qui est demandé aux politiques.

Mme LA PRESIDENTE. – Globalement, hors l'aide exceptionnelle de 100 000 €, ce sont près de 750 000 € qui auront été fléchés en faveur du monde agricole en 2018, et ce dans le cadre du respect de la loi NOTRe, bien sûr. Quand je disais ce matin que nos interventions se mesurent concrètement, concernant ce soutien au monde agricole, vous en avez les éléments.

M. Nicolas SIMONNET, chargé du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Pour information, madame la Présidente, dans les semaines à venir, vous signerez avec le Président de la CUMA 23 la convention à la CUMA de l'Avenir à GRAND-BOURG.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait !

Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous précise que Mme PENICAUD donne pouvoir à M. AVIZOU, M. BAYOL à Mme MARTIN et Mme FAIVRE à M. DAULNY.

Je mets aux voix la proposition visant :
► à instituer le dispositif de soutien en faveur des investissements des CUMA, tel qu'il figure en annexe 1 du rapport,
► à adopter les modèles de décisions attributives d'aide – convention ou arrêté – jointes en annexes 3 et 4 du rapport,
► à accorder aux CUMA figurant dans la liste jointe en annexe 2 du rapport les subventions correspondantes,
► à m'autoriser à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ELEVEURS
TRANSPORT DE FOURRAGES

RAPPORT N°CD2018-12/5/24

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Compte tenu de l'épisode estival et de cette sécheresse, dont le monde de l'élevage subit aujourd'hui les conséquences, le

Conseil départemental, Mme la Présidente et sa majorité, a souhaité lui apporter un soutien avec un transport de fourrages. A ce titre, il est proposé d'ouvrir une enveloppe de 100 000 €.

Tout un travail a été réalisé avec la Chambre d'Agriculture, les syndicats agricoles et l'association qui porte justement l'achat de paille de blé, paille de maïs et foin, l'association l'APAC, l'Association pour la promotion de l'agriculture creusoise, présidée par Philippe MONTEIL.

Le principe serait le suivant : il est proposé d'allouer une aide de 20 € sur la tonne de fourrage, sur les 3 000 tonnes qui ont été ou seront commandées. A ce jour, c'est un marché de 2 000 tonnes qui a été passé, s'agissant de paille en provenance surtout de l'Espagne. Une partie vient aussi de la Région Nouvelle-Aquitaine. Un autre marché concerne la paille de maïs afin de parvenir à ces 3 000 tonnes.

Il nous faut aider les éleveurs, surtout que le prix négocié est très intéressant : 125 € la tonne, transport compris, contre un cours actuel plutôt de l'ordre de 140 €/150 € la tonne, et encore faut-il en trouver ! Sur ce prix négocié à 125 € la tonne, l'aide du Département permet à un agriculteur de payer seulement, si j'ose dire, 105 € la tonne de fourrage.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces précisions, monsieur SIMONNET, sur cette aide exceptionnelle en faveur de nos éleveurs.

Avant tout, je vous informe que M. JEANSANNETAS, qui avait donné pouvoir à M. BAYOL, lequel a quitté la séance voilà quelques instants, donne donc pouvoir à Mme CAZIER.

Il convient de signaler que la Région a également mis en place une aide conséquente en faveur des éleveurs.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Tout à fait. Une aide de 40 € la tonne !

M. LEGER. – Il faut se réjouir de la reconnaissance de calamité agricole appliquée au Département tout entier.

Mme LA PRESIDENTE. – Heureusement !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Oui, 11,9 M€ ! Il faut s'en réjouir, en effet !

M. LEGER. – On a décrié ce que vous avez dénoncé, c'est-à-dire le fait que les agriculteurs ont été trompés par rapport aux ordonnances. Nous avions demandé le classement en calamité agricole du Département tout entier. Nous l'avons obtenu et ce sera un versement, *a priori* début janvier, de 50 %. Nous attendrons de voir, mais nous espérons.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – C'est un bon signal ! Cette aide qui concernera environ 4 000 exploitations creusoise représentera entre 3 000 € et 10 000 € par exploitation. C'est un signe fort de l'Etat et c'est très bien.

Sans ces aides, nombre de ces exploitants ne passeraient pas le cap.

Mme LA PRESIDENTE. – Il paraît que l'une des ordonnances, celle pour les EGA, a été promulguée aujourd'hui. Les autres devraient donc suivre.

Je rappelle, et ce n'est pas sans importance, ce que dit le Président de la Chambre d'Agriculture. Certes, ces aides « calamités sécheresse » proviennent de l'Etat, mais d'abord et avant tout des agriculteurs eux-mêmes qui, à l'échelle nationale, thésaurisent dans le cadre de ces fonds de garantie des calamités agricoles. Il est tout de même normal que dans un tel système assurantiel, en cas de situation extrêmement grave, ils puissent bénéficier d'un effet de retour, disons sur provisions pour risques.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – S'agissant de la loi EGalim, la première ordonnance est parue avant-hier. C'est sur la deuxième ordonnance qui a trait aux prix abusivement bas que l'on est effectivement en situation d'attente.

Pour ce qui est de ce soutien exceptionnel « sécheresse », pour l'instant, le Conseil départemental ne s'en sort pas trop mal avec 100 000 € parce que nous, en 2011, nous avions versé 280 000 €.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Pourquoi dites-vous qu'il s'en sort mieux aujourd'hui ? C'est toujours la même instance, en l'occurrence le Conseil départemental et, hier, le Conseil général, monsieur LOZACH, ou alors dites « votre majorité » !

M. LOZACH. – Je compare ces 100 000 € aux 280 000 € versés à l'époque.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – J'ai bien compris, mais pourquoi dites-vous que le Conseil départemental ne s'en sort pas trop mal ?

M. LOZACH. – En termes de réponse aux exigences des agriculteurs !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Je suis désolé, mais le sujet n'est pas celui de s'en sortir bien !

M. LOZACH. – Je fais tout simplement remarquer que le Département a été moins sollicité cette fois-ci. C'est tout ! Je ne comprends pas pourquoi cette escalade tout à coup !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Ce n'est pas une escalade, mais je ne comprends pas votre remarque.

M. LOZACH. – Ce n'est pas difficile à comprendre : 100 000 €, d'un côté, et 280 000 €, de l'autre ! C'est tout !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – C'est l'argent du contribuable, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – Je ne porte aucune appréciation et aucun jugement de valeur à cet égard. C'est un simple constat !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – En tout cas, la question n'est pas celle de savoir qui s'en sort mieux !

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut prendre en compte tous les paramètres dans le calcul, monsieur LOZACH : le coût des fourrages, le coût du transport, les besoins, ce qui a été commandé, ce qui est commandable, etc. Ce sont tous ces paramètres qui justifient cette enveloppe de 100 000 € et nous verrons justement si elle est consommée dans sa globalité.

Nous avons suffisamment de raisons d'être particulièrement inquiets au point d'espérer qu'il ne soit pas trop tard pour certaines exploitations. Contrairement à 2011, leur situation est

telle qu'elles ne disposent plus de la trésorerie suffisante au point d'avoir décapitalisé en cheptel pour ne pas pénaliser leur trésorerie et de ne pas avoir besoin d'autant de volumes de fourrages qu'en 2011. Là est la différence ! La question n'est pas de dire que le Conseil général, en 2011, y a consacré une enveloppe de 280 000 € et que le Conseil départemental, en 2018, y consacre en enveloppe de 100 000 € ! C'est même plutôt grave que la demande ne soit pas à hauteur de 300 000 € ou 400 000 €.

C'est là qu'il nous faut être encore plus en accompagnement des situations fragiles, comme avec le dispositif Agridiff, notamment. En tout cas, telle est notre position et M. MORANÇAIS en est pleinement conscient. Je vous assure que nous sommes réellement inquiets de la situation des éleveurs de ce département et la situation n'arrive pas ainsi fortuitement en 2018.

M. LOZACH. – Nous avons, autant que vous, pleinement conscience des difficultés rencontrées par les éleveurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage cette inquiétude.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Monsieur LOZACH, ce sont vos propos que je ne comprends pas et que je trouve en décalage par rapport aux réalités. Il ne s'agit en rien de savoir qui s'en sort bien, comme si nous réalisions aujourd'hui une économie substantielle par rapport à ce que votre majorité avait alors pu mettre en place.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant :
● à soutenir à titre exceptionnel l'action menée par l'APAC en faveur du transport de fourrages dans les élevages ;
● à confier à la Commission permanente le soin d'adapter, au besoin, le dispositif d'aide ;
● à m'autoriser à signer la convention établie en conséquence et annexée au rapport ;
● à instituer cette aide au titre du règlement UE de la Commission n°1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur agricole. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

RAPPORT N°CD2018-12/5/25

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – En 2017, le Département avait fait réaliser par le CRER des études particulièrement intéressantes de potentiel photovoltaïque

sur un certain nombre de ses bâtiments, sachant que l'adhésion que nous lui versons est d'un montant de 500 €.

Ces études ont révélé un potentiel particulièrement intéressant notamment pour deux bâtiments, se traduisant par la réalisation de deux centrales en toitures : la première d'une puissance de 36 KW sur celui du Laboratoire départemental d'analyses à AJAIN en autoconsommation totale ; la seconde d'une puissance de 9 KW, en vente directe, sur la grange de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, ce qui serait l'opportunité de refaire entièrement la toiture qui est complètement endommagée.

Par contre, concernant ce second projet, il est absolument indispensable et obligatoire de créer un budget annexe « Energies Renouvelables » afin de pouvoir vendre l'énergie produite par cette centrale sur le site de l'Etang des Landes et, le cas échéant, par d'autres centrales implantées par la suite. Le budget prévisionnel correspondant sera soumis à l'approbation de l'Assemblée lors du vote du budget 2019. Il est à préciser que ce budget annexe qui appliquera la nomenclature M4 disposera de sa propre autonomie financière, excluant toute subvention d'équilibre.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Ayant quitté la séance, M. GAUDIN m'a donné pouvoir.

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver la création d'un budget annexe « Energies Renouvelables » appliquant la nomenclature M4 et disposant de sa propre autonomie financière, afin de permettre de vendre l'énergie produite par les centrales d'énergies renouvelables que la collectivité va réaliser sur son patrimoine immobilier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MILIEUX AQUATIQUES
PARTICIPATIONS A DES CONTRATS TERRITORIAUX

RAPPORT N°CD2018-12/5/26

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Ce dossier concerne deux projets de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques.

Le premier projet concerne le bassin versant de la Gartempe Amont, qui succède à un premier contrat de rivière sur la période 2011-2016, dont le Département était signataire. Ce projet de contrat pour des travaux de restauration des milieux aquatiques concerne la période 2018-2022. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est bien sûr partenaire, ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine. Il a trait à des travaux de gestion des milieux aquatiques qui sont en parfaite conformité avec notre schéma départemental de gestion des milieux aquatiques. Le programme d'actions de ce contrat d'une durée de cinq ans s'élève à 4 934 433 €.

Le second projet de contrat est porté par la communauté de communes Creuse Grand-Sud sur le bassin versant de la Creuse amont. Ce contrat s'intéresse aux sources de la Creuse et à ses affluents jusqu'à la limite aval des communes de LAVAVEIX et de SAINT-PARDOUX-LES-CARS. C'est le premier contrat de ce type sur ce territoire. Une étude préalable a permis l'élaboration d'un programme d'actions de 5 ans permettant de définir une stratégie sur un linéaire de 244 kilomètres de cours d'eau parmi les 720 que compte ce territoire.

Il est à noter que ce contrat réunit 14 maîtres d'ouvrage, dont le PNR, la Chambre d'Agriculture, le CEN et le SIAEP de la Rozeille. Les partenaires sont les mêmes : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Conseil départemental a également été associé à cette démarche, d'autant plus qu'il a initié la dynamique, en s'appuyant sur la Gioune et l'obtention du label « Site Rivières Sauvages » dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Le programme d'actions du contrat d'une durée de 5 ans s'élève à 3 014 220 €.

Les objectifs poursuivis par ces contrats sont en parfaite adéquation avec les orientations définies dans le cadre du Schéma départemental de Gestion des Milieux aquatiques de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Est-ce une erreur de ma part, mais j'ai noté que les restes à financer par les collectivités qui portent ces contrats sont conséquents ? Il s'agit de 1,3 M€ respectivement pour le premier et le second contrats, une fois les aides déduites de la Région et de l'Agence de l'eau.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Après, cela reste à affiner, bien entendu. Pour ce qui nous concerne, le Département est partenaire et donc cosignataire de ces contrats. C'est au fil du temps, en corrélation avec notre règlement départemental, que nous participons souvent à hauteur de 10 % ou 15 % selon la nature des actions et en fonction du planning établi par les communautés de communes.

Mme LA PRESIDENTE. – Je veux dire que ce sont des sommes extrêmement importantes qui vont devoir être mobilisées par les intercommunalités. Aujourd'hui, nous sommes plutôt sur des diagnostics, si bien que les dépenses restent mineures, mais pour demain, ce sont des enjeux très importants.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Il est certain, et c'est une très bonne chose, que la quasi-totalité du Département est couvert par des contrats territoriaux, ce qui n'était pas le cas voilà une quinzaine d'années. Cela va donc dans le bon sens, sachant que la qualité de l'eau au niveau des milieux aquatiques a naturellement une incidence majeure sur l'eau potable.

Les thématiques en matière de politique de l'eau sont l'eau potable, les milieux aquatiques et l'assainissement, mais il faut bien avoir présent à l'esprit qu'il s'agit de les prendre en considération dans leur globalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Ayant quitté la séance, Mme GRAVERON a donné pouvoir à M. FOULON.

Personne ne demande la parole ?...

M. LEGER. – Je ne participe par au vote sur le contrat porté par la communauté de communes Creuse Grand-Sud, qui concerne le bassin versant de la Creuse amont.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet :
● d'approuver le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe Amont 2018-2022, tel qu'annexé au rapport ; *(Adoptée à l'unanimité)*
● d'approuver le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Creuse Amont 2018-2022, tel qu'annexé au rapport ; *(Adoptée par 29 voix pour – M. LEGER n'a pas pris part au vote)*
● de m'autoriser à signer ces contrats, ainsi que tout document relatif à leur exécution ; *(Adoptée à l'unanimité*
● de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ces dossiers ; *(Adoptée à l'unanimité)*
● de m'autoriser à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département. *(Adoptée à l'unanimité)*

DEMANDE DE SUBVENTION
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

RAPPORT N°CD2018-12/5/27

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Le fait d'avoir modifié les modalités et un point du règlement départemental nous permet de présenter ce dossier, ce qui n'aurait pas été le cas si nous n'avions pas procédé à ces modifications. Sans celles-ci, il aurait été pris en considération dans le cadre de la programmation du mois de mai de l'an prochain.

Ce dossier concerne la commune de BOSMOREAU-LES-MINES dont l'objet de la demande intéresse une procédure de protection des captages pour un montant de dépense de 7 100 € HT. La subvention départementale, à hauteur de 15 %, représente un montant de 1 065 €. La participation de l'Agence de l'eau est, quant à elle, de 60 %.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que M. LEGER a donné pouvoir à Mme PALLIER.

Je mets aux voix la proposition visant à accorder la subvention sollicitée et à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ATTRIBUTION D'UNE AIDE DE 200 000 € A L'APAJH 23 POUR UNE ACTION CONVENTIONNEE TEPCV

RAPPORT N°CD2018-12/5/28

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Ce rapport nous a été déposé sur table.

Une convention entre le Département et l'APAJH 23 a été signée en mars 2017 pour la mise en œuvre du plan d'action TEPCV concernant la rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHÂTAIN.

Pour mémoire, une aide globale TEPCV de 500 000 € a été obtenue en 2016 pour ce projet. Une avance de 200 000 € a été versée au Département en 2017. La convention signée entre notre collectivité et l'APAJH 23 fixe notamment les conditions de reversement de l'aide à ce dernier.

Deux acomptes de 100 000 € chacun ont été versés en 2017. En 2018, une somme de 200 000 € a été inscrite au budget primitif correspondant au 3ème acompte.

L'APAJH 23 ayant satisfait aux conditions fixées par la convention pour le reversement de cette aide, il convient maintenant d'affecter cette enveloppe.

Mme LA PRESIDENTE. – Et ce dans le cadre de l'aide sociale en faveur des personnes en situation de handicap. Cette aide vient en déduction du coût réel global des travaux d'agrandissement/rénovation de cet établissement médico-social. De fait, les répercussions sont moindres sur le prix de journée que nous tarifons auprès des établissements. C'est aussi aujourd'hui un point de vigilance important sur les choix que les établissements opèrent. Ceux-ci sont-ils propriétaires ou non ? Est-il prévu des restructurations, des rénovations, des reconstructions ? Au regard des décisions que nous avons à valider, nous prenons en considération tous ces paramètres.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition tendant à attribuer une subvention d'équipement de 200 000 € en 2018, correspondant au 3ème acompte, au titre de l'aide TEPCV à l'APAJH 23 pour son projet de rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHÂTAIN. La dépense sera imputée au chapitre 915-2, article 2042221. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons à la suite de l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale, Personnel et Finances » a eu à connaître.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2018-12/1/29

Mme LA PRESIDENTE. – Le montant de la décision modificative n°3 de l'exercice 2018, qui intègre principalement des redéploiements de crédits et des recettes nouvelles, ressort à 278 821 € en fonctionnement.

Le détail des principaux ajustements et inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport, étant précisé que des ajustements de crédits concernant les frais de personnel sont prévus sur l'ensemble des fonctions 0 à 9.

Concernant le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, la décision modificative retrace des virements entre lignes budgétaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, dont le détail figure dans le rapport. Par ailleurs, il vous est proposé de fixer l'évolution des tarifs des analyses du Laboratoire départemental à compter du 1er janvier 2019, soit + 2 % sur l'ensemble du catalogue.

Sur les propositions de cette décision modificative relative au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Par ailleurs, je mets aux voix la proposition visant à appliquer une augmentation générale de 2 % sur les tarifs d'analyses du Laboratoire sur l'ensemble du catalogue, et ce à compter du 1er janvier 2019. *(Adoptée à l'unanimité.)*

J'en reviens à la décision modificative n°3 du budget principal.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il s'agit d'une DM modeste…

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LOZACH… et d'ailleurs l'avance remboursable consentie à la communauté de communes Creuse Grand-Sud, soit 142 367 €, représente à elle seule la moitié des dépenses de cette décision modificative n°3.

Je vous précise, en guise d'explication de vote, que nous voterons contre l'inscription de 61 000 € en investissement au chapitre 902 « Enseignement ». Dans la continuité des débats de ce matin, nous considérons que la prise en compte des besoins du collège Martin Nadaud a été sous-estimée. Concernant le reste, nous voterons pour les dépenses et recettes inscrites sur les autres chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit, certes, d'une modeste DM, ce qui prouve la justesse des crédits affectés. C'est donc plutôt une satisfaction et je tiens à saluer le travail extrêmement fastidieux réalisé à cet effet par le Vice-président chargé des finances et surtout par Mme LOUIS et tous ses collaborateurs.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous procédons donc au vote de cette décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**Vote**			**RECETTES**	**Vote**		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
90 - Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	- 35000 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	61 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 17000 €	30	0	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	12 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	17000 €	30	0	0	-			
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	- 38 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 909 : Développement	- 3 331 €	30	0	0	-			
91- Equipements non départementaux								
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	- 303 607 €	30	0	0	-			
Chapitre 919 : Développement	3 331 €	30	0	0	-			
92– Opérations non ventilées								
Chapitre 923 : Opérations financières	303 607 €	30	0	0	-			
TOTAL	**0€**	16	14	0	-			

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	abst en-tion		pour	contre	absten -tion
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	- 90 866€	30	0	0	-			
Chapitre 932 : Enseignement	- 1 100€	30	0	0	-			
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 250 €	30	0	0	-			
Chapitre 935 : Action sociale (hors RSA)	263 910€	30	0	0	192 000€	30	0	0
Chapitre 935-5 : APA	50 600 €	30	0	0	-			
Chapitre 935-6 : RSA	- 35 117€	30	0	0	37 513€	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 40 302€	30	0	0	-			
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	-7 350 €	30	0	0	-			
Chapitre 939 : Développement	98 970 €	30	0	0	-			
94– Servicescommuns non ventilés								
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	1 560 €	30	0	0	-			
Chapitre 945 : Provisions	38 766 €	30	0	0	49 308 €	30	0	0
TOTAL	**278 821 €**	**30**	**0**	**0**	**278 821€**	**30**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL	**278 821 €**	**16**	**14**	**0**	**278821€**	**30**	**0**	**0**

Par ailleurs, je mets aux voix l'autorisation de programme de 26 300 € en faveur du dispositif « Subventions Habitat - Sortie d'insalubrité ». *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix l'autorisation de programme de 30 000 € relative à l'étude sur le Schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix l'actualisation et les propositions d'autorisations de programme concernant la voirie. *(Adoptées à l'unanimité.)*

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

RAPPORT N°CD2018-12/1/30

Mme LA PRESIDENTE. – Je présume que vous avez tous lu avec la plus grande attention le fascicule afférent au débat d'orientations budgétaires. Je vous en épargne donc une lecture qui serait fastidieuse.

Comme je l'ai indiqué de façon synthétique ce matin, concernant les recettes de fonctionnement, nous n'avons aucune réelle perspective d'augmentation en 2019. Qui plus est, nous accusons sérieusement, ce que nous constatons de façon cumulative année après année, la baisse de la DGF, s'agissant d'un prélèvement de 6,5 M€ en quatre ans. Si nous n'avions pas été privés suite aux décisions gouvernementales de cette somme qui nous fait grandement

défaut, nous nous poserions bien moins de questions et nous pourrions envisager bien plus de travaux dans les collèges et ailleurs.

Par conséquent, sauf à dire que si nous émargions dans l'année à des programmes dont nous avons parlé avec M. MORANÇAIS ce matin, nous aurions des recettes supplémentaires, à l'instant où nous évoquons les orientations, il m'est impossible de vous dire ce qu'il en sera et si nous pouvions tabler sur 100 000 €, 200 000 € ou 300 000 €, voire 1 M€. Voilà les réalités !

Concernant les recettes d'investissement, bénéficierons-nous, selon ce qui se décidera à l'Assemblée nationale le 20 décembre prochain, d'un fonds exceptionnel. Si tel est le cas, nous en remercierons chaleureusement nos collègues contributeurs des autres départements, mais pas l'Etat, lequel ne contribue en rien au fonds de péréquation horizontale et ne nous ayant pas permis pas non plus de relever le taux des DMTO. Toujours est-il que si nous bénéficiions de cette enveloppe supplémentaire de 10 M€ pour les départements en 2019, il nous faudra nous engager dans de rudes batailles pour les années suivantes car rien n'est clairement figé au-delà éventuellement du vote du projet de loi de finances pour 2019.

Telles sont, brièvement formulées, quelques réflexions sur les recettes de fonctionnement et d'investissement, outre toutes les données figurant dans le document qui vous est soumis.

Certaines de ces données vous interpellent-elles ou suscitent-elles de votre part des remarques ?

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'interviens juste en deux mots sur le cadre général qui nous est imposé par l'Etat.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales en 2019 resteront globalement ce qu'ils sont, malgré quelques modifications. La DGF est, certes, officiellement maintenue, mais en euros courants et non en euros constants puisque l'inflation sera de 2,2 %, 2,3 % ou 2,4 % au cours de cette année. Seulement, il est vrai que pour une collectivité, si l'on prend en considération l'augmentation de l'énergie et du carburant, ainsi que l'évolution du GVT, nous sommes plus près des 2,5 %. Par conséquent, ce sera en réalité, en euros constants, une légère baisse de la DGF.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes bien d'accord, mais par rapport à ce que nous avons connu les années précédentes, je n'oserais même pas m'en plaindre, même si je suis la première à regretter les augmentations du coût de la vie !

M. LOZACH. – Nous espérons aussi le maintien de la DETR et donc des 13 M€ pour la Creuse, ainsi que le maintien du FSIL pour les intercos.

En revanche, réelle est l'inquiétude pour ce qui concerne la DSIL, la dotation de soutien à l'investissement local, qui, sur des projets plus importants, vient compléter la DETR. Ce fut le cas, par exemple, pour la bretelle du parc d'activité de la Croisière, projet en faveur duquel est intervenue la DSIL et non la DETR. Si toutefois cette dotation n'était pas maintenue en l'état, un certain nombre de projets dans notre département seraient pénalisés. Par ailleurs, il convient de noter une baisse du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, ce qui peut également nous pénaliser.

Seconde observation, et vous l'avez vous-même évoqué, madame la Présidente, structurellement, la nouveauté essentielle de cette loi de finances concerne la dotation de soutien à l'investissement des départements, l'ex-DGE, sachant que l'on passe d'un système de dotation à un système de subvention. Or nous savons très bien qu'il est nettement plus facile de modifier, voire de supprimer un système de subvention qu'un système de dotation. Il s'agit donc là d'une modification qui présente également quelques sources d'inquiétude, surtout que 77 % des dotations relèveront d'appels à projets définis à partir de priorités nationales et non pas des priorités des collectivités territoriales. C'est donc un nouveau coup de canif porté à la décentralisation et à la liberté d'action des collectivités territoriales.

Telles sont les deux observations dont je souhaitais faire part, mais, bien sûr, le débat aura lieu au mois de février prochain, dans le cadre de notre séance consacrée à l'examen du budget primitif.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie d'appuyer ce que je disais ce matin, les inquiétudes étant, en effet, réelles. Malheureusement, je ne m'attendais pas vraiment à une augmentation des recettes et nous verrons déjà ce qu'il en est avec le compte administratif anticipé 2018, mais nous n'aurons pas d'heureuses surprises. Je crains que nous nous retrouvions dans une situation aussi critique que celle dont nous avons eu à connaître voilà un an et demi ou deux ans, qui nous imposerait de réduire une fois de plus nos dépenses.

La question que je puis donc vous poser clairement est la suivante : dans le temps qu'il nous reste avant la présentation de ce budget 2019, sans autres recettes nouvelles clairement annoncées, quel est votre choix ? Souhaitez-vous que nous demandions aux services de diminuer les prévisions de dépenses ? Nous savons que les grandes masses de dépenses sont afférentes à l'action sociale. Je crains que nous n'ayons pas d'autres questions aujourd'hui que celle-ci.

Sans vouloir généraliser, au-delà du clivage majorité/opposition ou gauche/droite, il faut cesser ce discours selon lequel il faut que le Conseil départemental de la Creuse donne encore plus à des tiers pour des équipements non départementaux, comme je l'ai entendu ce matin. Ou alors, si vous le pensez réellement et si tel est votre choix, il nous faut retirer des crédits sur les prévisions budgétaires, que ce soit au titre des collèges ou des routes.

Je veux bien entendre dire qu'il faut réactiver le FDAEC, ceci ou cela, mais pour moi, je discours est aujourd'hui un peu usé. Vous savez très bien que la DETR est tout de même en partie, dans ses décisions d'affectation, entre vos mains, mesdames, messieurs les élus, en tout cas un certain nombre d'entre vous autour de cette table. Fléchez-la sur les besoins des

communes, ne serait-ce que pour affecter 4 000 € ou 5 000 € en faveur d'une petite commune, par exemple pour ses opérations de voirie communale ou de routes forestières. Mais ne venez pas me demander encore de réaffecter 1 M€ en faveur du FDAEC. Ce serait d'autant plus paradoxal que dans les réunions cantonales, il nous est demandé d'engager plus d'opérations sur notre réseau routier, plus de réparations sur les routes départementales, plus de travaux d'entretien, etc. Je l'ai dit aux maires lors de rencontres, nous ne sommes pas en train de capitaliser ou de constituer un « trésor », sachant que nous n'enregistrons pas d'excédent.

Compte tenu de la situation, nous avons donc tous intérêt à nous serrer les coudes. Mes Vice-présidents sont déjà fortement sollicités pour que soient réalisées encore plus d'économies sur le budget de fonctionnement l'année prochaine. Sans doute serons-nous aussi contraints à renoncer à certains investissements…

Je reviens sur les dépenses de fonctionnement qui concernent essentiellement le domaine social. Tandis que nous constatons une baisse du nombre d'allocataires du RSA et une stabilisation du nombre de bénéficiaires de l'APA, il est envisagé une évolution des dépenses respectivement de 0,92 % et de 1,03 %. En revanche, compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH, il est prévu une évolution des dépenses de 7,9 %. De même, si les dépenses globales d'action sociale sont en hausse de 2,04 %, cette augmentation s'explique notamment par la prise en charge des MNA et la hausse importante des placements et de l'accueil des enfants dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Quant aux investissements prévisionnels, comme je vous le disais ce matin, je crains que nous n'ayons pas d'autres choix que de poursuivre les programmes en cours, avant d'en envisager de nouveaux : les mises en accessibilité et en sécurité des bâtiments et des collèges et le déploiement des classes numériques mobiles dans les collèges creusois, avec la suite de l'opération de généralisation des tablettes ; l'amélioration des performances énergétiques ; la poursuite des travaux de La Séglière ; l'accompagnement croissant pour l'investissement du SDIS ; la réorganisation territoriale avec la réflexion engagée sur le regroupement des centres d'exploitations ; la modernisation des locaux et l'amélioration des conditions de vie des agents ; l'aménagement numérique du territoire.

Comme je vous le disais également ce matin, l'accent n'a peut-être pas été suffisamment mis encore cette année sur la transformation numérique de la collectivité. Il s'agit donc de continuer à optimiser et gérer les outils informatiques et les moyens de communications. Nous n'utilisons pas suffisamment les outils numériques au titre des ordinateurs et tablettes, surtout au niveau du Pôle Cohésion sociale. Oui, ce sont des changements de valeurs et de pratiques. Nombre de départements, notamment de départements voisins, travaillent à l'évaluation des procédures. En tout cas, cette année, l'accent sera mis sur les opérations de migrations des logiciels métiers sur les nouveaux environnements techniques et sur l'acquisition de tablettes pour les travailleurs sociaux.

En conclusion de ces orientations budgétaires, je dirai qu'il va nous falloir encore travailler d'ici au vote du budget primitif, le 8 février prochain, notamment sur ces dépenses de fonctionnement de façon globale.

Auriez-vous des remarques, des propositions, des suggestions, des priorités que vous souhaiteriez voir prises en compte dans ce budget 2019 ?...

Je vous ai bien entendu au cours de cette journée insister sur l'urgence de travaux à réaliser au collège Martin Nadaud concernant notamment les canalisations d'eau qui, défectueuses, génèrent des coupures d'eau récurrentes au sein de l'établissement. Cette demande que vous avez exprimée a bien été notée par M. TUOT.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – Au sujet de la fiscalité, je tiens à appeler de nouveau à la prudence et je m'en explique.

Nous savons que les impôts locaux se composent de plusieurs taxes dont plusieurs collectivités sont bénéficiaires. Je voudrais appeler l'attention sur l'harmonisation de la fiscalité à la suite de la fusion des com-com. Un certain nombre d'habitants de ce territoire se trouvent ainsi en période de lissage, et ce vers le haut. Malgré la suppression de la taxe d'habitation sur trois ans, il n'empêche que ce phénomène de lissage qui se traduit par une augmentation de la pression fiscale vers le haut sur une période de 8-10 ans et jusqu'à 12 ans est très sensible pour nos foyers les plus modestes à faibles revenus - et ils sont nombreux - ou nos retraités à faibles ressources. Je pense également à l'instauration de la taxe GEMAPI dans de nombreux territoires et d'autres fiscalités qui viennent se rajouter. Si le levier fiscal peut parfois être considéré comme étant une solution au niveau départemental, il doit être la dernière car au final, c'est toujours le contribuable qui doit supporter cette accumulation de hausses de fiscalité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Lorsque vous écrivez dans votre document, madame la Présidente, que « la réforme de la fiscalité fiscale qui est en cours fragilisera les départements », en fait, non, nous n'en savons rien. La réflexion sera lancée au premier semestre prochain. On ne peut donc pas dire ainsi de façon catégorique que la réforme en question fragilisera les départements.

Il en est de même concernant ce qui se trame ou se dit au sujet du foncier bâti. En effet, le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers le bloc communal est une piste parmi bien d'autres. Les communes récupéreront-elles la part de foncier bâti jusqu'à présent perçue par les départements ?

Quant à la taxe d'habitation, sa suppression totale s'impose *de facto* au Gouvernement par le Conseil constitutionnel. Seuls certains foyers ne pouvaient décemment pas en être exonérés. La fiscalité s'applique à tout le monde ou à personne. En tout cas, pour le bloc communal, auquel cette taxe était affectée, c'est une perte de 22,8 Md€. Quid de sa compensation intégrale ?

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, c'est une réelle inquiétude en termes de fiscalité locale et, bien entendu, pour le Département qui perdrait ainsi toute autonomie fiscale.

Personne ne demande plus la parole dans le cadre de ce débat ?...

En conséquence, je considère que vous avez pris acte de la communication de ces orientations budgétaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux motions examinées par les commissions concernées.

ADOPTION DES MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – La première commission a eu à examiner une motion.

Soutien aux Sapeurs-pompiers de France face à la Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)

M. SAUTY, Président de la première commission. – La première commission vous invite à adopter sans aucune modification la motion déposée par M. Bertrand LABAR au nom du Groupe de la Majorité départementale.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur, dans l'urgence, que ce soit dans les métropoles, dans les villes et dans nos campagnes, que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies ;

« Considérant que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes ;

« Considérant qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur des inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats ;

« Considérant que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont toujours présents, toujours partants et toujours proches, mais surtout toujours là quand il faut ;

« Considérant que 94 % des effectifs de sapeurs-pompiers en Creuse sont composés de sapeurs-pompiers volontaires ;

« Considérant l'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT ;

« Considérant la fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le Gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets ;

« Considérant le manque de moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers professionnels en nombre, qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à l'abaissement du niveau de sécurité des populations et génèrerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours ;

« Considérant notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure un des piliers de la sécurité civile de notre République ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 14 décembre 2018,

« Demande au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure – gendarmes et militaires – le 18 octobre 2017 à l'Elysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France. En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes ;

« Demande l'engagement du Ministère de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail, la DETT, qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies, ainsi que la mise en chantier d'une directive spécifique permettant, sans modifier la DETT, de protéger l'engagement volontaire dans l'ensemble des services de sécurité et de secours d'urgence. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur cette motion ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

La deuxième commission a eu à examiner une motion d'urgence.

Nécessité d'une réduction de la fracture sociale et territoriale

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. - Cette motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT, au nom du Groupe de la Gauche, n'a fait l'objet d'aucune modification sur le fond, sinon quelques changements de termes.

Je vous donne donc lecture de cette motion d'urgence, telle que légèrement modifiée par la commission :

« Les récents événements qui ont marqué la ville de Paris comme toutes les régions de France, manifestations pacifiques ou violentes sur nos routes et sur les ronds-points ont pris leurs racines le 21 octobre, avec le lancement d'une pétition en ligne : "Pour une baisse des prix du carburant à la pompe !". Rapidement et massivement diffusée sur les réseaux sociaux, relayée par les médias, la pétition a atteint 200 000 signataires en quelques jours, et rapidement plus d'un million. Le 17 novembre, plus de 280 000 personnes, vêtues d'un gilet jaune, ont participé à cette mobilisation dans la France entière, principalement à travers des actions de blocage des routes, au niveau des ronds-points ou péages. A Paris, une manifestation a eu lieu sur les Champs Elysées et certains manifestants ont tenté de se rendre au palais de l'Elysée. Les blocages ont continué et d'autres journées de manifestations se sont déroulées les samedis 24 novembre, 1er décembre et 8 décembre. Ces journées marquent encore l'esprit de tous. L'ampleur du mouvement et la rapidité avec laquelle il s'est constitué, en dehors des organisations syndicales et des partis, tout comme ses modes d'action et ses mots d'ordre nous interpellent tous.

« Considérant que le prix élevé du carburant, un pouvoir d'achat trop faible et la demande d'une équitable redistribution des richesses sont les premières causes de ce mouvement ; que ce dernier est d'abord l'expression des territoires où l'usage de la voiture est incontournable pour les déplacements contraints ; que ces territoires, de plus en plus fragiles et peu attractifs, cumulent des handicaps caractérisés par l'importance de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ou dépendant des minima sociaux ;

« Considérant que dans la Creuse comme dans toutes les zones rurales fragiles, s'ajoute légitimement et prioritairement une demande de retour des services publics et d'établissement d'une vraie équité territoriale, par exemple en termes de transports collectifs et de lutte contre les précarités économiques, énergétiques et de santé ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre une réelle prise en compte dans les engagements gouvernementaux des priorités de justice économique et d'équité sociale, avec le préalable d'une ouverture participative citoyenne la plus large possible. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence ainsi modifiée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

La troisième commission a eu à examiner une motion d'urgence.

Pour l'implantation du rectorat à Limoges

M. GAILLARD, Président de la troisième commission. – La troisième commission vous propose d'adopter en l'état la motion d'urgence qui, déposée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi rédigée :

« Considérant qu'en 2020, chaque grande région n'aura plus qu'un seul rectorat académique régional ;

« Considérant les déclarations du Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : "S'il y a un seul rectorat, normalement il serait à Bordeaux. Mais moi, je souhaite le donner à Limoges parce que nous devons donner un signe à des territoires qui ont perdu leur rôle de capitale régionale et qui se sentent enclavés ou abandonnés." ;

« Considérant que cette demande d'Alain Rousset a été faite au ministère de l'Education nationale et que ce dernier n'envisagerait pas de confier le rectorat régional ailleurs qu'à Bordeaux ;

« Considérant que syndicats et élus limousins avaient manifesté en juin 2018 pour le maintien du rectorat à Limoges, ce qui permettrait de sauvegarder près de 200 emplois ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre d'arbitrer dans le sens de l'équité et de la cohésion territoriale en faisant le choix d'un rectorat régional à Limoges. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur cette motion d'urgence ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

La quatrième commission a eu à examiner une motion.

Avenir de la RD 941

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – La quatrième commission vous invite à adopter sans modification la motion qui, présentée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Considérant que la RD 941 est un axe routier structurant indispensable au département de la Creuse et à une meilleure desserte routière dans le sud du Département ;

« Considérant que cette ex-route nationale 141 a été transférée le 1er janvier 2006 au Conseil général, portant la voirie départementale à 4 350 km ; que la compensation de ce transfert au domaine départemental par le gouvernement De Villepin demeure peu équitable au regard des charges qui en découlent, tant pour l'entretien que pour une indispensable modernisation ;

« Rappelle que la même année, l'Etat a imposé au Conseil général le transfert de 230 agents des services de l'Equipement ;

« Considérant que face à cette situation, un programme régional avait été sollicité dès le transfert de la RN 141 et obtenu pour aider au financement de l'entretien et de l'amélioration de cet axe ;

« Considérant l'impératif de réussite du Plan Particulier pour la Creuse et ses enjeux, Plan qui prévoit une enveloppe de 10 M€ pour la partie creusoise de la RN 145 ;

« Demande à M. le Premier ministre que des crédits spécifiques soient attribués pour la modernisation de la RD 941 mise à la charge du Département depuis 12 ans, axe majeur d'attractivité et de développement de la Creuse et du Massif central. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

La cinquième commission a eu à examiner une motion et trois motions d'urgence.

Soutien au milieu agricole

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Cette motion, déposée par moi-même au nom du Groupe de la Majorité départementale, a fait l'objet d'un avis unanime des membres de la cinquième commission.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant les évènements du 10 décembre à GUERET qui ont notamment vu des syndicats d'agriculteurs être dispersés par des tirs de grenades lacrymogènes au seul motif qu'ils se trouvaient à proximité de la préfecture ;

« Considérant que ces syndicats n'ont reçu d'aucun représentant de l'Etat l'écoute et la considération qu'ils méritaient ce jour-là ;

« Considérant que leurs revendications sont légitimes, les retards de paiement des aides qu'ils subissent amenant à des situations personnelles et professionnelles insupportables ;

« Considérant le report de publication des ordonnances concernant une loi Agriculture et Alimentation contenant des annonces déjà bien en deçà des attentes des agriculteurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 14 décembre 2018,

« Demande l'engagement de Mme la Préfète de la Creuse à défendre et écouter un secteur majeur de l'économie de notre département aujourd'hui en détresse ;

« Demande au Gouvernement d'accélérer la régularisation des versements en retard d'aides aux exploitations et la mise en place de mesures fortes, tels des prix rémunérateurs, pour que les agriculteurs puissent – enfin ! – retirer un salaire décent du fruit de leur travail. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Crise agricole

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission vous invite à voter en l'état cette motion d'urgence qui, déposée par Mme Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi libellée :

« Considérant que les agriculteurs attendent le paiement de certaines des aides publiques, que des retards de versement des aides PAC dus aux dysfonctionnements de l'organisme national de paiement ont exaspéré et mis en difficulté de nombreuses exploitations ; que cette situation s'ajoute à des cours de la viande nettement insuffisants au regard de la hausse continue des charges d'exploitation ;

« Considérant que les ordonnances de la loi "EGalim" issues des états généraux de l'alimentation devaient répondre à la nécessité d'un meilleur équilibre des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire et permettre aux agriculteurs de mieux négocier leurs prix de vente ; que la date d'application desdites ordonnances a été brusquement repoussée ;

« Considérant les craintes suscitées par un récent projet d'instauration d'une "redevance pour pollution diffuse", qui pourrait représenter plus de 1 000 € de charges supplémentaires par an pour les agriculteurs ;

Considérant que les pouvoirs publics sont interpellés par la mobilisation des syndicats agricoles du 10 décembre dernier à GUERET contre "l'agribashing", la pression fiscale et pour une meilleure rémunération des agriculteurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre que M. le ministre de l'Agriculture et Mme la préfète du Département soient à l'écoute de l'ensemble de la profession agricole et répondent sans délai aux préoccupations qu'elle vient d'exprimer. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Accessibilité des Creusois au service public de la justice

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Cette motion d'urgence, présentée par Mme Marie-France GALBRUN, au nom du Groupe de la Gauche, a fait l'objet d'un avis unanime des membres de la cinquième commission.

Elle est ainsi rédigée :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Rappelle que le décret du 15 février 2008 avait modifié le siège et le ressort des tribunaux d'instance et de certains tribunaux de grande instance, réforme qui, pour des raisons d'économie budgétaire, avait déjà porté atteinte aux juridictions de proximité avec la suppression sur les trois départements limousins des tribunaux d'Aubusson, Bourganeuf, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche et Ussel ;

« Considérant que le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice en cours de discussion porte un coup fatal à la carte judiciaire, notamment au moyen d'une dématérialisation à marche forcée des procédures et par la décision de mettre fin à la distinction entre les contentieux relevant des tribunaux de grande instance et d'instance ;

« Considérant qu'une spécialisation arbitraire et réductrice des juridictions de premier ressort et d'appel porterait un coup fatal au maillage territorial indispensable pour l'accès au droit des justiciables les plus défavorisés ;

« Considérant que la concentration de contentieux spécifiques sur de futurs "tribunaux judiciaires" ou à Bordeaux, en raison d'une spécialisation imposée, ne peut qu'entraîner la disparition de la Cour d'appel de Limoges et impacter les territoires les plus en difficulté, particulièrement les zones rurales ;

« Considérant que ces mesures porteraient un préjudice important aux collectivités locales visées, à la proximité et à la nature même du service public au détriment des justiciables les plus fragiles ;

« Demande à Mme la Garde des sceaux, ministre de la Justice, de renoncer à la suppression de fait des tribunaux d'instance et de la plupart des Cours d'appel, juridictions de proximité dont l'efficacité est pourtant reconnue, et de renoncer à imposer une dématérialisation et une automatisation massive des contentieux, contradictoire avec une justice humaine, de qualité, soucieuse d'équité et de proximité. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur cette motion d'urgence ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Pour la préservation des services publics

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission vous propose d'adopter sans modification cette motion d'urgence qui, déposée par Mme Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que la loi de finances rectificative pour 2018 et la loi de finances pour 2019 confirment pleinement la réorganisation territoriale accélérée de la direction départementale des finances publiques et préfigurent la mise en oeuvre du plan "Action Publique 2022", non remis en cause ;

« Considérant que "Action Publique 2022" reste prioritairement et explicitement axée sur un objectif de baisse des dépenses publiques de 3 points de PIB, au prétexte des opportunités qu'apporterait une dématérialisation complète des données et des services ;

« Considérant que les pertes cumulées d'emplois publics ou d'emplois induits dans les bourgs creusois sont considérables, que le démantèlement des services publics de proximité accélère la désertification et accroît dramatiquement les disparités sociales et économiques entre les territoires ;

« Considérant que ces mesures de désengagement sont prises sans concertation ni étude d'impact, ce qui est contraire à l'esprit du Plan particulier pour la Creuse qui affiche pourtant une stratégie de présence des services publics ou de "laboratoire de la ruralité" ;

« Considérant que nos concitoyens les plus fragiles, pauvres, âgés ou jeunes, sont les premiers touchés par la disparition des services de proximité, que le cercle vicieux de la dévitalisation territoriale a lourdement touché le réseau scolaire et impacte durablement l'attractivité du département de la Creuse ; que les manifestations des « Gilets jaunes » et l'opposition qu'a suscitée le projet de hausse des taxes sur les carburants sont une des expressions des difficultés des habitants des zones fragiles en proie à un sentiment d'abandon ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 14 décembre 2018,

« Demande à M. le Premier ministre l'arrêt de la fermeture et de la réduction des services publics en Creuse, préalablement à une évaluation précise et partagée de l'application et de l'impact concret du "Plan pour la Creuse" qui doit "réparer durablement" le Département. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur cette motion d'urgence ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Pour ceux qui sont membres de la Commission permanente, nous nous retrouvons la semaine prochaine.

En tout cas, je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année. Soyez heureux avec vos familles, vos proches et tous ceux qui vous sont chers !

En janvier, nous nous retrouverons à l'occasion des cérémonies des vœux. Celle dédiée aux agents du Conseil départemental aura lieu à SARDENT, à l'espace Claude-Chabrol, le 8 janvier, à 17 heures 30.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures.)

———